(N° 130.)

Chambre des Représentants.

Séance du 13 Mars 1852.

Comptes définitifs des dépenses de la Dette publique et des Départements ministériels, pendant l'exercice 1848 (1).

NOTE

sur les résultats du Budget de la Dette publique de l'exercice 1848.

Les divers crédits alloués par la loi du Budget pour le service de la Dette publique, pendant l'exercice 1848, s'élèvent ensemble à la somme de. . . . . fr.		31,813,472 07
Ce chiffre doit être augmenté du montant du crédit supplémentaire et du crédit extraordinaire, alloués, pour les emprunts de 1848, par la loi du 16 juillet 1849 (*Moniteur* n° 200), montant ensemble à.		889,399 16
Total des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget de 1848. . . . . fr.		32,702,871 23
Le compte définitif du même Budget, établissant le chiffre des dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice, à la somme de.		32,410,932 16
Il en résulte un *excédant de crédit* sur les dépenses de. . fr.		291,939 07
En récapitulant les diverses parties de crédits non employées, sur les articles du Budget de la Dette publique de l'exercice 1848, on trouve un total de. . . . . fr.		297,436 89
Mais l'art. 2 du chapitre III, relatif aux intérêts de consignations, présentant sur le crédit alloué un excédant de dépenses de.		5,497 82
l'excédant des crédits sur les dépenses se trouve réduit et définitivement établi à la somme ci-dessus mentionnée de . . . fr.		291,939 07

Au compte définitif du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1848, se trouve joint un état contenant les développements de ce Budget, et indiquant les motifs des différences existant entre le montant des divers crédits alloués et celui des dépenses constatées, liquidées et ordonnancées à l'époque de la clôture de l'exercice.

Pour régulariser l'exercice dont il s'agit, qui se solde par un boni de fr. 291,939 07 c', il y aura lieu d'accorder un crédit complémentaire de fr. 5,497 82 c', et d'annuler définitivement les diverses portions de crédits non consommées par les dépenses, s'élevant ensemble à la somme de fr. 297,436 89 c'.

(1) Le compte des dépenses du Département de la Guerre a été déposé dans la séance du 14 janvier 1851; les autres l'ont été dans la séance du 27 décembre 1851.

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DE LA

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE.						
1	Arrérages de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	300,000 »	»	»	»	»	300,000 »
2	Arrérages de l'inscription portée au même Grand-Livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842.	846,560 »	»	»	»	»	846,560 »
3	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la Dette publique à 2 1/2 %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité . .	5,502,640 78	»	»	»	»	5,502,640 78
4	Frais relatifs à cette dette	3,000 »	»	»	»	»	3,000 »
5	Intérêts de l'empr. de 30,000,000 de francs, à 4 %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 . . fr. 1,200,000 »						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 300,000 »	1,500,000 »	»	»	»	»	1,500,000 »
6	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	3,000 »	»	»	»	»	3,000 »
7	Intérêts de l'empr. de 50,850,800 francs, à 3 %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 %, à émettre en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846 . . . . . fr. 1,754,244 »						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 584,748 »	2,338,992 »	»	»	»	»	2,338,992 »
8	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	39,000 »	»	»	»	»	39,000 »
9	Intérêts de l'empr. de 86,940,000 francs, à 5 %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 . . . fr. 4,347,000 »						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt . . . . . 869,400 »	5,216,400 »	»	»	»	»	5,216,400 »
10	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	130,000 »	»	»	»	»	130,000 »
11	Int. de l'emp. fr. 28,621,718 40 c., à 5 %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 . . . . fr. 1,431,085 92						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt 286,217 18	1,717,303 10	»	»	»	»	1,717,303 10

DETTE PUBLIQUE PENDANT L'EXERCICE 1848.

DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1818)	Total.		
»	300,000 »	300,000 »	»	»	»	»	
»	846,560 »	846,560 »	»	»	»	»	
»	5,502,640 78	5,502,640 78	»	»	»	»	
»	3,000 »	1,367 21	1,632 79	»	1,632 79	»	
»	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	»	»	
»	3,000 »	1,509 77	1,490 23	»	1,490 23	»	
»	2,338,992 »	2,338,992 »	»	»	»	»	
»	39,000 »	37,778 »	1,222 »	»	1,222 »	»	
»	5,216,400 »	5,216,400 »	»	»	»	»	
»	130,000 »	103,709 77	26,290 23	»	26,290 23	»	
»	1,717,303 10	1,717,303 10	»	»	»	»	

DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
12	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	45.000 »	»	»	»	»	45,000 »
13	Intérêts, à 4 1/2 %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 42). . . . . fr. 4,294,927 44						
	Dotation de l'amortissement de cette dette. 954,428 32	5,249,355 76	»	»	»	»	5,249,355 76
14	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	15.000 »	»	»	»	»	15,000 »
15	Intérêts de l'empr. de 84,656,000 francs, à 4 1/2 %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44) . . . fr. 3,809,520 »						
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1/2 % du capital. 423.280 »	4,232,800 »	»	»	»	»	4,232,800 »
16	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	13.000 »	»	»	»	»	13,000 »
17	Intérêts et frais présumés de la dette flottante .	750.000 »	»	»	»	»	750,000 »
18	Rentes viagères.	5,665 15	»	»	»	»	5,665 15
19	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.	»	6.765 87	»	»	»	6,765 87
20	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842).	105,820 10	»	»	»	»	105,820 10
21	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842. . .	21.164 02	»	»	»	»	21.164 02
22	Prorata des intérêts à raison de 5 % l'an jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	»	»	761,599 16	»	»	761,599 16
25	Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obligations de ces deux emprunts (art. 20 de la loi du 6 mai 1848).	»	»	»	128,000 »	»	128,000 »
	TOTAUX. . . fr.	28,034,700 91	6,765 87	761,599 16	128,000 »	»	28,930,865 94

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
	A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	Observations.
				Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
	»	45,000 »	36,799 05	8,200 95	»	8,200 95	»	
	»	5,249,355 70	5,249,355 70	»	»	»	»	
	»	15,000 »	13,815 07	1,184 93	»	1,184 93	»	
	»	4,232,800 »	4,232,800 »	»	»	»	»	
	»	13,000 »	10,385 75	2,616 25	»	2,616 25	»	
	»	750,000 »	575,075 39	174,924 61	»	174,924 61	»	
	»	5,665 15	5,002 70	662 45	»	662 45	»	
	»	6,765 87	1,765 87	5,000 »	»	5,000 »	»	
	»	105,820 10	105,820 10	»	»	»	»	
	»	21,164 02	21,164 02	»	»	»	»	
	»	761,399 16	761,399 16	»	»	»	»	
	»	128,000 »	128,000 »	»	»	»	»	
	»	28,030,865 94	28,707,641 50	223,224 44	»	223,224 44	»	

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847 — Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847 — Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales — Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales — Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE II.						
	RÉMUNÉRATIONS.						
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées . . . . . fr. 185,000 »						
	Pensions civiles et autres accordées avant 1830 . . . . . 110,000 »						
	Pensions civiques . . . . . 150,000 »						
1	— militaires et pensions des Indes . . . . . 2,245,000 »	2,271,000 »	970,000 »	»	»	»	3,241,000 »
	— de l'ordre Léopold . . 23,000 »						
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . 525,000 »						
	Arriérés de pensions de toute nature. . . . . 5.000 »						
2	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1er janvier au 31 décembre 1848. . . .	»	11,005 29	»	»	»	11,005 29
	Traitements d'attente (*wachtgelden*). . . . fr. 28,000 »						
3	— ou pensions supplémentaires (*Toelagen*). . . . . 17,000 »	»	50,000 »	»	»	»	50,000 »
	Secours annuels (*jaerlyksche onderstanden*) . . . . . 5,000 »						
	TOTAUX. . . fr.	2,271,000 »	1,031,005 29	»	»	»	3,302,005 29
	CHAPITRE III.						
	FONDS DE DÉPÔT.						
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'Etat, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers-payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du payement des droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables. 394.000						
	Arriérés des intérêts sur des exercices clos . . . . . 6,000 »	394,000 »	6,000 »	»	»	»	400,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	3,241,000 »	3,231,842 63	9,157 37	»	9,157 37	»	
»	11,005 29	11,005 29	»	»	»	»	
»	50,000 »	42,330 45	7,669 55	»	7,669 55	»	
»	5,302,005 29	5,285,178 37	16,826 92	»	16,826 92	»	
»	400,000 »	342,614 47	57,385 53	»	57,385 53	»	

DETTE PUBLIQUE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	CRÉDITS Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	CRÉDITS Total.
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent Budget ne sont point limitatifs.)	70,000 »	»	»	»	»	70,000 »
	TOTAUX. . . fr.	464,000 »	6,000 »	»	»	»	470,000 »
	RÉCAPITULATION.						
Chap.							
I.	Service de la dette	28,054,700 91	6,765 87	761,599 16	128,000 »	»	28,950,865 94
II.	Rémunérations	2,271,000 »	1,031,005 29	»	»	»	3,302,005 29
III.	Fonds de dépôt.	464,000 »	6,000 »	»	»	»	470,000 »
	TOTAUX GÉNÉRAUX. . . fr.	30,769,700 91	1,043,771 16	761,599 16	128,000 »	»	32,702,871 23

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

			DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
	A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
				Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1818).	Total.		
	»	70,000 »	75,497 82	»	»	»	5,497 82	
	»	470,000 »	418,112 29	57,385 53	»	57,385 53	5,497 82	
	»	28,050,865 94	28,707,041 50	225,224 44	»	225,224 44	»	
	»	5,502,005 29	5,285,178 57	16,826 92	»	16,826 92	»	
	»	470,000 »	418,112 29	57,385 53	»	57,385 53	5,497 82	
	»	32,702,871 23	32,410,032 10	297,436 89	»	297,436 89	5,497 82	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE,

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE Ier.		
	Service de la Dette.		
	ART. 1er.		
»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842, fr.	500,000 »	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 2.		
»	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842, fr.	846,560 »	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 3.		
»	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 4 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité. . . . . fr.	5,502,640 78	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 4.		Crédit . . . . . 3,000 » Dépenses . . . . . 1,367 21 Excédant de crédit . . 1,632 79
»	Frais relatifs à cette Dette . . . . . fr.	1,367 21	Cet excédant provient de ce qu'il n'y a pas eu, pendant l'année 1848, de frais de renouvellement de grands-livres.
	ART. 5.		
1	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 %, autorisé par la loi du 18 juin 1836, sur le capital en circulation, fr. 986,520 » sur le capital amorti . . . . . 213,480 » — 1,200,000 »		
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 300,000 »	1,500,000 »	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 6.		Crédit . . . . . fr. 3,000 » Dépenses . . . . . 1,509 77 Excédant de crédit . . 1,490 23
»	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . fr.	1,509 77	Une grande partie des obligations 4 % se trouvant en la possession du trésor, le payement des intérêts échus de ces obligations n'a occasionné aucuns frais.
	ART. 7.		
1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 %, à émettre en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846, sur le capital en circulation. . . . . fr. 1,479,922 50 sur le capital amorti. . . . . 274,321 50 — 1,754,244 »		
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . . 584,748 »	2,338,992 »	Somme égale au crédit alloué.

DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DES DÉPENSES, ETC.

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE I^er^ (*suite*).			
	ART. 8.			Crédit . . . . . fr. 39,000 » Dépenses . . . . . 37,778 »
»	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . fr.	37,778 »	37,778 »	Excédant de crédit. . fr. 1,222 » provenant de ce que les dépenses sont restées en dessous des prévisions.
	ART. 9.			
1	Intérêts de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 °/₀, autorisé par la loi du 26 juin 1840, sur le capital en circulation, fr. 4,222,709 40 sur le capital amorti 124,290 60	4,347,000 »	5,216,400 »	Somme égale au crédit alloué.
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	869,400 »		
	ART. 10.			Crédit . . . . . fr. 150,000 » Dépenses 103,709 77
»	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt. . fr.	103,709 77	103,709 77	Excédant de crédit. . fr. 26,290 23 par suite du peu d'élévation des différences de change payées par le trésor.
	ART. 11.			
1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^s^, à 5 °/₀, autorisé par la loi du 29 septembre 1842, sur le capital en circulation, 1,415,054 72 sur le capital amorti 18,051 20	1,451,085 92	1,717,303 10	Somme égale au crédit alloué.
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	286,217 18		
	ART. 12.			Crédit . . . . . fr. 45,000 » Dépenses 36,799 05
»	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt . . . fr.	36,799 05	36,799 05	Excédant de crédit. . fr. 8,200 95 résultant du peu d'élévation des différences de change payées par le trésor.
	ART. 13.			
1	Intérêts, à 4 ½ °/₀, sur un capital de 95,442,832 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (*Bull. offic*, n° 42), sur le capital en circulation, fr. 4,104,374 20 sur le capital amorti 190,553 24	4,294,027 44	5,249,555 76	Somme égale au crédit alloué.
2	Dotation de l'amortissement de cette dette	954,428 32		
	ART. 14.			Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses 13,815 07
»	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844) . . . . . fr.	13,815 07	13,815 07	Excédant d'allocation, fr. 1,184 93 provenant de ce que les frais d'envoi de fonds à Paris sont restés en dessous des prévisions.
	ART. 15.			
1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 ½ °/₀, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), sur le capital en circulation . . . . . fr. 5,737,482 50 sur le capital amorti 72,037 50	5,809,520 »	4,232,800 »	Somme égale au crédit alloué.
2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ °/₀ du capital . .	423,280 »		
	ART. 16.			Crédit alloué . . . . fr. 13,000 Dépenses 10,383 75
»	Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) . . . . . fr.	10,383 75	10,383 75	Excédant d'allocation, fr. 2,616 25 résultant de ce que les frais d'envoi de fonds à Paris sont restés en dessous des prévisions.

DETTE PUBLIQUE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE I^er^ (*suite*).		
	ART. 17.		Crédit alloué . . . . fr. 750,000 » Dépenses 575,075 39
»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante . . . . . fr.	575,075 39	Excédant de crédit. . fr. 174,924 61 provenant de ce que, par suite des événements politiques de 1848 et du recouvrement des emprunts décrétés pendant la même année, l'émission des bons du trésor a été considérablement restreinte.
	ART. 18.		Crédit alloué . . . . fr. 5,665 15 Dépenses. 5,002 70
»	Rentes viagères. . . . . fr.	5,002 70	Excédant de crédit. . fr. 662 45 résultant de ce que des rentes viagères ont été éteintes par suite de décès, tandis qu'aucune nouvelle admission de rente n'a eu lieu dans l'année.
	ART. 19.		Crédit alloué . . . . fr. 6,765 87 Dépenses 1,765 87
»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 135,517 14 c^t^). . . . . fr.	1,765 87	Excédant d'allocation. fr. 5,000 » Un capital de 100,000 francs ayant été remboursé après la formation du Budget, la somme de 5,000 francs, destinée au payement des intérêts de ce capital, n'a pas dû être payée.
	ART. 20.		
»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842), 50,000 florins. . . . . fr.	105,820 10	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 21.		
»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 22.		
»	Prorata des intérêts, à raison de 5 % l'an, jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, fr.	761,599 16	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 23.		
»	Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obligations de ces deux emprunts (art. 20 de la loi du 6 mai 1848) . . . . . fr.	128,000 »	Somme égale au crédit alloué.
	CHAPITRE II.		
	Rémunérations.		
	ART. 1^er^.		
1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées . . . . . fr.	168,147 18	Crédit alloué. . . . fr. 3,241,000 » Dépenses. 3,251,842 65
2	— — civiles et autres accordées avant 1830.	101,107 96	Excédant de crédit, fr. 9,157 37
3	— — civiques	147,082 23	Cet excédant provient :
4	— — militaires et pensions supplémentaires des Indes	2,271,517 18	1° De ce qu'il n'y a pas eu, pendant l'année 1848, d'arriérés de pensions appartenant à des exercices clos ;
5	— — de l'Ordre Léopold	22,266 62	2° De ce que les décès survenus sont restés quelque peu en dessous des prévisions.
6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	521,721 46	
7	Arriérés de pensions de toute nature.	»	
	TOTAL DE L'ART. 1^er^. . . . . fr.	3,251,842 65	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II (*suite*).		
	ART. 2.		
»	Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1er janvier au 31 décembre 1848	11,005 29	Somme égale au crédit alloué.
	ART. 3.		
1	Traitements d'attente (*wachtgelden*). . . . . fr.	28,002 12	Crédit alloué . . . . fr. 50,000 »
2	Traitements ou pensions supplémentaires (*toelagen*).	10,090 22	Dépenses 42,330 45
3	Secours annuels (*jaerlykshe onderstanden*)	4,238 11	Excédant de crédit. . fr. 7,669 55 provenant de ce que les charges éteintes par suite de décès ont été de beaucoup supérieures aux prévisions, basées sur les extinctions des années précédentes.
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	42,330 45	
	CHAPITRE III.		
	Fonds de dépôt.		
	ART. 1er.		
1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables . . fr.	341,914 93	Crédit alloué . . . . fr. 400,000 » Dépenses . . . . . 342,614 47 Excédant de crédit. . fr. 57,385 53 provenant de ce que les versements de cautionnements effectués pendant l'année sont restés en dessous des prévisions.
2	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos	699 54	
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	342,614 47	
	ART. 2.		Crédit alloué . . . . fr. 70,000 » Dépenses 75,497 82
»	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État. . . . fr.	75,497 82	Excédant de dépense, fr. 5,497 82
	(*Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.*)		Le crédit non limitatif a été dépassé, parce que les remboursements de consignations, dont le chiffre avait été établi d'après la moyenne des années antérieures, ont été plus considérables que les prévisions.

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 25 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 25 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE PREMIER.						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget	102,650 »	»	»	»	»	102,650 »
3	Frais des commissions d'examen	2,000 »	»	»	»	»	2,000 »
4	Pens. des fonctionn., employés et gens de service.	19,355 »	»	»	»	»	19,355 »
5	Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	1,000 »	»	»	»	»	1,000 »
6	Matériel	34,600 »	3,000 »	»	»	»	37,600 »
7	Achat de décorations de l'ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . . .	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
	TOTAUX. . . fr.	190,605 »	3,000 »	»	»	»	193,605 »
	CHAPITRE II.						
	TRAITEMENTS DES AGENTS POLITIQUES.						
1	Autriche	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
2	Confédération germanique	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
3	France	60,000 »	»	»	»	»	60,000 »
4	Grande-Bretagne	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »
5	Pays-Bas	50,000 »	»	»	»	»	50,000 »
6	Italie	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
7	Prusse	50,000 »	»	»	»	»	50,000 »
8	États-Unis	25,500 »	»	»	»	»	25,500 »

AFFAIRES ÉTRANGÈRES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							
	A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
	»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
	»	102,650 »	102,650 »	»	»	»	»	
(*a*	970 »	1,050 »	1,050 »	»	»	»	»	*a*) Loi du 15 janvier 1850.
	»	19,355 »	19,355 »	»	»	»	»	
	»	1,000 »	1,000 »	»	»	»	»	
	»	37,600 »	37,600 »	»	»	»	»	
	»	10,000 »	10,000 »	»	»	»	»	
	970 »	192,655 »	192,655 »	»	»	»	»	
	»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
	»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
(*b*	13,166 67	46,833 33	46,833 33	»	»	»	»	*b*) Lois des 2 et 15 janvier 1850.
	»	80,000 »	80,000 »	»	»	»	»	
	»	50,000 »	50,000 »	»	»	»	»	
(*c*	21,250	18,750 »	18,750 »	»	»	»	»	*c*) Loi du 2 janvier 1850.
	»	50,000 »	50,000 »	»	»	»	»	
	»	25,500 »	25,500 »	»	»	»	»	

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Extraordinaires.	CRÉDITS Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	CRÉDITS Total.
9	Turquie	47,000 »	»	»	»	»	47,000 »
10	Brésil.	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
11	Danemark	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
12	Espagne	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
13	Grèce.	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
14	Villes libres et anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck.	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
15	Portugal.	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
16	Sardaigne	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
17	Suède	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
	TOTAUX. . . fr.	558,500 »	»	»	»	»	558,500 »
	CHAPITRE III.						
Unique.	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	105,000 »	»	»	»	»	105,000 »
	TOTAUX. . . fr.	105,000 »	»	»	»	»	105,000 »
	CHAPITRE IV.						
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estaffettes, courses diverses	70,500 »	»	»	»	»	70,500 »
	TOTAUX. . . fr.	70,500 »	»	»	»	»	70,500 »
	CHAPITRE V.						
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »
	TOTAUX. . . fr.	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »
	CHAPITRE VI.						
1	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité. . . .	30,000 »	»	»	»	»	30,000 »
2	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
	TOTAUX. . . fr.	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	47,000 »	47,000 »	»	»	»	»	
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
(*a* 2,500 »	12,500 »	12,500 »	»	»	»	»	*a*) Loi du 2 janvier 1850.
(*b* 652 78	14,547 22	14,547 22	»	»	»	»	*b*) Id. id.
»	15,000 »	15,000 »	»	»	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	»	»	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	»	»	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	»	»	»	»	
(*c* 15,000 »	»	»	»	»	»	»	c) Loi du 2 janvier 1850.
52,569 45	505,930 55	505,930 55	»	»	»	»	
»	105,000 »	105,000 »	»	»	»	»	
»	105,000 »	105,000 »	»	»	»	»	
»	70,500 »	70,500 »	»	»	»	»	
»	70,500 »	70,500 »	»	»	»	»	
»	80,000 »	80,000 »	»	»	»	»	
»	80,000 »	80,000 »	»	»	»	»	
»	30,000 »	30,000 »	»	»	»	»	
»	10,000 »	10,000 »	»	»	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 25 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 25 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE VII. COMMERCE.						
1	Écoles de navigation	19,000 »	»	»	»	»	19,000 »
2	Chambres de commerce	12,000 »	»	»	»	»	12,000 »
3	Frais divers et encouragements au commerce.	19,900 »	»	»	»	»	19,900 »
4	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1848 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn	115,000 »	»	»	»	»	115,000 »
5	Primes pour construction de navires	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
6	Pêche maritime.	100,000 »	»	»	»	»	100,000 »
	TOTAUX. . . fr.	285,900 »	»	»	»	»	285,900 »
	CHAPITRE VIII. MARINE.						
1	Personnel	297,471 »	»	»	»	»	297,471 »
2	Vivres	148,000 »	»	»	»	»	148,000 »
3	Entretien, chauffage, éclairage.	62,320 »	»	»	»	»	62,320 »
4	Magasin de la marine.	4,800 »	»	»	»	»	4,800 »
5	Pilotage.	462,320 »	»	»	»	»	462,320 »
6	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut	48,758 »	12,000 »	»	»	»	60,758 »
7	Police maritime.	55,800 »	»	»	»	»	55,800 »
8	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	242,100 »	»	»	»	»	242,100 »
9	Secours maritimes.	16,500 »	»	»	»	»	16,500 »
10	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
11	Pensions civiles et secours	27,200 »	»	»	»	»	27,200 »
	TOTAUX. . . fr.	1,355,269 »	12,000 »	»	»	»	1,367,269 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							
	A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations*
				Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
(*a*	105 02	18,894 98	18,894 98	»	»	»	»	*a*) Loi du 2 janvier 1850.
(*b*	869 15	11,150 85	11,150 85	»	»	»	»	*b*) Id. id.
(*c*	56 05	19,845 97	19,845 97	»	»	»	»	*c*) Id. id.
(*d*	20 »	114,980 »	114,980 »	»	»	»	»	*d*) Loi du 2 janvier 1850.
(*e*	86 »	19,914 »	19,914 »	»	»	»	»	*e*) Id. id.
	»	100,000 »	99,461 17	(*f* 538 83	»	538 83	»	*f*) Portion de crédit non employée.
	1,130 20	284,765 80	284,224 97	538 83	»	538 83	»	
	»	207,471 »	206,782 27	688 73	»	688 73	»	
	»	148,000 »	138,640 07	9,359 93	»	9,359 93	»	
	»	62,520 »	59,571 01	2,948 99	»	2,948 99	»	
	»	4,800 »	4,792 63	7 37	»	7 37	»	
(*g*	25,072 99	437,247 01	414,551 94	22,895 07	»	22,895 07	»	*g*) Loi du 2 janvier 1850.
	»	60,758 »	60,622 50	135 50	»	135 50	»	
	»	35,800 »	35,123 68	676 32	»	676 32	»	
	»	242,100 »	225,199 90	16,900 10	»	16,900 10	»	
	»	16,500 »	14,721 50	1,778 50	»	1,778 50	»	
	»	10,000 »	10,000 »	»	»	»	»	
	»	27,200 »	27,128 67	71 33	»	71 33	»	
	25,072 99	1,342,196 01	1,286,754 17	55,461 84	»	55,461 84	»	

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 25 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 25 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Extraordinaires.	CRÉDITS Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	CRÉDITS Total.
	CHAPITRE IX.						
1	Frais de location d'un bateau à vapeur pour le service entre Anvers et Tamise	»	»	»	(a 20,500 »	»	20,500 »
	TOTAUX. . . fr.	»	»	»	20,500 »	»	20,500 »
	RÉCAPITULATION.						
Chapit.							
I.	Administration centrale	190,605 »	5,000 »	»	»	»	195,605 »
II.	Traitements des agents politiques	558,500 »	»	»	»	»	558,500 »
III.	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	105,000 »	»	»	»	»	105,000 »
IV.	Frais de voyage des agents du service extérieur.	70,500 »	»	»	»	»	70,500 »
V.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
VII.	Commerce	285,000 »	»	»	»	»	285,000 »
VIII.	Marine	1,555,269 »	12,000 »	»	»	»	1,567,269 »
IX.	Frais de location d'un bateau à vapeur pour le service entre Anvers et Tamise	»	»	»	20,500 »	»	20,500 »
	TOTAUX. . . fr.	2,685,774 »	15,000 »	»	20,500 »	»	2,710,274 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846).	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
»	20,500 »	20,489 08	10 92	»	10 92	»	a) Ce crédit extraordinaire a été accordé par la loi du 25 avril 1848 (*Moniteur* du 27 avril 1848, n° 118.)
»	20,500 »	20,489 08	10 92	»	10 92	»	
970 »	192,055 »	192,055 »	»	»	»	»	
52,569 45	505,950 55	505,950 55	»	»	»	»	
»	105,000 »	105,000 »	»	»	»	»	
»	70,500 »	70,500 »	»	»	»	»	
»	80,000 »	80,000 »	»	»	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
1,136 20	284,765 80	284,224 97	558 83	»	558 83	»	
25,072 99	1,342,196 01	1,286,734 17	55,461 84	»	55,461 84	»	
»	20,500 »	20,489 08	10 92	»	10 92	»	
79,748 64	2,639,525 56	2,583,513 77	56,011 59	»	56,011 59	»	*N. B.* Le présent compte definitif est d'accord avec les écritures tenues au bureau du contrôle des Budgets.

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	Traitement.	Indemnité.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE Ier.					
	Administration centrale (*Personnel*).					
	ART. 1er.					
»	Traitement du Ministre. . . . . fr.				21,000 »	Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 21,000 » Excédant de crédit. . .
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.				21,000 »	
	ART. 2.					
	Traitement du personnel des bureaux.					
a.	Secrétariat général. . . . . fr.	16	25,150 »	5,775 »		
b.	Direction politique.	5	6,020 »	200 »		
c.	— du commerce extérieur et des consulats . .	5	13,250 »	400 »		
d.	— du commerce intérieur	6	14,000 »	600 »		
e.	— de la marine	6	12,880 »	200 »	102,650 »	Les rémunérations de travaux extraordinaires sont confondues dans le chiffre des indemnités de toute nature allouées soit à titre d'encouragement aux employés, soit à titre d'étrennes aux gens de service.
f.	Division de la comptabilité et de la chancellerie . . .	4	12,000 »	200 »		
g	Secrétaire particulier du Ministre	1	2,000 »	»		
h.	Courriers, huissiers, messagers, concierge et gens de service.	15	12,761 50	1,213 50		
i.	Fonds de réserve	»	»	»		Crédit . . . . . fr. 102,650 » Dépenses . . . . . 102,650 » Excédant de crédit. . . »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.				102,650 »	
	ART. 3.					
»	Frais des commissions d'examen . . . . . fr.				1,050 »	Crédit . . . . . fr. 2,000 » Dépenses . . . . . 1,030 » Excédant de crédit. . 970 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de l'exercice 1849 (loi du 15 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.				1,050 »	

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier. (*Suite.*)			
	ART. 4.			
»	Pensions accordées à des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . . fr.		19,355 »	Crédit . . . . . fr. 19,355 » Dépenses . . . . . 19,355 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.		19,355 »	
	ART. 5.			
»	Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . . fr.		1,000 »	Crédit . . . . . fr. 1,000 » Dépenses . . . . . 1,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.		1,000 »	
	Matériel.			
	ART. 6.			
a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux journaux belges et autres menus frais, fr.	9,466 79		
b.	Éclairage et chauffage.	6,158 14		
c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, assurances contre incendie	15,028 57	37,600 »	Crédit . . . . . 37,600 » Dépenses . . . . . 37,600 » Excédant de crédit. . »
d.	Fonds secrets	6,046 50		
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.		37,600 »	
	ART. 7.			
»	Achat de décorations de l'Ordre Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . . fr.		10,000 »	Crédit . . . . . 10,000 » Dépenses . . . . . 10,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.		10,000 »	
	CHAPITRE II.			
	Traitements des agents politiques.			
	ART. 1er.			
»	*Autriche.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . . fr.		40,000 »	Crédit . . . . . 40,000 » Dépenses . . . . . 40,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.		40,000 »	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II (*suite*).		
	ART. 2.		
»	*Confédération germanique.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . . fr.	40,000 »	Crédit . . . . . fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 40,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	40,000 »	
	ART. 3.		A partir du 1er juillet 1848, le traitement de ministre à Paris n'est plus que de 27,000 francs, y compris 20,000 francs pour frais de chancellerie, et celui de conseiller de 8,000 francs. La liquidation de ce dernier n'a commencé que le 1er août.
»	*France.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation. . . . . fr.	46,833 33	Crédit . . . . . fr. 60,000 » Dépenses 46,833 33
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	46,833 33	Excédant de crédit. . 13,166 67
	ART. 4.		De cette somme, fr. 12,388 03 c[s] ont été transférés au Budget de 1850, et fr. 778 64 c[s] au Budget de 1849 (lois des 2 et 15 janvier 1850).
»	*Grande-Bretagne.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis . . . . . fr.	80,000 »	Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 80,000 »
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	80,000 »	Excédant de crédit. . »
	ART. 5.		
»	*Pays-Bas.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire. . . . . fr.	50,000 »	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 50,000 »
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	50,000 »	Excédant de crédit. . »
	ART. 6.		Le traitement du nouveau ministre à Rome n'a pris cours que le 1er octobre 1848. Ce traitement, y compris 2,000 francs pour frais de chancellerie, n'est plus que de 27,000 francs. — Du 1er janvier au 30 septembre, le secrétaire a rempli les fonctions de chargé d'affaires *ad interim*, et touchait, à ce titre, le 1/6 de 32,000 francs, ancien traitement de ministre près le Saint-Siége.
»	*Italie.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire . . . . . fr.	18,750 »	Crédit . . . . . fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 18,750 »
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	18,750 »	Excédant de crédit . . 21,250 »
	ART. 7.		Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
»	*Prusse.* — Traitement d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire . . . . . fr.	50,000 »	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . 50,000 »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	50,000 »	Excédant de crédit. . »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II. (*Suite*).		
	ART. 8.		
»	*États-Unis*. — Traitement d'un ministre résident . . . . . fr.	25,500 »	Crédit . . . . . fr. 25,500 » Dépenses . . . . . 25,500 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	25,500 »	
	ART. 9.		
»	*Turquie*. — Traitement d'un ministre résident, d'un secrétaire, d'un chancelier, de deux drogmans et de deux soldats. . . . . fr.	47,000 »	Crédit . . . . . fr. 47,000 » Dépenses . . . . . 47,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	47,000 »	
	ART. 10.		
»	*Brésil*. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	21,000 »	Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 21,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	21,000 »	
	ART. 11.		Le titulaire a été nommé au poste de Madrid ; son traitement a cessé le 1er octobre 1848.
»	*Danemark*. — Traitement d'un chargé d'affaires. . . . . fr.	12,500 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 12,500 » Excédant de crédit. . 2,500 »
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	12,500 »	Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
	ART. 12.		Il y a eu interruption dans la liquidation du traitement de chef de mission.
»	*Espagne*. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	14,347 22	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 14,347 22 Excédant de crédit. . 652 78
	TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.	14,347 22	Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
	ART. 13.		
»	*Grèce*. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 13. . . . . fr.	15,000 »	
	ART. 14.		
»	*Villes libres et anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck*. — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 14. . . . . fr.	15,000 »	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II. (*Suite.*)		
	ART. 15.		
»	*Portugal.* — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 15. . . . . fr.	15,000 »	
	ART. 16.		
»	*Sardaigne.* — Traitement d'un chargé d'affaires . . . . . fr.	15,000 »	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 15,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 16. . . . . fr.	15,000 »	
	ART. 17.		
»	*Suède.* — Traitement d'un chargé d'affaires	»	Le poste de chargé d'affaires est resté vacant. Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.	»	Excédant de crédit. . 15,000 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	CHAPITRE III.		
	ARTICLE UNIQUE.		
»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. fr.	105,000 »	Crédit . . . . . fr. 105,000 » Dépenses . . . . . 105,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL. . . . . fr.	105,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	ARTICLE UNIQUE.		
»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . . . . fr.	70,500 »	Crédit . . . . . fr. 70,500 » Dépenses . . . . . 70,500 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL. . . . . fr.	70,500 »	
	CHAPITRE V.		
	ARTICLE UNIQUE.		
»	Frais à rembourser aux agents du service extérieur (frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien des pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnements aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels . . . fr.	80,000 »	Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 80,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL. . . . . fr.	80,000 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VI.		
	ART. 1er.		
»	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	30,000 »	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses . . . . . 30,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	30,000 »	
	ART. 2.		
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . . fr.	10,000 »	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 10,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	10,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	Commerce.		
	ART. 1er.		
»	Écoles de navigation. . . . . fr.	18,894 98	Crédit . . . . . fr. 19,000 » Dépenses . . . . . 18,894 98 Excédant de crédit. . 105 02 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	18,894 98	
	ART. 2.		
»	Chambres de commerce. . . . . fr.	11,130 85	Crédit . . . . . fr. 12,000 » Dépenses . . . . . 11,130 85 Excédant de crédit. . 869 15 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	11,130 85	
	ART. 3.		
»	Frais divers et encouragements au commerce . . . . . fr.	19,843 97	Crédit . . . . . fr. 19,900 » Dépenses . . . . . 19,843 97 Excédant de crédit. . 56 03 Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850).
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	19,843 97	
	ART. 4.		
»	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'année 1848, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du cap Horn. . . . . fr.	114,980 »	Crédit . . . . . fr. 115,000 » Dépenses . . . . . 114,980 » Excédant de crédit. . 20 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1850 (loi du 2 janv. 1850).
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	114,980 »	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VII (*suite*).		
	ART. 5.		
»	Primes pour construction de navires. . . . . fr.	19,914 »	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 19,914 » Excédant de crédit. . 86 » Cet excédant de crédit a été transféré au Budget de 1880 (loi du 2 janvier 1880).
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	19,914 »	
	ART. 6.		
»	Pêche maritime . . . . . fr.	99,461 17	Crédit . . . . . fr. 100,000 » Dépenses . . . . . 99,461 17 Excédant de crédit. . 538 83
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	99,461 17	
	CHAPITRE VIII.		
	Marine.		
	Bâtiments de guerre.		
	ART. 1er.		
»	Personnel des bâtiments de guerre . . . . . fr.	296,782 27	Crédit . . . . . fr. 297,471 » Dépenses . . . . . 296,782 27 Excédant de crédit. . 688 73
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	296,782 27	
	ART. 2.		
»	Vivres pour les équipages des bâtiments de guerre. . . . . fr.	138,640 07	Crédit . . . . . fr. 148,000 » Dépenses . . . . . 138,640 07 Excédant de crédit. . 9,359 93
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	138,640 07	
	ART. 3.		
»	Entretien, chauffage et éclairage . . . . . fr.	59,371 01	Crédit . . . . . fr. 62,320 » Dépenses . . . . . 59,371 01 Excédant de crédit . . 2,948 99
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	59,371 01	
	Magasin de la marine.		
	ART. 4.		
»	Traitement du garde-magasin, des commis et des ouvriers.	2,215 »	Crédit . . . . . fr. 4,800 » Dépenses . . . . . 4,792 63 Excédant de crédit . . 7 37
»	Loyer et matériel.	2,577 63	
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	4,792 63	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VIII. (*Suite*)		
	Pilotage.		
	ART. 5.		
	Anvers. — Inspecteur, chef pilote, receveur et commis. . . . . fr.	13,599 96	
	Patron pilote, pilotes, etc., etc.	38,183 21	
	Agent à Terneuzen	250 »	
	Flessingue. — Sous-inspecteur, chef pilote, commis	7,099 92	
	Patrons pilotes, pilotes, etc.	64,719 52	
	Ostende. — Inspecteur, commis, chef pilote	4,959 96	
	Patrons pilotes, pilotes, etc., etc.	14,955 40	
	Personnel des phares et fanaux	4,255 18	
	Feu flottant.	3,589 79	
»	Matériel	111,525 74	
	Versement au trésor (*pour ordre*)	35,054 95	
	Remises aux pilotes.		
	Remises aux pilotes de la station d'Anvers, de Terneuzen et de Flessingue . . . fr.	93,554 68	
	Remises payées aux pilotes d'Ostende.	14,352 35	Crédit . . . . . fr. 462,320 »
	Remise de 2 °/₀ à la caisse de pensions du pilotage pour les pilotes, leurs veuves et leurs orphelins.	6,850 35	Dépenses 414,351 94
	Remise de 3 °/₀ sur le droit de pilotage, payée au receveur à Ostende	1,426 99	Excédant de crédit. . 47,968 06
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	414,351 94	De ces fr. 47,968 06 c⁵, excédant de crédit, fr. 25,072 99 c⁵ ont été transférés au Budget de 1850 (loi du 2 janvier 1850). L'excédant de crédit n'est donc réellement que de fr. 22,895 07 c⁵.
	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.		
	ART. 6.		
	Solde du personnel . . . . . fr.	11,590 56	
»	Frais d'entretien et achat de combustibles	33,215 43	Crédit . . . . . fr. 60,758 »
	Achat d'une chaudière	15,816 51	Dépenses 60,622 50
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	60,622 50	Excédant de crédit. . 135 50
	Police maritime (*Personnel*).		
	ART. 7.		
	Traitement du personnel à Anvers . . . . . fr.	10,924 92	
	— — à Ostende	8,139 96	
	— — à Blankenberghe	1,666 60	
	— — à Nieuport.	499 92	
	— — à Bruges	499 92	
	— — à Gand	1,990 92	
»	— — à Termonde	499 92	
	— — à Bruxelles.	499 92	
	— — à Louvain	499 92	
	Remises aux agents	1,740 »	
	Vacations aux experts	816 »	
	Loyers, fournitures et impressions	7,336 68	Crédit . . . . . fr. 35,800 »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	35,123 68	Dépenses. 35,123 68
			Excédant de crédit. . 676 32

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VIII. (*Suite.*)		
	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.		
	ART. 8.		
	Machinistes, chauffeurs et chaudronnier. . . . . fr.	10,439 76	
»	Agents, courriers et commis	14,432 07	
	Matériel.		
	Combustible, huile, graisse, entretien, impressions et publications . . . . . fr.	200,328 07	
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	225,199 90	Crédit . . . . . fr. 242,100 » Dépenses . . . . . 225,199 90 Excédant de crédit. . 16,900 10
	Secours maritimes.		
	ART. 9.		
»	Personnel de ce service. . . . . fr.	14,262 50	
	Entretien des hangars et des embarcations et achat de matériel.	459 »	
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	14,721 50	Crédit . . . . . fr. 16,500 » Dépenses . . . . . 14,721 50 Excédant de crédit. . 1,778 50
	Pensions civiles et secours.		
	ART. 10.		
»	Dotation à la caisse de secours et de prévoyance, en faveur des marins naviguant sous pavillon belge . . . . . fr.	10,000 »	
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	10,000 »	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 10,000 » Excédant de crédit. . »
	Pensions.		
	ART. 11.		
»	Pensions civiles et militaires . . . . . fr.	20,282 45	
	Secours.	6,846 22	
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	27,128 67	Crédit . . . . . fr. 27,200 » Dépenses . . . . . 27,128 67 Excédant de crédit. . 71 33
	CHAPITRE IX.		
	ARTICLE UNIQUE.		
»	Fonds spécial pour le loyer du bateau à vapeur *l'Espoir* (loi du 25 avril 1848) . fr.	20,480 08	
	TOTAL. . . . . fr.	20,480 08	Crédit . . . . . fr. 20,500 » Dépenses . . . . . 20,489 08 Excédant de crédit. . 10 92

NOTE

SUR

LES RÉSULTATS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

DE L'EXERCICE 1848.

Aux termes des articles 44 et 45 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, les Ministres doivent présenter des comptes développant leurs opérations pendant l'année précédente.

Ces dispositions ont été mises en vigueur par arrêté royal du 27 décembre 1847, et s'appliquent pour la première fois aux Budgets de l'exercice 1848, dont les opérations ont été closes le 31 octobre 1850.

Les développements applicables aux Budgets des Finances et des Non-Valeurs et Remboursements de cet exercice sont présentés dans les tableaux ci-annexés.

On va en faire connaître les résultats généraux.

Ministère des Finances. — Exercice 1848.

Les crédits ouverts par la loi de Budget du 29 décembre 1847, s'élèvent à la somme de . . . . . fr.	12,981,450	»
Les crédits supplémentaires et extraordinaires, votés par la Législature en dehors du Budget, se montent à.	721,225	58
de sorte que l'ensemble des crédits est de.	13,702,675	58
Il résulte du compte ci-annexé, que les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice s'élèvent à fr.	13,433,520	04
Les parties de crédits restées sans emploi atteignent donc le chiffre de.	269,155	54

qui sera annulé par la loi des comptes.

Non-Valeurs et Remboursements. — Exercice 1848.

Le montant de ce Budget s'élève, d'après la loi du 29 décembre 1847, à la somme de. . . . . fr.	1,951,000	»
et les dépenses constatées, liquidées et ordonnancées à celle de .	1,942,730	63
de manière que les crédits ont dépassé les dépenses d'une somme de.	8,269	37
qui résulte de la balance entre les excédants de crédits sur les dépenses. . . . . fr.	278,199	07
et les excédants de dépenses sur les crédits	269,929	70

Cette dernière somme donnera lieu à l'ouverture d'un crédit complémentaire dans la loi des comptes.

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE Ier. ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	Traitement des fonctionnaires et employés, etc., et travail extraordinaire	501,000 »	»	»	»	»	501,000 »
3	Frais de tournées	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
4	Matériel	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
5	Service de la Monnaie.	7,200 »	»	»	»	»	7,200 »
6	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles brisées et frais de comptage .	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
7	Magasin général des papiers.	135,500 »	»	»	»	»	135,500 »
8	Rédaction de documents statistiques	11,000 »	»	»	»	»	11,000 »
9	Publication de documents statistiques	9,800 »	»	»	»	»	9,800 »
10	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre	»	100,000 »	»	(a 200,000 »	»	300,000 »
11	Frais de rédaction et de publication d'une statistique financière, de 1830 à 1847	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
	TOTAUX. . . fr.	749,500 »	100,000 »	»	200,000 »	»	1,049,500 »
	CHAPITRE II. ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.						
1	Traitement des directeurs	86,550 »	»	»	»	»	86,550 »
2	Caissier général de l'État	250,000 »	»	»	»	»	250,000 »
	TOTAUX. . . fr.	336,550 »	»	»	»	»	336,550 »

DES FINANCES PENDANT L'EXERCICE 1848.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	21,000 »	17,500 »	3,500 »	»	3,500 »	»	Crédit restant disponible par suite de vacance.
»	301,000 »	300,995 25	4 75	»	4 75	»	Appoint inutile.
»	8,000 »	5,453 30	2,546 70	»	2,546 70	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	
»	7,200 »	7,199 54	» 46	»	» 46	»	Appoint resté libre.
»	10,000 »	8,583 42	1,416 58	»	1,416 58	»	Portion de crédit non employée.
»	133,500 »	132,805 42	694 58	»	694 58	»	Id. id.
»	11,000 »	10,999 91	» 09	»	» 09	»	Appoint inutile.
»	9,800 »	9,765 46	34 54	»	34 54	»	Id.
»	300,000 »	297,744 79	2,255 21	»	2,255 21	»	Portion de crédit demeurée sans emploi. a) Loi du 9 mai 1848. (*Moniteur* n° 31.)
»	8,000 »	»	8,000 »	»	8,000 »	»	Crédit resté libre, par suite de la non-exécution des travaux auxquels il était destiné.
»	1,049,500 »	1,031,047 09	18,452 91	»	18,452 91	»	
»	86,550 »	86,550 »	»	»	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	»	»	»	»	Un crédit supplémentaire de fr. 21,427 62 c., a été accordé par la loi du 16 juillet 1849. Il est rattaché au chap. VIII, article unique, du Budget du même exercice.
»	336,550 »	336,550 »	»	»	»	»	

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	CRÉDITS transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE III. ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.						
1	Surveillance générale	557,500 »	»	»	»	»	557,500 »
2	Service de la conservation du cadastre . . .	300,300 »	»	»	»	»	300,300 »
3	Service des contributions directes et de comptabilité	631,600 »	»	»	»	»	631,600 »
4	Remises proportionnelles des receveurs, etc . .	1,658,500 »	»	»	»	»	1,658,500 »
5	Service des douanes.	4,107,200 »	»	»	»	»	4,107,200 »
6	Service de la recherche maritime	61,600 »	»	»	»	»	61,600 »
7	Service des accises	709,700 »	»	»	»	»	709,700 »
8	Service des poids et mesures	49,900 »	»	»	»	»	49,900 »
9	Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	49,700 »	»	»	»	»	49,700 »
10	Honoraires fixes des avocats de l'administration.	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
11	Suppléments de traitements	24,970 »	»	»	»	»	24,970 »
12	Frais de bureau et de tournée	164,540 »	»	»	»	»	164,540 »
	TOTAUX. . . fr.	8,155,510 »	»	»	»	»	8,155,510 »
13	Indemnités et primes	261,200 »	»	»	»	»	261,200 »
14	Police douanière	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
15	Matériel	138,000 »	»	»	»	»	138,000 »
16	Entrepôt d'Anvers (frais généraux d'administration, etc.).	31,000 »	»	»	»	»	31,000 »
17	Exécution de travaux et acquisition du matériel nécessaire pour garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie	»	30,000 »	»	»	»	30,000 »
18	Traitements arriérés d'employés du service sédentaire (année 1846)	»	»	22,666 98	»	»	22,666 98
	TOTAUX. . . fr.	8,590,710 »	30,000 »	22,666 98	»	»	8,643,376 98

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
	A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
	»	357,500 »	339,140 43	»	»	»	»	Les crédits portés aux articles 1 à 12 inclusivement du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1, réglant l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.
	»	300,300 »	309,864 48	»	»	»	»	
	»	631,600 »	611,721 46	»	»	»	»	
	»	1,658,500 »	1,684,895 51	»	»	»	»	
	»	4,107,200 »	4,023,604 76	»	»	»	»	
	»	61,600 »	61,875 06	»	»	»	»	
	»	709,700 »	669,090 02	»	»	»	»	
	»	49,000 »	51,709 40	»	»	»	»	
	»	49,700 »	45,607 60	»	»	»	»	
	»	40,000 »	36,262 50	»	»	»	»	
	»	24,070 »	31,888 16	»	»	»	»	
	»	164,540 »	168,741 84	»	»	»	»	
	»	8,155,510 »	8,054,579 02	100,930 98	»	100,930 98	»	
	»	261,200 »	250,097 68	11,102 32	»	11,102 32	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
	»	5,000 »	»	5,000 »	»	5,000 »	»	Crédit resté sans emploi.
	»	138,000 »	106,585 49	31,414 51	»	31,414 51	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
	»	31,000 »	27,517 58	3,482 42	»	3,482 42	»	Id. id.
	»	30,000 »	21,262 19	8,737 81	»	8,737 81	»	Id. id.
	»	22,066 98	22,066 98	»	»	»	»	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 200.)
	»	8,643,376 98	8,482,708 94	160,668 04	»	160,668 04	»	

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.						
1	Traitement du personnel de l'enregistrement. .	356,200 »	»	»	»	»	356,200 »
2	Employés du timbre	54,700 »	»	»	»	»	54,700 »
3	Employés du domaine.	82,500 »	»	»	»	»	82,500 »
4	Agents forestiers	241,900 »	»	»	»	»	241,900 »
5	Remises des receveurs.	840,000 »	»	»	»	»	840,000 »
6	Remises des greffiers	46,000 »	»	»	»	»	46,000 »
7	Frais de bureau des directeurs	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
8	Matériel	31,000 »	»	12,000 »	»	»	43,000 »
9	Frais de poursuites et d'instances	55,000 »	»	»	»	»	55,000 »
10	Dépenses du domaine	78,300 »	»	»	»	»	78,300 »
11	Palais de Bruxelles et de Tervueren.	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
12	Service des plantations. (*Pour mémoire*) . . .	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . . fr.	1,835,600 »	»	12,000 »	»	»	1,847,600 »
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS.						
1	Pensions civiles et arriérés de pensions civiles. .	1,320,000 »	»	»	»	»	1,320,000 »
2	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas droit à la pension, ont néanmoins des titres à un secours à raison de leur position malheureuse	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
	TOTAUX. . . . fr.	1,325,000 »	»	»	»	»	1,325,000 »
	CHAPITRE VI.						
1	Dépenses imprévues	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »
	TOTAUX. . . . fr.	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS. DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846).	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	556,290 »	552,664 90	3,625 10	»	3,625 10	»	Crédit resté inférieur aux prévisions.
»	54,700 »	54,197 99	502 01	»	502 01	»	Id. id.
»	82,500 »	80,424 43	2,075 57	»	2,075 57	»	Id. id.
»	241,900 »	239,813 45	2,086 55	»	2,086 55	»	Id. id.
»	849,000 »	801,870 07	47,129 93	»	47,129 93	»	Id. id.
»	46,000 »	45,983 87	16 13	»	16 13	»	Id. id.
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
»	43,000 »	40,782 20	2,217 80	»	2,217 80	»	Id. id. (Loi du 16 juillet 1849 (*Moniteur* n° 200).
»	55,000 »	54,704 50	295 50	»	295 50	»	Crédit resté inférieur aux prévisions.
»	78,300 »	52,273 25	26,026 77	»	26,026 77	»	Id. id.
»	21,000 »	20,997 19	2 81	»	2 81	»	Appoint inutile.
»	»	»	»	»	»	»	Crédit transféré au Budget du Ministère des Travaux publics.
»	1,847,690 »	1,763,711 83	83,978 17	»	83,978 17	»	
»	1,320,000 »	1,316,009 96	3,990 04	»	3,990 04	»	Excédant sans emploi.
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	1,325,000 »	1,321,009 96	3,990 04	»	3,990 04	»	
»	14,000 »	13,948 90	51 10	»	51 10	»	Id. id.
»	14,000 »	13,948 90	51 10	»	51 10	»	

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 29 déc. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	CRÉDITS Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	CRÉDITS Total.
	CHAPITRE VII. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
1	Dépenses nécessaires pour renouveler en partie et pour compléter le matériel de l'hôtel des Monnaies	»	»	»	91,300 »	»	91,300 »
2	Traitement des employés du timbre (exerc. 1846).	»	»	83 33	»	»	83 33
3	Remises des greffiers (exercice 1847)	»	»	2,900 »	»	»	2,900 »
4	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	»	»	2,700 »	»	»	2,700 »
5	Créance de la fabrique de l'église de Middelbourg.	»	»	»	35,000 »	»	35,000 »
6	— des époux Hagelsteen	»	»	»	2,725 73	»	2,725 73
7	— des héritiers de la veuve Formanoir.	»	»	»	5,360 44	»	5,360 44
8	— de la ville d'Ath. Affaire du marquis de Gages.	»	»	»	5,128 61	»	5,128 61
9	— des communes de Petit-Rechain et de Dison	»	»	»	6,401 »	»	6,401 »
10	— de la fabrique de l'église St-Martin à Liége	»	»	»	11,000 »	»	11,000 »
	TOTAUX. . . fr.	»	»	5,683 33	154,924 78	»	160,608 11
	CHAPITRE VIII. ARTICLE UNIQUE.						
»	Service de la caisse générale de l'État. Remises et frais du caissier pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848.	»	»	325,950 49	»	»	325,950 49
	TOTAUX. . . fr.	»	»	325,950 49	»	»	325,950 49
	RÉCAPITULATION.						
»	CHAPITRE I.	749,500 »	100,000 »	»	200,000 »	»	1,049,500 »
»	— II.	336,550 »	»	»	»	»	336,550 »
»	— III	8,590,710 »	30,000 »	22,666 98	»	»	8,643,376 98
»	— IV	1,835,690 »	»	12,000 »	»	»	1,847,690 »
»	— V.	1,525,000 »	»	»	»	»	1,525,000 »
»	— VI.	14,000 »	»	»	»	»	14,000 »
»	— VII	»	»	5,683 33	154,924 78	»	160,608 11
»	— VIII	»	»	325,950 49	»	»	325,950 49
	TOTAUX. . . fr.	12,851,450 »	130,000 »	366,300 80	354,924 78	»	13,702,675 58

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
	A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1836.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
	»	91,300 »	90,135 77	1,164 23	»	1,164 23	»	La dépense est demeurée au-dessous des prévisions.
	»	85 33	85 33	»	»	»	»	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849, n° 200.)
	»	2,000 »	2,845 35	54 65	»	54 65	»	La dépense est demeurée au-dessous des prévisions.
	»	2,700 »	2,273 77	426 23	»	426 23	»	Id. id. id.
	»	35,000 »	34,998 05	1 95	»	1 95	»	Appoint inutile.
	»	2,725 73	2,725 73	»	»	»	»	Crédit supplémentaire. (Loi du 16 juillet 1849, n° 200.)
	»	5,369 44	5,369 44	»	»	»	»	Id. id. id.
	»	3,128 61	3,128 61	»	»	»	»	Id. id. id.
	»	6,401 »	6,401 »	»	»	»	»	Id. id. id.
	»	11,000 »	10,631 78	368 22	»	368 22	»	Appoint inutile.
	»	160,608 11	158,592 83	2,015 28	»	2,015 28	»	
	»	325,950 49	325,950 49	»	»	»	»	
	»	325,950 49	325,950 49	»	»	»	»	
	»	1,049,500 »	1,031,047 09	18,452 91	»	18,452 91	»	
	»	356,550 »	356,550 »	»	»	»	»	
	»	8,643,376 98	8,482,708 94	160,668 04	»	160,668 04	»	
	»	1,847,690 »	1,763,711 83	83,978 17	»	83,978 17	»	
	»	1,325,000 »	1,321,009 96	3,990 04	»	3,990 04	»	
	»	14,000 »	13,948 90	51 10	»	51 10	»	
	»	160,608 11	158,592 83	2,015 28	»	2,015 28	»	
	»	325,950 49	325,950 49	»	»	»	»	
	»	13,702,675 58	13,435,520 04	269,155 54	»	269,155 54	»	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES FINANCES

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.					DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier.						
	Administration centrale.						
	ART. 1er.						
1	Traitement du Ministre. . . . . fr.					17,500 »	A la suite de la retraite de M. Veydt, le portefeuille des Finances a été confié intérimairement à M. Frère-Orban, Ministre des Travaux publics pendant les mois de juin et de juillet.
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.					17,500 »	Crédit . . . . . fr. 21,000 »
							Dépense . . . . . 17,500 »
							Excédant de crédit. . 3,500 »
	ART. 2.						
	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Rémunération de travaux extraordinaires.						
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements.	Indemnités.		
a.	*Secrétariat général* (27 agents).						
	Secrétaire général . . . . . fr.	1	8,400	8,400 »	»		
	Chefs de division	2	5,250	10,500 »	»		
	Directeur attaché au cabinet	1	3,000	1,500 »	»	59,031 81	
	Inspecteurs et chefs de bureau	3	3,100 à 3,825	9,014 49	»		
	Employés de tout grade	20	600 à 2,700	28,452 32	2,065 »		
b.	*Trésor public* (54 agents).						
	Directeur général . . . . . fr.	1	10,500	10,500 »	»		
	Inspecteur général.	1	8,000	7,999 92	»		
	Directeurs et chefs de division	5	6,000 à 7,000	19,541 62	»	124,584 12	
	Inspecteur et chefs de bureau.	9	3,100 à 4,000	28,871 80	»		
	Employés de tout grade	40	600 à 3,000	56,090 78	1,580 »		
c.	*Contributions directes, douanes et accises* (66 agents).						
	Directeur général . . . . . fr.	1	9,000	5,250 »	»		
	Inspecteur général.	1	8,000	7,999 92	»		
	Directeurs et inspecteur en chef	4	6,550 à 7,500	27,549 88	»	144,708 27	
	Inspecteurs et chefs de bureau	8	2,925 à 4,775	27,416 44	500 »		
	Employés de tout grade	52	600 à 2,950	72,707 03	3,575 »		

FINANCES — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Montant de la dépense. Traitements.	Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE Ier (*suite*).						
	ART. 2 (*suite*).						
d.	*Enregistrement et domaines* (24 agents).						
	Directeur général	1	10,500	10,500 »	»	85,311 14	
	Inspecteur général	1	9,000	9,000 »	»		
	Directeurs et inspecteur de 1re classe	3	5,250 à 8,500	20,253 24	»		
	Inspecteur forestier, vérificateurs et chefs de bureau	6	900 à 4,500	18,862 52	»		
	Employés de tout grade	13	600 à 2,755	25,900 38	815 »		
e.	*Commission des monnaies* (11 agents).						
	Président	1	8,400	8,400 »	»	40,534 88	
	Commissaires généraux	2	5,250	10,500 »	»		
	Inspecteur général	1	4,000	3,999 96	»		
	Contrôleur, graveur, essayeurs et employés	7	1,200 à 4,200	17,449 92	185 »		
f.	*Caisse d'amortissement des dépôts et consignations* (2 agents).						
	Directeur	1	7,000	6,416 63	»	8,416 63	
	Chef de bureau	1	3,000	2,000 »	»		
g.	*Huissiers et gens de service* (44 agents).						
	Concierges	3	900 à 1,100	2,999 88		37,618 40	
	Huissiers de cabinet et huissiers de salle	12	800 à 1,400	15,185 21	2,758 »		
	Messagers, emballeurs et nettoyeuses	29	400 à 800	18,695 31			
h.	Travail extraordinaire	»	»	»	»	»	Les rémunérations de travaux extraordinaires sont confondues dans le chiffre des indemnités de toute nature, allouées soit pour frais de maladie, soit à titre d'encouragement aux employés, soit à titre d'étrennes ou de gratifications aux gens de service.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.					500,995 25	Crédit . . . . . fr. 501,000 » Dépenses . . . . . 500,995 25 Excédant de crédit. . 4 75
	CHAPITRE Ier (*suite*).						
	ART. 3.						
	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs.						
	Frais de route et de séjour : de l'inspecteur général du trésor public				172 80	5,455 30	Crédit . . . . . fr. 8,000 » Dépenses . . . . . 5,455 30 Excédant de crédit. . 2,546 70
	— — des contributions directes, etc.				3,531 20		
	— — de l'enregistrement, etc.				928 30		
	— — de la garantie des matières d'or, etc.				821 »		
	TOTAL DE L'ART. 3 . . . . . fr.					5,455 30	

FINANCES — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE Ier (*suite*).			
	ART. 4.			
	Matériel.			
1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais	15 867 91		
2	Éclairage et chauffage de toute l'administration.	9,751 71		*a*) L'allocation destinée à ce service a été confondue avec celles affectées au service général de l'administration centrale.
3	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurances contre incendie, etc.	14,580 58	40,000 »	
4	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes (*a*	»		Crédit . . . . . fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 40,000 »
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.		40,000 »	Différence. . . . . » »
	ART. 5.			
	Service de la monnaie.			
1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais . . .	1,457 10		
2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'inculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	5,742 44	7,199 54	Crédit . . . . . fr. 7,200 » Dépenses 7,199 54
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.		7.199 54	Excédant de crédit. . » 46
	ART. 6.			
»	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles brisées et frais de comptage		8,585 42	Crédit . . . . . fr 10,000 » Dépenses 8,585 42
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.		8,585 42	Excédant de crédit. . 1,416 58
	ART. 7.			
	Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.			
1	Pour l'administration centrale et l'administration du trésor dans les provinces.	*a*)		*a*) Les dépenses par administration n'ont pu être établies, les comptes du magasin ne présentant pas cette distinction.
2	Pour l'administration des contributions directes, douanes et accises. .	100,906 29		
3	Pour l'administration de l'enregistrement et des domaines		132,805 42	
4	Papier à timbrer	31,899 13		
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.		132,805 42	Crédit . . . . . fr. 133,500 » Dépenses . . . . . 132,805 42 Excédant de crédit. . 694 58
	ART. 8.			
	Statistique.			
	Frais de rédaction de documents statistiques		10,999 91	Crédit . . . . . fr. 11,000 » Dépenses 10,999 91
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.		10,999 91	Excédant de crédit. . » 09

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier (*suite*).		
	ART. 9.		
»	Frais de publication de ces documents	9,765 46	Crédit . . . . . fr. 9,800 » Dépenses . . . . . 9,765 46 Excédant de crédit. . 34 54
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	9,765 46	
	ART. 10.		
	Fabrication de monnaies de cuivre.		
»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre.	297,744 79	Crédit . . . . . fr. 300,000 » Dépenses . . . . . 297,744 79 Excédant de crédit. . 2,255 21
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	297,744 79	
	ART. 11.		
	Statistique financière.		
»	Frais de rédaction et de publication d'une statistique financière, de 1830 à 1847. .	»	Crédit . . . . . fr. 8,000 » Dépenses . . . . . » Excédant de crédit. . 8,000 »
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	»	
	CHAPITRE II.		
	Administration du trésor public dans les provinces.		
	ART. 1er.		
»	Traitements des directeurs du trésor . . . . . (NOMBRE d'agents : 9 ; TRAITEMENTS annuels : 7,850 à 11,600 ; MONTANT de la dépense : 86,550)	86,550 »	Crédit . . . . . fr. 86,550 » Dépenses . . . . . 86,550 » Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	86,550 »	
	ART. 2.		
	Caissier général de l'État.		Crédit . . . . . fr. 250,000 » Dépenses . . . . . 250,000 » Différence. . . . . »
»	Service de la caisse générale de l'État	250,000 »	Les dépenses se sont élevées en réalité à fr. 271,427 62 c. L'excédant de fr. 21,427 62 c. a été couvert par l'allocation d'un crédit égal, accordé par la loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, au chapitre VIII, article 1er.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	250,000 »	

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements.	Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III.						
	Administration des contributions directes, douanes et accises.						
	ART. 1er.						
	SURVEILLANCE GÉNÉRALE. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*						
1	Directeurs	9	8,000 à 8,400	75,099 50	»		
2	Inspecteurs en chef	9	5,400 à 6,000	51,000 »	»		
3	Inspecteurs d'arrondissement	26	4,000 à 5,000	118,598 66	»		
4	Contrôleur des jaugeurs de navires	1	3,200	3,190 92	»	359,140 43	Crédit . . . . . fr. 357,500 »
5	Premier commis de direction	9	2,500 à 3,300	28,870 47	»		Dépenses 359,140 43
6	Seconds — —	24	1,400 à 2,200	40,815 82	200 »		Excédant de dépense . 1,639 57
7	Troisièmes — —	24	1,000 à 1,200	24,182 57	»		
8	Commis d'inspection d'arrondissement	26	8,000	19,575 49	»		Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu d'une disposition insérée dans la loi du Budget, ainsi conçue :
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.					359,140 43	« Les crédits portés aux articles 1 à » 12 inclusivement du présent chapitre, » pourront être réunis et transférés de » l'un de ces articles sur les autres, » selon les besoins qui résulteront de la » mise à exécution de l'arrêté royal du » 31 décembre 1846, n° 1 (*Moniteur* du » 7 janvier 1847, n° 7), réglant l'orga- » nisation de l'administration des con- » tributions dans les provinces ».
	ART. 2.						
	Service de la conservation du cadastre.						
1	Inspecteurs	9	4,500 à 6,000	45,066 27	»		
2	Contrôleurs	9	2,500 à 3,200	25,366 25	»		
3	Géomètres. en service sédentaire	18	1,200 à 1,700	26,874 20	»	309,864 48	Crédit . . . . . fr. 300,300 »
4	Géomètres. en service actif	117	1,500 à 1,800	195,400 »	»		Dépenses 309,864 48
5	Aspirants géomètres	29	700	17,157 78	»		Excédant de dépense . 9,564 48
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.					309,864 48	Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
	ART. 3.						
	Service des contributions directes et de comptabilité.						
1	Contrôleurs	98	2,700 à 3,500	286,020 05	»		
2	Entreposeurs	6	2,700 à 3,500	22,039 44	»		
3	Receveurs à traitement fixe	115	1,200 à 9,000	205,579 32	»	611,721 46	Crédit . . . . . fr. 631,600 »
4	Commis aux écritures	72	1,200 à 1,850	96,782 67	»		Dépenses 611,721 46
5	Aspirants commis aux écritures	6	»	5,300 »	»		Excédant de crédit . . 19,878 54
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.					611,721 46	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements.	Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (*suite*).						
	ART. 4.						
»	Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par l'art. 42 de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1.	651	»	»	»	1,684,893 31	Crédit. . . . . fr. 1,658,500 » Dépenses. . . . . 1,684,893 31 Excédant de dépense. 26,393 31
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.					1,684,893 31	Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
	ART. 5.						
	Service des douanes.						
1	Inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer	1	6,000	5,700 »	»		
2	Inspecteurs	10	4,300 à 5,000	44,416 50	»		
3	Contrôleurs	45	2,700 à 3,500	122,851 56	»		
4	Lieutenants	46	1,600	72,264 86	»		
5	Sous-lieutenants.	86	1,400	110,775 20	»	4,023,691 76	Crédit. . . . . fr. 4,107,200 » Dépenses. . . . . 4,023,691 76 Excédant de crédit. . 83,508 24
6	Vérificateurs.	104	1,600 à 2,400	106,015 46	7,317 81		
7	Brigadiers	575	1,100	618,729 57	»		
8	Sous-brigadiers	508	900	535,559 71	»		
9	Préposés	3406	700	2208,056 78	»		
10	Aspirants vérificateurs	6	800 à 1,200	5,021 71	»		
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.					4,023,691 76	
	ART. 6.						
	Service de la recherche maritime.						
1	Contrôleur	1	5,500	5,499 02	»		
2	Lieutenant	1	1,600	1,599 96	»		
3	Sous-lieutenant	1	1,400	1,399 92	»	61,875 06	Crédit . . . . . fr. 61,600 » Dépenses . . . . . 61,875 06 Excédant de dépense . 275 06
4	Matelots de 1re et de 2e classes	60	850 à 950	55,125 62	»		
5	Mousses	5	500	2,249 64	»		
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.					61,875 06	Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
	ART. 7.						
	Service des accises.						
1	Contrôleurs	28	2,700 à 3,500	81,698 50	»		
2	Commis-chefs	27	1,500	37,575 »	»	669,090 02	Crédit alloué . . . . fr. 709,700 » Dépenses . . . . . 669,090 02 Excédant de crédit. . 39,609 98
3	Commis de 1re, de 2e et de 3e classes . .	619	800 à 1,200	550,016 52	»		
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.					669,090 02	

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents	Traitements.	Montant de la dépense. Traitements.	Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE III (*suite*).						
	ART. 8.						
	Service des poids et mesures.						
1	Vérificateurs.	24	»	47,299 40	»		
2	Vérificateur-adjoint.	1	1,800	1,800 »	»	51,799 40	Crédit . . . . . fr. 49,900 »
3	Aspirants vérificateurs.	3	300 à 600	2,700 »	»		Dépenses 51,799 40
							Excédant de dépense . 1,899 40
							Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.					51,799 40	
	ART. 9.						
	Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.						
1	Contrôleurs	12	2,200 à 5,200	29,966 14	»		
2	Contrôleurs-adjoints	6	1,800 à 2,000	8,966 62	»	45,607 60	Crédit . . . . . fr. 49,700 »
3	Essayeurs.	12	500 à 900	6,674 84	»		Dépenses 45,607 60
							Excédant de crédit. . . 4,092 40
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.					45,607 60	
	ART. 10.						
	Avocats de l'administration.						
»	Honoraires fixes.	»	»	35,012 50	1,250 »	36,262 50	Crédit . . . . . fr. 40,000 »
							Dépenses 36,262 50
							Excédant de crédit. . 3,737 50
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.					36,262 50	
	ART. 11.						
»	Suppléments de traitements temporaires et extraordinaires, dans les cas prévus par les articles 47 et 99 de l'arrêté royal du 31 décembre 1846, n° 1 . . . . fr.	»	»	»	»	31,888 16	Crédit . . . . . fr. 24,970 »
							Dépenses 31,888 16
							Excédant de dépense. . 6,918 16
							Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.					31,888 16	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT de la dépense.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (*suite*).			
	ART. 12.			
	Frais de bureau et de tournées.			
1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection de rôles et d'impression	106,662 90		
2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.	20,691 67		
3	— des vérificateurs des poids et mesures (y compris les frais de tournées)	17,933 52		
4	Frais de tournée des inspecteurs en chef	11,628 »		
5	— des inspecteurs en chef du service actif sur les chemins de fer	760 »	108,741 84	Crédit . . . . . fr. 164,340 » Dépenses . . . . . 168,741 84 Excédant de dépense . 4,201 84
6	— des inspecteurs du cadastre	4,710 »		Cet excédant de dépense a été prélevé sur les crédits ouverts au même chapitre, en vertu de la disposition rappelée en marge de l'art. 1er.
7	— des vérificateurs des poids et mesures	»		
8	— des agents de la garantie	6,355 95		En résumé, les crédits ouverts aux articles 1 à 12 de ce chapitre s'élèvent à . . . . . fr. 8,155,510 »
	TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.		108,741 84	Les dépenses s'élèvent à 8,054,579 02
	ART. 13.			Les crédits ont donc laissé un excédant de . . . fr. 100,930 98
	Indemnités et primes.			
1	Indemnités des géomètres du cadastre	40,870 »		
2	— des commis ambulants pour le service des accises	24,933 52		
3	— pour la tenue de chevaux	39,066 66		
4	— des experts de la contribution personnelle	19,189 19		
5	— des répartiteurs pour les patentes	28,597 »		
6	— des porteurs de contraintes	9,450 »		
7	— de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle	532 79		
8	— de frais de route et de séjour aux employés des provinces .	5,816 29	250,097 68	Crédit . . . . . fr. 261,200 » Dépenses . . . . . 250,097 68 Excédant de crédit . . 11,102 32
9	— aux employés, pour maladies, accidents, etc.	20,187 »		
10	— aux receveurs de l'enregistrement, pour les déclarations d'actes translatifs	7,000 »		
11	— aux receveurs, pour copies des rôles des contributions directes, etc.	25,045 21		
12	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs, etc.	29,325 66		
13	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries, etc.	1,480 36		
14	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer. . . .	204 »		
	TOTAL DE L'ART. 13. . . . . fr.		250,097 68	

FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT de la dépense.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE III (*suite.*)			
	ART. 14.			
	Police douanière.			
»	Mesures de police douanière		»	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . »
				Excédant de crédit. . 5,000 »
	TOTAL DE L'ART. 14. . . . . fr.		»	
	ART. 15.			
	Matériel.			
1	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achats d'instruments, balances, etc.	36,981 95	100,585 49	Crédit . . . . . fr. 138,000 » Dépenses 106,585 49
2	Matériel pour les poids et mesures	736 50		
3	Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations . .	31,025 41		Excédant de crédit. . 31,414 51
4	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration.	10,744 26		
5	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des bureaux de la garantie.	6,168 51		
6	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane	856 75		
7	Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc.	1,401 64		
8	Frais de procédure	18,690 49		
	TOTAL DE L'ART. 15. . . . . fr.		100,585 49	
	ART. 16.			
	Entrepôt d'Anvers.			
»	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.		27,517 58	Crédit . . . . . fr. 31,000 » Dépenses 27,517 58
				Excédant de crédit. . 3,482 42
	TOTAL DE L'ART. 16. . . . . fr.		27,517 58	
	ART. 17.			
»	Exécution de travaux et acquisition du matériel nécessaire à l'effet de garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie		21,262 19	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses 21,262 19
				Excédant de crédit. . 8,737 81
	TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.		21,262 19	
	ART. 18.			
»	Traitements arriérés d'employés du service sédentaire (année 1846)		22,666 98	Crédit supplémentaire (loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 200.)
				Crédit . . . . . fr. 22,666 98 Dépenses 22,666 98
	TOTAL DE L'ART. 18. . . . . fr.		22,666 98	Différence. . . . . »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV.						
	Administration de l'enregistrement et des domaines.						
	ART. 1er.						
	Traitements du personnel de l'enregistrement.						
	Fonctionnaires supérieurs.						
1	Traitement des directeurs	9	8,000 à 9,000	77,000 »	»		
2	— des inspecteurs	21	6,000 à 6,500	122,291 62	»		
3	— des vérificateurs	25	3,600 à 4,500	105,291 66	»		
	Commis de direction.						
4	Traitement des premiers commis	9	2,000 à 2,400	20,333 33	»		
5	— des seconds commis	17	1,100 à 1,270	21,248 29	»	352,664 00	Crédit . . . . . fr. 356,290 »
	Surveillants aux ventes.						Dépenses 352,664 90
6	Traitement des surveillants à Anvers et à Bruxelles	2	2,200	4,400 »	»		Excédant de crédit. . 3,625 10
	Agents de change.						
7	Indemnités pour publications des prix courants d'effets publics pour la perception des droits de succession	4	»	»	2,100 »		
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.					352,664 90	
	ART. 2.						
	Employés du timbre.						
1	Traitement de l'inspecteur conservateur de l'atelier général	1	5,000	5,000 »	»		
2	Traitement des gardes-magasins contrôleurs du timbre	9	1,900 à 2,400	19,400 »	»	54,197 99	Crédit . . . . . fr. 54,700 »
3	Traitement des timbreurs et compteurs	18	900 à 1,300	20,555 99	600 »		Dépenses 54,197 99
4	— des tourne-feuilles	17	850 à 1,100	8,642 »	»		Excédant de crédit. . 502 01
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.					54,197 99	
	ART. 3.						
	Employés du domaine.						
	Canal de Pommerœul à Antoing.						
1	Traitement des délégués à la recette	3	500 à 1,690	3,910 »	»		
2	— du contrôleur garde-pont	1	640	640 »	»		
3	— des employés chargés de retirer les bulletins	2	100	200 »	»		
	Canal de Charleroy.						
4	Traitement du contrôleur	1	4,000	4,000 »	»		
5	— des receveurs	4	150 à 4,800	15,500 »	»		
6	— des éclusiers employés au service du contrôle	9	150	1,250 »	582 34		
7	— des gardes-digues	2	»	»	»		

FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV (*suite*).						
	ART. 3 (*suite*).						
	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
8	Traitement du surveillant comptable . .	1	1,300	1,300 »	»		
9	— des délégués à la recette . .	»	300 à 500	1,100 »	»		
	Sambre canalisée.						
10	Traitement du contrôleur principal. . .	1	4,000	4,000 »	»		
11	— du sous-contrôleur	1	2,000	2,000 »	»		
12	— des receveurs	2	4,200 à 5,000	9,200 »	»		
13	— des délégués à la recette . .	14	350 à 800	6,100 »	»		
14	— des messagers gardes-canal. .	14	600	2,400 »	»		
	Canal de Mons à Condé.						
15	Traitement du contrôleur	1	2,800	2,800 »	»		
16	— des délégués à la recette . .	4	350 à 500	1,500 »	»		
	Meuse.						
17	Traitement des préposés à la recette . .	10	400 à 1,000	6,600 »	»		
	Dendre.						
18	Traitement des préposés à la recette . .	7	120 à 180	960 »	20 »	80,424 43	Crédit . . . . . fr. 82,500 » Dépenses . . . . . 80,424 43 Excédant de crédit. . 2,075 57
	Escaut.						
19	Traitement des préposés à la recette . .	3	200 à 400	1,000 »	»		
	Demer.						
20	Traitement du préposé à la recette . . .	1	300	300 »	»		
	Lys.						
21	Traitement des préposés à la recette . .	5	300 à 600	2,150 »	»		
	Canal de Gand à Ostende.						
22	Traitement des préposés à la recette . .	3	100 à 1,000	2,476 89	»		
	Bateaux à vapeur.						
23	Traitement des délégués à la recette et au pilotage, etc.	4	900 à 1,200	4,500 »	»		
	Canal de la Campine.						
24	Traitement du surveillant.	1	300	300 »	»		
25	— des préposés à la recette . .	12	200 à 500	1,800 »	»		
	Extraction de minerai de fer.						
26	Indemnité de surveillance des travaux d'extraction	»	»	»	2,595 20		
	Surveillance aux fabriques.						
27	Traitement du surveillant à Andennes et à Seraing	1	600	600 »	»		
	Palais de justice à Liége.						
28	Traitement du concierge	1	640	640 »	»		
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.					80,424 43	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*

CHAPITRE IV (*suite*).

ART. 4.

Agents forestiers.

		Nombre d'agents.	Traitements.	Montant de la dépense. Traitements.	Indemnités.		
1	Traitements des inspecteurs	9	3,150 à 5,000	35,750 »	»		
2	— des sous-inspecteurs	5	2,400 à 3,000	7,800 »	»		
3	— des gardes généraux	19	1,500 à 1,600	34,400 »	»	239,813 45	Crédit . . . . . fr. 241,900 » Dépenses . . . . . 239,813 45 Excédant de crédit. . 2,086 55
4	— des brigadiers et gardes forestiers	474	60 à 1,000	160,863 45	»		
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.					239,813 45	
	ART. 5.						
»	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Tarif du 17 janvier 1831)					801,870 07	Crédit . . . . . fr. 849,000 » Dépenses . . . . . 801,870 07 Excédant de crédit. . 47,129 93
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.					801,870 07	
	ART. 6.						
»	Remises des greffiers. (Loi du 21 ventôse an VII.)					45,983 87	Crédit . . . . . fr. 46,000 » Dépenses . . . . . 45,983 87 Excédant de crédit. . 16 13
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.					45,983 87	
	ART. 7.						
»	Frais de bureau des directeurs.					20,000 »	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 20,000 » Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.					20,000 »	
	ART. 8.						
	Matériel.						
1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre				1,763 »	40,782 20	Crédit . . . . . fr. 43,000 » Dépenses . . . . . 40,782 20 Excédant de crédit. . 2,217 80
2	Confection de timbres, registres et impressions.				31,904 63		
3	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.				7,114 57		
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.					40,782 20	
	ART. 9.						
»	Frais de poursuites et d'instances.					54,704 50	Crédit . . . . . fr. 55,000 » Dépenses . . . . . 54,704 50 Excédant de crédit . . 295 50
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.					54,704 50	

FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT de la dépense.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE IV (*suite*).			
	ART. 10.			
	Dépenses du domaine.			
1	Entretien des bâtiments, digues, poldres, chemins, fossés, etc. . . .	6,030 46		
2	Charges et contributions sur les domaines	15,388 57		
3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois	5,555 96		
4	Frais de culture et travaux d'amélioration, etc.	25,063 18		
5	Remboursement de prix d'engagères, rémérés de biens, etc. . . .	»	52,275 23	Crédit . . . . . fr. 78,300 » Dépenses . . . . . 52,273 23 Excédant de crédit. . 26,026 77
6	Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet	2,715 »		
7	Frais de vente et autres actes.	194 50		
8	Intérêts moratoires.	619 76		
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.		52,275 23	
	ART. 11.			
	Palais de Bruxelles et de Tervueren.			
»	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.		20,097 19	Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 20,097 19 Excédant de crédit. . 2 81
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.		20,097 19	
	ART. 12.			
»	Service des plantations sur les routes, etc.		»	Crédit . . . . . fr. 50,000 » Dépenses . . . . . » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.		»	Ce crédit a été transféré au Budget des Travaux publics.
	CHAPITRE V.			
	Pensions et secours.			
	ART. 1er.			
	Pensions.			
»	Pensions civiles et arriérés de pensions civiles.		1,316,009 96	Crédit. . . . . fr. 1,320,000 » Dépenses. . . . . 1,316,009 96 Excédant de crédit. . 3,990 04
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.		1,316,009 96	
	ART. 2.			
	Secours.			
»	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas droit à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse		5,000 »	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 5,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.		5,000 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VI.		Crédit . . . . . fr. 14,000 »
	ARTICLE UNIQUE.		Dépenses 13,948 90
			Excédant de crédit. . 51 10
»	Dépenses imprévues.	13,948 90	Les dépenses imputées sur ce crédit se divisent comme il suit :
	TOTAL DE L'ARTICLE UNIQUE. . . . fr.	13,948 90	Frais de route et de séjour par suite de missions extraordinaires . . . fr. 5,255 60
			Frais d'instances dans des matières autres que celles concernant les administrations des contributions, etc., et de l'enregistrement. 6,333 80
			Dépenses diverses. . . 2,359 50
			Somme égale. . . 13,948 90
	CHAPITRE VII.		Crédit . . . . . fr. 91,300 »
	ART. 1er.		Dépenses 90,135 77
			Excédant de crédit. . 1,164 23
»	Dépenses nécessaires pour renouveler en partie et compléter le matériel de l'hôtel des monnaies	90,135 77	Les dépenses se divisent ainsi qu'il suit :
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	90,135 77	Fourniture de machines et travaux y relatifs . . fr. 73,017 74
			Appropriation et construction de bâtiments . . 17,118 03
	ART. 2.		Somme égale. . . 90,135 77
»	Traitement des employés du timbre (exercice 1846)	83 33	Crédit . . . . . fr. 83 33
			Dépenses 83 33
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	83 33	Différence. . . . . »
	ART. 3.		
»	Remises des greffiers (exercice 1847).	2,845 35	Crédit . . . . . fr. 2,900 »
			Dépenses 2,845 35
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	2,845 35	Excédant de crédit. . 54 65
	ART. 4.		
»	Matériel de l'administration de l'enregistrement. — Frais de transport de ballots, paquets, etc.	2,273 77	Crédit . . . . . fr. 2,700 »
			Dépenses 2,273 77
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	2,273 77	Excédant de crédit. . 426 23
	Condamnations judiciaires.		
	ART. 5.		
»	Créance de la fabrique de l'église de Middelbourg.	34,998 05	Crédit . . . . . fr. 35,000 »
			Dépenses 34,998 05
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	34,998 05	Excédant de crédit. . 1 95

FINANCES. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VII (*suite*).		
	ART. 6.		
»	Créance des époux Hagelsteen.	2,725 75	Crédit . . . . . fr. 2,725 75 Dépenses . . . . . 2,725 75 Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	2,725 75	
	ART. 7.		
»	Créance des héritiers de la veuve De Formanoir	3,369 44	Crédit . . . . . fr. 3,369 44 Dépenses . . . . . 3,369 44 Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	3,369 44	
	ART. 8.		
»	Créance de la ville d'Ath. — Affaire du marquis de Gages	3,128 61	Crédit . . . . . fr. 3,128 61 Dépenses . . . . . 3,128 61 Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	3,128 61	
	ART. 9.		
»	Créance des communes de Petit-Rechain et de Dison	6,401 »	Crédit . . . . . fr. 6,401 » Dépenses . . . . . 6,401 » Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	6,401 »	
	ART. 10.		
»	Créance de la fabrique de l'église de S[t]-Martin à Liége	10,631 78	Crédit . . . . . fr. 11,000 » Dépenses . . . . . 10,631 78 Excédant de crédit. . 368 22
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	10,631 78	
	CHAPITRE VIII.		
	ARTICLE UNIQUE.		
»	Service de la caisse générale de l'État. — Remises et frais. . . . . Exercice 1845. . . . fr. 279,055 05 — 1846. . . . . 1,510 05 — 1847. . . . . 23,057 77 — 1848. . . . . 21,427 62	325,950 49	Crédit . . . . . fr. 325,950 49 Dépenses . . . . . 325,950 49 Différence. . . . . »
	TOTAL DE L'ARTICLE UNIQUE DU CHAPITRE VIII. . . fr.	325,950 49	

COMPTE DÉFINITIF

DES

DÉPENSES DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

DE L'EXERCICE 1848.

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. — COMPTE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 29 déc. 1847.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE PREMIER. NON-VALEURS.						
1	Non-valeurs sur le foncier	300,000 »	»	»	»	»	300,000 »
2	— sur l'impôt personnel.	370,000 »	»	»	»	»	370,000 »
3	— sur les patentes	80,000 »	»	»	»	»	80,000 »
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	30,000 »	»	»	»	»	30,000 »
5	Non-valeurs sur les redevances sur les mines. .	16,000 »	»	»	»	»	16,000 »
	CHAPITRE II. REMBOURSEMENTS.						
1	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages.	30,000 »	»	»	»	»	30,000 »
2	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et payements d'intérêts; frais d'adjudication et charges de successions vacantes ou en déshérence, etc. . .	250,000 »	»	»	»	»	250,000 »
3	Remboursement des postes aux offices étrangers.	75,000 »	»	»	»	»	75,000 »
4	Remboursement du péage sur l'Escaut. . . .	800,000 »	»	»	»	»	800,000 »
5	Déficit des comptables anciens et nouveaux (*Pour mémoire*).	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX. . . fr.	1,951,000 »	»	»	»	»	1,951,000 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	Total.		
»	300,000 »	290,650 30	9,349 70	»	9,349 70	»	
»	370,000 »	454,096 22	»	»	»	84,096 22	
»	80,000 »	172,146 64	»	»	»	92,146 64	
»	50,000 »	6,858 17	25,141 83	»	25,141 83	»	
»	16,000 »	2,304 41	13,695 59	»	13,695 59	»	
»	50,000 »	122,754 65	»	»	»	92,754 65	
»	250,000 »	166,832 59	83,167 41	»	83,167 41	»	
»	75,000 »	22,607 20	52,392 80	»	52,392 80	»	
»	800,000 »	703,548 26	96,451 74	»	96,451 74	»	
»	»	332 19	»	»	»	332 19	
»	1,951,000 »	1,942,730 65	278,199 07	»	278,199 07	269,929 70	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

DE L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE Ier.		
	Non-Valeurs.		
	ART. 1er.		
»	Non-valeurs sur le foncier	290,650 50	Crédit . . . . . fr. 300,000 » Dépenses . . . . . 290,650 50 Excédant de crédit. . 9,349 70
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	290,650 50	
	ART. 2.		
»	Non-valeurs sur l'impôt personnel	454,696 22	Crédit . . . . . fr. 370,000 » Dépense . . . . . 454,696 22 Excédant de dépenses . 84,696 22
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	454,696 22	
	ART. 3.		
»	Non-valeurs sur les patentes	172,146 64	Crédit . . . . . fr. 80,000 » Dépenses . . . . . 172,146 64 Excédant de dépenses. 92,146 64
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	172,146 64	
	ART. 4.		
»	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	6,858 17	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses . . . . . 6,858 17 Excédant de crédit. . 23,141 83
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	6,858 17	
	ART. 5.		
»	Non-valeurs sur les redevances sur les mines	2,304 41	Crédit . . . . . fr. 16,000 » Dépenses . . . . . 2,304 41 Excédant de crédit. . 13,695 59
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	2,304 41	

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II.		
	Remboursements.		
	ART. 1er.		
»	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés	122,754 65	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses . . . . . 122,754 65 Excédant de dépenses. 92,754 65
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	122,754 65	
	ART. 2.		
»	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et payements d'intérêts, frais d'adjudication et charges de successions vacantes ou en déshérence, etc.	166,832 59	Crédit . . . . . fr. 250,000 » Dépenses . . . . . 166,832 59 Excédant de crédit. . 83,167 41
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	166,832 59	
	ART. 3.		
»	Remboursements des postes aux offices étrangers	22,607 20	Crédit . . . . . fr. 75,000 » Dépenses . . . . . 22,607 20 Excédant de crédit. . 52,392 80
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	22,607 20	
	ART. 4.		
»	Remboursement du péage sur l'Escaut	703,548 26	Crédit . . . . . fr. 800,000 » Dépenses . . . . . 703,548 26 Excédant de crédit. . 96,451 74
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	703,548 26	
	ART. 5.		
»	Déficit des comptables anciens et nouveaux (*pour mémoire*)	»	Crédit . . . . . fr. » Dépenses . . . . . 332 19 Excédant de dépense . 332 19
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Comptes généraux, présentés par le Ministre de la Guerre, pour l'exercice 1848.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

La loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité générale de l'État, qui impose aux Ministres l'obligation de présenter, à chaque session législative, des comptes de leurs opérations financières relatives à l'exercice écoulé, a également prescrit, dans ses dispositions finales, qu'elle serait obligatoire, dans toutes ses parties, à partir de l'année 1848.

Le Département de la Guerre obéit donc à cette prescription, en soumettant à l'examen des Chambres le compte de ce dernier exercice.

Il eût sans doute été à désirer que ce document présentât, dans ses développements, tous les détails propres à apprécier la nature des diverses allocations inhérentes à chaque service : tel était au moins le but que le Département de la Guerre s'était proposé en présentant le Budget de 1848, modifié, avant même que la commission des finances, chargée de réglementer la loi en question, n'eût publié son travail. Mais la Législature ayant maintenu la forme primitive de ce Budget, dont presque toutes les parties constitutives étaient loin de répondre au mode de classement des dépenses que présentait le Budget modifié, on dut ajourner à l'année suivante la reproduction de ce projet, le seul qui renfermât, dans un cadre aussi logique que concis, le principe de la centralisation, dont la loi citée plus haut est l'expression. En effet, les Chambres l'adoptèrent pour l'année 1849.

D'un autre côté, en l'absence du travail de la commission, qui avait à se prononcer, entre autres points réglementaires, sur la forme à donner aux comptes à rendre, le Département de la Guerre fut dans l'impossibilité de faire subir, aux diverses pièces de comptabilité, les changements qu'elles devaient recevoir pour offrir, avec méthode, les éléments indispensables à la formation d'un compte justificatif aussi important et surtout aussi détaillé que celui de l'administration de la Guerre.

Dans cet état de choses, la commission précitée fut consultée sur la question de savoir comment et de quelle manière elle entendait qu'il fût procédé à l'égard du compte à rendre pour l'exercice 1848. Elle fit connaître que, n'ayant pas encore arrêté les mesures d'ensemble qu'elle se proposait de rendre applicables à tous les départements ministériels, elle était d'avis que le compte dont il s'agit ne pouvait être établi que sous une forme transitoire, c'est-à-dire, dans la mesure des moyens que le Ministre de la Guerre avait à sa disposition.

C'est donc dans ce sens que le compte définitif des dépenses de la Guerre pour 1848 a été rédigé.

Si le Ministre a cru devoir présenter ces considérations, c'est pour témoigner du désir dont il était animé de satisfaire, le plus promptement possible, à toutes les prescriptions de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte définitif des crédits, dépenses et payements du Département de la Guerre, pour l'exercice 1848, est établi dans le même ordre et suivant les mêmes divisions, par chapitres, sections et articles, que le Budget de cet exercice.

Il renseigne, en outre, par nature de services, les sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 octobre 1848, n° 6815, 14 décembre 1848, n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 mars 1849, n° 6985, et 16 juin 1849, n° 7103, sur le crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108, ainsi que le montant des dépenses dont celles-ci ont été grevées.

Résultat financier de l'année 1848.

	SERVICES PRÉVUS AU BUDGET.		Services non prévus au Budget ordinaire, et pour lesquels les arrêtés royaux précités ont autorisé des prélèvements sur le crédit extraordinaire de neuf millions.	TOTAL.
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
Crédits législatifs	28,051,582 47	658,617 53	6,800,000 »	35,490,000 »
Payements effectués	27,890,559 25	614,962 10	6,060,051 97	35,165,373 32
	161,023 22	23,655 43		
Reste disponible sans emploi, à annuler.	184,678 65		139,948 03	324,626 68

Cet excédant de crédit de fr. 324,626 68 c[s], que le compte présente en détail et auquel on doit ajouter la somme de 2,200,000 francs, dont il n'a pas été disposé sur le crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, accordé par la loi citée plus haut, est la preuve évidente des efforts persévérants du Ministre pour se maintenir dans la voie des économies, sans toutefois porter atteinte à la bonne organisation de l'armée.

D'un autre côté, l'administration de la guerre s'est spécialement attachée à solder tous les créanciers du Budget : c'est ainsi qu'il n'existe, à sa connaissance, aucune dépense à liquider sur les Budgets des exercices postérieurs.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que la gestion financière de 1848 a été vérifiée, à tous les degrés, par la Cour des Comptes, laquelle en a sanctionné les résultats par ses arrêtés portés successivement sur la comptabilité de chaque service spécial. Or, le compte rendu n'est autre que l'expression générale de ces documents authentiques.

EFFECTIF DE L'ARMÉE.

Les prévisions du Budget ordinaire de 1848 reposaient sur une force totale de	33,355	hommes;
mais les dépenses de solde et d'entretien s'y trouvaient supputées sous la déduction des incomplets probables, évalués à.	2,484	»
ce qui réduisait le nombre à entretenir pendant toute l'année, à	30,871	»
L'effectif moyen, d'après les journées de présence, a été de	39,182	»
Augmentation se rapportant au service extraordinaire non prévu au Budget ordinaire.	8,311	»

Pour bien apprécier cet excédant d'effectif, il importe de faire ressortir la force réelle de l'armée pendant chacun des mois de l'année 1848, savoir :

En janvier	29,851
» février	29,975
» mars	47,564
» avril	54,569
» mai	54,632
» juin	49,717
» juillet	49,537
» août	43,505
» septembre	32,370
» octobre	33,530
» novembre	30,941
» décembre	30,430

On voit, d'après le relevé qui précède, quelle a été l'influence des événements politiques sur nos forces militaires, dont la concentration s'est effectuée, on doit le dire, avec autant de rapidité que de dévouement et d'enthousiasme.

Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE DES CRÉDITS,

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET. Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	Prélevés par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 15 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits alloués.	DÉPENSES RÉSUL Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.
	CHAPITRE PREMIER.							
	ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»
2	Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires	160,000 »	»	160,000 »	»	160,000 »	150,422 56	»
3	Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	17,000 »	»	17,000 »	»	17,000 »	15,909 72	»
4	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres et dépenses diverses. .	40,000 »	»	40,000 »	5,000 »	45,000 »	40,000 »	»
5	Reconnaissances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, réduction des plans parcellaires du cadastre, etc.	19,000 »	15,000 »	34,000 »	»	34,000 »	19,000 »	15,000 »
6	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. .	10,000 »	»	10,000 »	»	10,000 »	9,995 »	»
7	Frais de route et de séjour du Ministre. .	5,000 »	»	5,000 »	»	5,000 »	4,228 10	»
	CHAPITRE II.							
	SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.							
	—							
	Section première.							
	Solde des états-majors.							
1	État-major général	595,000 »	»	595,000 »	»	595,000 »	572,536 32	»
2	— des provinces et des places. .	277,342 70	»	277,342 70	3,300 »	280,642 70	277,342 70	»
3	Service de l'intendance	110,644 »	»	110,644 »	»	110,644 »	108,869 73	»
4	— de santé et administration des hôpitaux	340,404 15	»	340,404 15	»	340,404 15	322,820 86	»
5	Frais de représentation	22,000 »	»	22,000 »	»	22,000 »	11,694 75	»

DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

TANT DE SERVICES FAITS.			RESTE	CRÉDITS NON CONSOMMÉS PAR LES PAYEMENTS ET A ANNULER.					PAYEMENTS
Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6897, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848. *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.	à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	Sur les sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6897, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848. *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits à annuler.	PAYEMENTS effectués.
21,000 »	»	21,000 »	»	»	»	»	»	»	21,000 »
159,422 56	»	159,422 56	»	577 44	»	577 44	»	577 44	159,422 56
15,909 72	»	15,909 72	»	1,090 28	»	1,090 28	»	1,090 28	15,909 72
40,000 »	5,000 »	45,000 »	»	»	»	»	»	»	45,000 »
34,000 »	»	34,000 »	»	»	»	»	»	»	34,000 »
9,995 »	»	9,995 »	»	5 »	»	5 »	»	5 »	9,995 »
4,228 10	»	4,228 10	»	771 90	»	771 90	»	771 90	4,228 10
572,536 32	»	572,536 32	»	22,465 68	»	22,465 68	»	22,465 68	572,536 32
277,342 70	3,095 77	280,438 47	»	»	»	»	204 23	204 23	280,438 47
108,869 73	»	108,869 73	»	1,774 27	»	1,774 27	»	1,774 27	108,869 73
322,820 86	»	322,820 86	»	17,583 29	»	17,583 29	»	17,583 29	322,820 86
11,694 75	»	11,694 75	»	10,305 25	»	10,305 25	»	10,305 25	11,694 75

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET. Charges ORDINAIRES et permanentes.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET. Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET. Total.	CRÉDITS Prélevés par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	CRÉDITS TOTAL GÉNÉRAL des crédits alloués.	DÉPENSES RÉSUL Charges ORDINAIRES et permanentes.	DÉPENSES RÉSUL Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.
	Section deuxième. *Solde et habillement des diverses armes.*							
1	Infanterie	9,317,098 »	23,902 »	9,341,000 »	1,910,000 »	11,251,000 »	9,317,098 »	23,902 »
2	Cavalerie	2,977,607 »	1,393 »	2,979,000 »	185,000 »	3,164,000 »	2,977,607 »	1,393 »
3	Artillerie	2,544,121 37	10,878 63	2,555,000 »	460,000 »	3,015,000 »	2,544,121 37	10,878 63
4	Génie	698,000 »	»	698,000 »	85,000 »	785,000 »	698,000 »	»
5	Gendarmerie	1,658,985 10	149,016 90	1,808,000 »	»	1,808,000 »	1,632,845 53	126,875 05
	Section troisième. *Masses des corps, frais divers et indemnités.*							
1	Masse de pain	1,558,517 84	»	1,558,517 84	257,000 »	1,815,517 84	1,558,517 84	»
2	— de fourrages	2,952,000 »	»	2,952,000 »	320,000 »	3,272,000 »	2,952,000 »	»
3	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	67,000 »	»	67,000 »	16,000 »	83,000 »	67,000 »	»
4	— de renouvellement du harnachement et de la buffleterie	154,500 »	»	154,500 »	150,000 »	304,500 »	154,500 »	»
5	— de casernement des chevaux	81,000 »	»	81,000 »	6,000 »	87,000 »	81,000 »	»
6	— — des hommes	625,328 »	»	625,328 »	150,000 »	775,328 »	625,328 »	»
7	Frais de route et de séjour des officiers	86,000 »	»	86,000 »	»	86,000 »	70,945 94	»
8	Transports généraux et autres	70,000 »	»	70,000 »	205,000 »	275,000 »	70,000 »	»
9	Primes de rengagement	2,000 »	»	2,000 »	»	2,000 »	485 »	»
10	Chauffage et éclairage des corps de garde	60,000 »	»	60,000 »	10,000 »	70,000 »	60,000 »	»
11	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture	403,000 »	»	403,000 »	397,000 »	800,000 »	403,000 »	»
12	Remonte	389,470 »	»	389,470 »	610,000 »	999,470 »	389,470 »	»
13	Frais de bureau et d'administration des corps	328,000 »	»	328,000 »	»	328,000 »	326,461 75	»
	CHAPITRE III. ÉCOLE MILITAIRE.							
1	Traitements et indemnités	35,425 99	»	35,425 99	»	35,425 99	35,775 64	»
2	Enseignement	69,049 33	»	69,049 33	»	69,049 33	68,260 43	»
3	Solde des élèves	49,719 75	»	49,719 75	»	49,719 75	45,741 98	»
4	Dépenses d'administration	23,729 95	»	23,729 95	»	23,729 95	23,697 35	»

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

TANT DE SERVICES FAITS.			RESTE	CRÉDITS NON CONSOMMÉS PAR LES PAYEMENTS ET A ANNULER.					PAYEMENTS
Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.	imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	Sur les sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits à annuler.	EFFECTUÉS.
9,541,000 »	1,909,039 26	11,250,039 26	»	»	»	»	960 74	960 74	11,250,039 26
2,979,000 »	179,658 »	3,158,658 »	»	»	»	»	5,362 »	5,362 »	3,158,658 »
2,555,000 »	449,557 28	3,004,557 28	»	»	»	»	10,442 72	10,442 72	3,004,557 28
698,000 »	80,581 83	778,581 83	»	»	»	»	4,418 17	4,418 17	778,581 83
1,750,720 58	»	1,750,720 58	»	26,137 57	22,141 85	48,279 42	»	48,279 42	1,750,720 58
1,558,517 84	254,705 12	1,813,222 96	»	»	»	»	2,294 88	2,294 88	1,813,222 96
2,052,000 »	309,239 06	3,261,239 06	»	»	»	»	10,760 94	10,760 94	3,261,239 06
67,000 »	14,325 24	81,325 24	»	»	»	»	1,674 76	1,674 76	81,325 24
154,500 »	127,810 57	282,310 57	»	»	»	»	22,189 43	22,189 43	282,310 57
81,000 »	5,935 24	86,935 24	»	»	»	»	64 76	64 76	86,935 24
625,328 »	134,723 29	760,051 29	»	»	»	»	15,276 71	15,276 71	760,051 29
70,945 94	»	70,945 94	»	15,054 06	»	15,054 06	»	15,054 06	70,945 94
70,000 »	199,877 11	269,877 11	»	»	»	»	5,122 89	5,122 89	269,877 11
485 »	»	485 »	»	1,515 »	»	1,515 »	»	1,515 »	485 »
60,000 »	6,585 98	66,585 98	»	»	»	»	3,416 02	3,416 02	66,585 98
403,000 »	393,655 86	796,655 86	»	»	»	»	3,344 14	3,344 14	796,655 86
389,470 »	606,927 19	996,397 19	»	»	»	»	3,072 81	3,072 81	996,397 19
326,461 75	»	326,461 75	»	1,558 25	»	1,558 25	»	1,558 25	326,461 75
33,775 64	»	33,775 64	»	1,650 35	»	1,650 35	»	1,650 35	33,775 64
68,260 45	»	68,260 45	»	788 90	»	788 90	»	788 90	68,260 45
45,741 98	»	45,741 98	»	3,977 77	»	3,977 77	»	3,977 77	45,741 98
23,697 35	»	23,697 35	»	32 58	»	32 58	»	32 58	23,697 35

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — COMPTE DÉFINITIF ET SOMMAIRE

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LA LOI DU BUDGET. Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	Prélevés par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits alloués.	DÉPENSES RÉSUL Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.
	CHAPITRE IV.							
	MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.							
1	Pharmacie centrale	120,000 »	»	120,000 »	70,000 »	190,000 »	120,000 »	»
2	Solde, supplément de solde et pain des malades	507,675 »	»	507,675 »	330,000 »	837,675 »	507,675 »	»
3	Loyer des bâtiments, réparations . . .	13,500 »	»	13,500 »	»	13,500 »	11,043 76	»
	CHAPITRE V.							
	MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.							
1	Matériel de l'artillerie	501,575 »	38,427 »	540,000 »	985,000 »	1,525,000 »	494,193 60	38,427 »
2	— du génie	752,000 »	400,000 »	1,152,000 »	635,000 »	1,787,000 »	748,830 80	398,486 42
	CHAPITRE VI.							
	TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.							
1	Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité et de réforme . . .	272,484 31	»	272,484 31	»	272,484 31	242,555 96	»
2	Traitement des aumôniers	32,500 »	»	32,500 »	»	32,500 »	31,100 »	»
3	— d'employés temporaires .	2,500 »	»	2,500 »	»	2,500 »	2,500 »	»
4	Pensions civiles	15,000 »	»	15,000 »	»	15,000 »	11,954 91	»
5	Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo	21,215 69	»	21,215 69	»	21,215 69	19,860 55	»
	CHAPITRE VII.							
	DÉPENSES IMPRÉVUES.							
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	44,993 31	»	44,993 31	10,700 »	55,693 31	37,969 12	»
	TOTAUX. . . fr.	28,051,382 47	638,617 53	28,690,000 »	6,800,000 »	35,490,000 »	27,890,359 25	614,962 10

RÉSUMÉ.

Les crédits non consommés par les payements s'élèvent, d'après le présent compte, à la somme totale de . . . . . fr. 324,626 68

A laquelle on doit ajouter le restant du crédit extraordinaire de 9,000,000 de francs, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108, et dont il n'a pas été disposé, soit . . . . . 2,200,000 »

Ainsi, le montant des crédits restés disponibles sans emploi et à annuler sur l'exercice financier de 1848, est de . . . . . fr. 2,524,626 68

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

TANT DE SERVICES FAITS.			RESTE	CRÉDITS NON CONSOMMÉS PAR LES PAYEMENTS ET A ANNULER.					PAYEMENTS
Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 13 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.	à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^es et temporaires.	Total.	Sur les sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 13 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des crédits à annuler.	EFFECTUÉS.
120,000 »	61,730 55	181,730 55	»	»	»	»	8,269 45	8,269 45	181,730 55
507,665 »	325,021 74	832,696 74	»	»	»	»	4,978 26	4,978 26	832,696 74
11,045 76	»	11,045 76	»	2,456 24	»	2,456 24	»	2,456 24	11,045 76
532,620 00	972,029 16	1,504,649 76	»	7,570 40	»	7,570 40	12,070 84	20,350 24	1,504,649 76
1,147,317 22	620,575 72	1,767,892 94	»	3,169 20	1,513 58	4,682 78	14,424 28	19,107 06	1,767,892 94
242,555 96	»	242,555 96	»	20,928 35	»	20,928 35	»	20,928 35	242,555 96
31,100 »	»	31,100 »	»	1,400 »	»	1,400 »	»	1,400 »	31,100 »
2,500 »	»	2,500 »	»	»	»	»	»	»	2,500 »
11,954 91	»	11,954 91	»	3,045 09	»	3,045 09	»	3,045 09	11,954 91
19,860 53	»	19,860 53	»	1,355 16	»	1,355 16	»	1,355 16	19,860 53
37,969 12	»	37,969 12	»	7,024 19	»	7,024 19	10,700 »	17,724 19	37,969 12
28,505,321 35	6,660,051 97	35,165,373 32	»	161,025 22	23,655 43	184,678 65	139,948 03	324,626 68	35,165,373 32

Arrêté à Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES CRÉDITS,

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6987, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
ART. 1^er^.					
Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »	»	21,000 »
Crédit alloué.	21,000 »	»	21,000 »	»	21,000 »
ART. 2.					
Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires (*a*	159,422 56	»	159,422 56	»	159,422 56
Crédit alloué.	160,000 »	»	160,000 »	»	160,000 »
Excédant de crédit.	577 44	»	577 44	»	577 44
ART. 3.					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre (*b*	15,909 72	»	15,909 72	»	15,909 72
Crédit alloué.	17,000 »	»	17,000 »	»	17,000 »
Excédant de crédit.	1,090 28	»	1,090 28	»	1,090 28
ART. 4.					
Fournitures de bureau, impressions, reliure; achats de livres, assurances et prises d'eau; chauffage et éclairage; entretien du mobilier et des locaux; port de lettres et dépenses diverses (*c*	40,000 »	»	40,000 »	5,000 »	45,000 »
Crédit alloué.	40,000 »	»	40,000 »	5,000 »	45,000 »

DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Décomposition de cette dépense :
		1 secrétaire général (pendant dix mois) . . . . . 7,500 »
		4 chef, sous-chefs de division et jurisconsulte . . . . . 16,600 »
»	»	15 chefs et sous-chefs de bureau 44,358 28
		39 employés de 1re, 2me et 3me classes 63,016 47
»	»	21 huissiers, messagers, concierges et gens de service 17,911 31
		5 ouvriers lithographes 3,786 50
		Indemnités aux employés temporaires et gratifications pour travaux extraordinaires . . . . . 6,250 »
		Somme égale . . . . . fr. 159,422 56
		b) Cette dépense se décompose ainsi qu'il suit :
»	»	4 officiers supérieurs 2,956 90
»	»	21 officiers subalternes 9,471 76
		13 sous-officiers 3,481 06
»	»	Somme égale . . . . . fr. 15,909 72
		c) Détail de cette dépense :
		Fournitures de bureau (plumes, crayons, encre, cire, etc., etc.) 2,667 58
		Papiers pour les bureaux et les impressions lithographiques 3,441 69
		Frais d'impressions typographiques, tant pour le service des bureaux que pour celui des agents extérieurs. 6,852 »
»	»	Matériel de la lithographie 616 93
		Achat de livres 795 18
»	»	Reliure 1,293 07
		Achat de registres . . . . . 86 »
		Chauffage 7,022 55
»	»	Éclairage 2,684 17
		Entretien et renouvellement du mobilier 10,271 64
		Entretien des locaux 5,554 87
		Abonnement aux journaux périodiques 1,212 21
		Primes d'assurance contre l'incendie et prises d'eau 335 28
		Blanchissage de linge 1,142 36
		Menues dépenses 1,274 67
»	»	Somme égale . . . . . fr. 45,000 »
»	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6711, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 5.					
Reconnaissances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes; réduction des plans parcellaires du cadastre, etc. (*a*	19,000 »	15,000 »	34,000 »	»	34,000 »
Crédit alloué.	19,000 »	15,000 »	34,000 »	»	34,000 »
ART. 6.					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre (*b*	9,995 »	»	9,995 »	»	9,995 »
Crédit alloué.	10,000 »	»	10,000 »	»	10,000 »
Excédant de crédit.	5 »	»	5 »	»	5 »
ART. 7.					
Frais de route et de séjour du Ministre	4,228 10	»	4,228 10	»	4,228 10
Crédit alloué.	5,000 »	»	5,000 »	»	5,000 »
Excédant de crédit.	771 90	»	771 90	»	771 90

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Subdivision de cette dépense :
		1° *Charges ordinaires et permanentes.*
»	»	Reconnaissances militaires 4,658 92
		Achat d'instruments 2,570 75
»	»	— de livres, journaux périodiques, etc. 7,121 39
		— de cartes et plans 2,000 79
		Frais de reliure 2,668 15
		Fr. 19,000 »
		2° *Charges extraordinaires et temporaires.*
		Indemnités payées aux officiers et aux employés militaires et civils de la section de réduction des plans parcellaires du cadastre 3,205 85
		Achat d'instruments pour la section 3,866 75
		Fournitures de bureau 1,018 24
		Achat et réparation du matériel 4,383 01
		— de cartes . . . . . 1,017 »
		Frais d'impressions 1,030 17
»	»	— de transport des instruments, etc. 155 51
		Chauffage . . . . . 171 »
»	»	Menues dépenses 184 49
		15,000 »
		Somme égale . . . . . fr. 34,000 »
»	»	
		b) Cette somme, payée à titre de secours, a été distribuée à :
		152 anciens militaires infirmes n'ayant pas droit à une pension 4,024 89
		131 veuves et orphelins d'anciens militaires non pensionnés 3,605 11
		16 anciens employés, tant du Ministère de la Guerre que des diverses autres administrations militaires, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins . . . . . 2,365 »
		Somme égale . . . . . fr. 9,995 »
»	»	
»	»	
»	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes	Charges EXTRAORDIN^es et temporaires	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6987, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
CHAPITRE II.					
SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.					
SECTION PREMIÈRE.					
Solde des états-majors.					
ART. 1^er^.					
État-major général. (a					
Traitement des officiers généraux de la section d'activité et de réserve, des officiers du corps de l'état-major, et supplément aux aides-de-camp des généraux commandant les divisions et les brigades	572,556 32	»	572,556 32	»	572,556 32
Crédit alloué.	595,000 »	»	595,000 »	»	595,000 »
Excédant de crédit.	22,463 68	»	22,463 68	»	22,463 68
ART. 2.					
État-major des provinces et des places. (b					
Traitement des généraux-majors ou colonels commandants de province; des commandants et adjudants de place de toutes classes; des portiers-consignes, et supplément aux aides-de-camp des commandants de province	277,342 70	»	277,342 70	3,095 77	280,438 47
Crédit alloué.	277,342 70	»	277,342 70	3,300 »	280,642 70
Excédant de crédit.	»	»	»	204 23	204 23

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*

a) Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.

	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget. En plus.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget. En moins.
OFFICIERS GÉNÉRAUX.				
Section d'activité.				
Lieutenants généraux	9	8	»	1
Généraux-majors	18	18	»	»
Section de réserve.				
Lieutenants généraux	2	1	»	1
Généraux-majors	4	4	»	»
CORPS D'ÉTAT-MAJOR.				
Colonels	3	3	»	»
Lieutenants-colonels	3	2	»	1
Majors	5	6	1	»
Officiers subalternes	36	30	»	6
	80	(*) 72	1	9
			En moins. . . 8	
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance (**)	29	33	4	»

(*) Non-compris : 1 lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre), payé sur les fonds de l'art. 1er du chapitre 1er (*Administration centrale*), et 1 lieutenant-général de la section de réserve en mission diplomatique, payé sur les fonds du Budget du Ministère des Affaires Etrangères.

(**) Ces officiers ne sont portés ici que pour justifier le supplément de traitement qu'ils reçoivent dans cette position. Ils sont compris dans l'effectif des armes auxquelles ils appartiennent et où ils touchent leur traitement.

b)				
État-major des provinces.				
Commandants de province	5	6	1	»
État-major des places.				
Commandants de place de 1re classe	9	9	»	»
— — de 2e —	15	15	»	»
— — de 3e —	6	8	2	»
Adjudants de place	34	34	»	»
	69	72	(*) 3	»
Aides-de-camp des commandants de province (**)	9	9	»	»
Portiers-consignes	70	70	»	»

(*) 1 commandant de province pendant 6 mois seulement, et
2 commandants de place — 9 — (place de Courtrai et citadelle de Gand).
Cet excédant d'effectif, créé par suite des circonstances et en vertu d'un arrêté royal, cesse d'exister au 1er janvier 1849.
(**) Même observation que celle consignée au renvoi (**) de l'art. 1er ci-dessus.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848. *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 3.					
Service de l'intendance. (a					
Traitement des intendants et des sous-intendants militaires de toutes classes.	108,869 73	»	108,869 73	»	108,869 73
Crédit alloué.	110,644 »	»	110,644 »	»	110,644 »
Excédant de crédit. . . .	1,774 27	»	1,774 27	»	1,774 27
ART. 4.					
Service de santé et administration des hôpitaux. (b					
Traitement des officiers de santé attachés aux hôpitaux et du personnel administratif de ces établissements	322,820 86	»	322,820 86	»	322,820 86
Crédit alloué.	340,404 15	»	340,404 15	»	340,404 15
Excédant de crédit.	17,583 29	»	17,583 29	»	17,583 29

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
		a) *Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.*

	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget. En plus.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget. En moins.
Intendant en chef	1	»	»	1
— de 1re classe	1	2	1	»
— de 2e —	4	4	»	»
Sous-intendant de 1re classe	8	8	»	»
— de 2e —	4	4	»	»
— adjoints	4	4	»	»
	22	22	1	1

Nota. Les officiers comptables des corps figurent aux divers articles de la section 2 du chapitre II, selon l'arme à laquelle ils appartiennent.

b) *Service de santé des hôpitaux* (*).

Inspecteur général	1	1	»	»
Médecins en chef et principaux	4	4	»	»
— de garnison	7	7	»	»
— de bataillon et adjoints	21	19	»	2
Pharmacien principal	1	2	(**) 1	»
— de 1re, 2e et 3e classes	30	29	»	1
Inspecteur vétérinaire	1	1	»	»
	65	63	1	3
			En moins. . .	2

Personnel administratif.

Directeurs et sous-directeurs	26	24	»	2
Commis aux écritures	10	9	»	1
Employés	81	75	»	6
Infirmiers	141	129	»	12
Sœurs hospitalières	33	33	»	»
	291	270	»	21

(*) Non compris les officiers de santé des corps, lesquels figurent aux divers articles de la section 2 du chapitre II, selon l'arme à laquelle ils appartiennent.

(**) Cet officier existait avant la promulgation de la loi organique de l'armée. Depuis, il n'est pas survenu de vacance dans ce grade.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés roi aux des 18 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 1er » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 5.					
Frais de représentation.					
Indemnités aux officiers généraux, aux commandants de corps et autres officiers dans une position spéciale	11,694 75	»	11,694 75	»	*a)* 11,694 75
Crédit alloué.	22,000 »	»	22,000 »	»	22,000 »
Excédant de crédit.	10,305 25	»	10,305 25	»	10,305 25
SECTION DEUXIÈME.					
Solde et habillement des diverses armes.					
ART. 1er.					
Infanterie. (b					
Traitement des officiers de tous grades; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté; première mise de petit équipement et indemnités aux sous-officiers promus officiers	9,317,098 »	23,902 »	9,341,000 »	1,909,039 26	11,250,039 26
Crédit alloué.	9,317,098	23,902 »	9,341,000 »	1,910,000 »	11,251,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	960 74	960 74

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Décomposition de cette dépense :
		Général-major commandant les colonnes mobiles sur la frontière du midi . . . . . 1,000 »
		Intendant militaire chargé du service administratif au camp de Beverloo . . . . . 500 »
		Commandant de la place du camp de Beverloo . . . . . 1,000 »
»	»	Major d'infanterie, chargé de l'instruction des miliciens au camp de Beverloo . . . . . 500 »
		Lieutenants généraux et généraux-majors, inspecteurs généraux d'infanterie, pour 16 régiments, à 300 francs l'un. 4,794 75
»	»	Lieutenants de cavalerie, pour 7 régiments, à 300 francs l'un, plus le cours d'équitation . . . . . 2,400 »
		Lieutenant général, inspecteur général de l'artillerie, 4 régiments, à 300 francs, ci . . . . . 1,200 »
		— . . du régiment du génie . . . . . 300 »
		TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 11,694 75
»	»	

b) *Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.*

	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du Budget. En plus.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du Budget. En moins.
Officiers.				
Colonels	16	11	»	5
Lieutenants-colonels	16	21	5	»
Majors	66	65	»	1
Quartiers-maitres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement. . .	65	65	»	»
Médecins de régiment et de bataillon	65	65	»	»
Officiers subalternes	1,098	1,089	»	9
— du cadre de réserve	64	64	»	3
	1,390	1,377	5	18
			EN MOINS. . .	13
Sous-officiers, soldats et enfants de troupe.	19,616	26,251		
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et conges, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	1,530	2,081		
RESTE.	18,086	24,170	6,084	»
»	»			

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1818, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1819, n° 6903, 18 » » n° 6905, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1818. *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 2.					
Cavalerie. (a					
Traitement des officiers de tous grades; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté; première mise de petit équipement et indemnités aux sous-officiers promus officiers	2,077,607 »	1,393 »	2,079,000 »	179,638 »	3,158,658 »
Crédit alloué.	2,077,607 »	1,393 »	2,079,000 »	185,000 »	3,164,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	5,362 »	5,362 »
ART. 3.					
Artillerie. (b					
Traitement des officiers et des employés de tous grades de l'état-major particulier et des régiments; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté; première mise de petit équipement et indemnités aux sous-officiers promus officiers.	2,544,121 57	10,878 63	2,555,000 »	449,557 28	3,004,557 28
Crédit alloué.	2,544,121 57	10,878 63	2,555,000 »	460,000 »	3,015,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	10,442 72	10,442 72

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.

a) *Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.*

	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du Budget. En plus.	DIFFÉRENCES par rapport aux prévisions du Budget. En moins.
Officiers.				
Colonels	7	6	»	1
Lieutenants-colonels	7	8	1	»
Majors	19	19	»	»
Quartiers-maîtres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement	21	21	»	»
Médecins de régiment et de bataillon	19	19	»	»
Vétérinaires de 1re, 2e et 3e classes	19	19	»	»
Officiers subalternes	256	253	»	3
	348	345	1	4
			En moins. . .	3
Sous-officiers et soldats	4,473	5,067	»	»
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	357	435	»	»
Reste	4,116	4,632	516	»

b) *Officiers de l'état-major particulier et des corps.*

Colonels	8	6	»	2
Lieutenants-colonels	9	11	2	»
Majors	17	17	»	»
Quartiers-maîtres, officiers payeurs et administrateurs d'habillement	12	12	»	»
Médecins de régiment et de bataillon	8	8	»	»
Vétérinaires de 1re et de 2e classe	8	8	»	»
Officiers subalternes	223	206	»	17
Gardes d'artillerie	24	24	»	»
Commandants d'artillerie en résidence	9	9	»	»
	318	301	2	19
			En moins. .	17
Sous-officiers et employés de l'état-major particulier.				
Conducteurs et maîtres artificiers	37	37	»	»
Contrôleurs et réviseurs d'armes	11	11	»	»
	48	48	»	»
Sous-officiers et soldats des régiments	3,879	5,587	»	»
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	507	646	»	»
Reste	3,372	4,941	1,569	»

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^RES et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6721, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 18 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 4.					
Génie. (a					
Traitement des officiers et des employés de tous grades de l'état-major particulier et du régiment; solde et habillement de la troupe; haute paye pour chevrons d'ancienneté et première mise de petit équipement . .	698,000 »	»	698,000 »	80,581 83	778,581 83
Crédit alloué.	698,000 »	»	698,000 »	85,000 »	783,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	4,418 17	4,418 17
ART. 5					
Gendarmerie. (b					
Traitement des officiers de tous grades; solde et habillement des sous-officiers et gendarmes; indemnité de fourrages et haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,632,845 53	126,875 05	1,759,720 58	»	1,759,720 58
Crédit alloué.	1,658,983 10	149,016 90	1,808,000 »	»	1,808,000 »
Excédant de crédit.	26,137 57	22,141 85	48,279 42	»	48,279 42

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	

a) *Comparaison de l'effectif moyen en solde, d'après les revues vérifiées et arrêtées à la Cour des Comptes, avec celui qui a servi de base à l'établissement du Budget de 1848.*

	EFFECTIF organique, d'après le Budget.	EFFECTIF moyen en solde, d'après les revues.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget. En plus.	DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget. En moins.
Officiers de l'état-major particulier et du régiment.				
Colonels	4	4	»	»
Lieutenants-colonels	6	5	»	1
Majors	7	8	1	»
Quartier-maître, officier payeur et administrateur d'habillement	3	3	»	»
Médecins de régiment et de bataillon	2	2	»	»
Officiers subalternes	89	83	»	6
	111	105	1	7
			En moins. . . 6	
Gardes du génie	50	50	»	»
Sous-officiers et soldats du régiment	667	969	»	»
A déduire pour les hommes traités dans les hôpitaux, les incomplets et congés, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	75	105	»	»
Reste	592	864	272	»
b) *Officiers.*				
Colonel	»	1	1	»
Lieutenant-colonel	1	»	»	1
Majors	3	3	»	»
Quartier-maître et officiers d'habillement	2	2	»	»
Officiers subalternes	38	38	»	»
	44	44	1	1
Sous-officiers et gendarmes	1,408	»	»	»
A déduire pour les incomplets, prévus au Budget, et pour lesquels il n'a été présenté que des réductions en argent	16	»	»	»
Reste	1,392	1,381	»	11
Chevaux des officiers, sous-officiers et gendarmes	1,093	»	»	»
A déduire pour les mêmes motifs que ci-dessus	15	»	»	»
	1,078	1,030	»	48

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
SECTION TROISIÈME.					
Masses des corps, frais divers et indemnités.					
ART. 1er.					
Masse de pain	1,558,517 84	»	1,558,517 84	254,705 12	1,813,222 96 (a
Crédit alloué.	1,558,517 84	»	1,558,517 84	257,000 »	1,815,517 84
Excédant de crédit.	»	»	»	2,294 88	2,294 88
ART. 2.					
Masse de fourrages	2,952,000 »	»	2,952,000 »	309,239 06	3,261,239 06 (b
Crédit alloué.	2,952,000 »	»	2,952,000 »	320,000 »	3,272,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	10,760 94	10,760 94

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	OBSERVATIONS.

Résumé de l'effectif des corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie.

	Effectif organique porté au budget.	EFFECTIF MOYEN, d'après les revues.					DIFFÉRENCES, par rapport aux prévisions du Budget.	
		Infanter.	Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Total.	En plus.	En moins.
Officiers.								
Colonels. . . . { État-major . . . . . 7 / Corps. . . . . 28 }	35	11	6	6	4	27	»	8
Lieutenants-colonels. { État-major . . . . . 10 / Corps. . . . . 28 }	38	21	8	11	5	45	7	»
Majors . . . . . { État-major . . . . . 10 / Corps. . . . . 99 }	109	65	19	17	8	109	»	»
Officiers comptables	101	65	24	12	3	101	»	»
Médecins	94	65	19	8	2	94	»	»
Vétérinaires	27	»	19	8	»	27	»	»
Officiers subalternes. { État-major . . . . . 61 / Corps. . . . . 1,605 }	1,666	1,089	253	206	83	1,631	»	35
Gardes d'artillerie	24	»	»	24	»	24	»	»
Commandants d'artillerie en résidence	9	»	»	9	»	9	»	»
Cadre de réserve	61	61	»	»	»	61	»	5
	2,167	1,377	343	301	105	2,128	7	46
							En moins. . .	39
Sous-officiers et soldats.	26,264	24,170	4,652	4,989	914	34,705	8,441	»

a) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit; savoir :

Boulangeries militaires.

Achat de 77,289 hectolitres de froment, au prix moyen de fr. 17 64 c*, ci . . . . . fr.	1,363,203 54
Frais de mouture des grains	49,523 87
Droits d'octroi	30,912 88
Traitement des directeurs	26,064 99
Frais de bureau	4,560 »
Salaire des ouvriers civils et indemnité aux ouvriers militaires	30,849 97
Achat de combustibles	56,484 69
— de sel, balais, huile, réparations et menues dépenses	20,052 84
Loyer de locaux	14,247 48
Fr.	1,604,900 26

Entrepreneurs particuliers.

Pain fourni dans les différentes places de garnison où il n'existe pas de manutention militaire, soit 1,255,088 rations, au prix moyen de fr. 0.16 7350/10000, ci	200,791 88

Indemnité de pain.

Aux sous-officiers et autres militaires détachés comme élèves à l'école militaire, ainsi qu'aux élèves médecins et pharmaciens attachés aux établissements sanitaires de l'armée, soit 9,005 journées au prix moyen de 17 centimes	1,530 82
Somme égale. . . . . fr.	1,815,922 96

b) Décomposition de cette somme.

Fourrages en nature.

Il a été consommé :

1,270,936 rations fortes.		
1,047,435	— légères.	
40,260	— de vert à l'écurie.	
2,119	— — à la prairie.	
2,360,790 rations, soit, au prix moyen de fr. 1.26 347/1000, ci		2,982,791 26
Indemnité représentative de fourrages, payée tant aux officiers sans troupes qu'à ceux de troupes à pied.		278,447 80
Total égal. . . . . fr.		3,261,239 06

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN' et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6775, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6857, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 3.					
Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . .	67,000 »	»	67,000 »	14,525 24	(*a* 81,525 24
Crédit alloué.	67,000 »	»	67,000 »	16,000 »	83,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	1,674 76	1,674 76
ART. 4.					
Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie	154,500 »	»	154,500 »	127,810 57	(*b* 282,310 57
Crédit alloué.	154,500 »	»	154,500 »	150,000 »	304,500 »
Excédant de crédit.	»	»	»	22,189 43	22,189 43
ART. 5.					
Masse de casernement des chevaux.	81,000 »	»	81,000 »	5,935 24	(*c* 86,935 24
Crédit alloué.	81,000 »	»	81,000 »	6,000 »	87,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	64 76	64 76
ART. 6.					
Masse de casernement des hommes.	625,328 »	»	625,328 »	134,723 20	(*d* 760,051 29
Crédit alloué.	625,328 »	»	625,328 »	150,000 »	775,328 »
Excédant de crédit.	»	»	»	15,276 71	15,276 71

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Ce chiffre représente 2,033,131 journées de présence de chevaux de troupe, à 4 centimes l'une, non compris les chevaux au vert, à la prairie et ceux de la gendarmerie. Ce prix de journée est porté au Budget à 9 centimes; mais il se trouve réduit de fait à 4 centimes, par suite de la diminution opérée du chef de la vente du fumier. Au moyen de ce produit, il a été permis de faire face à toutes les dépenses inhérentes à cette masse.
»	»	*b*) Emploi de cette somme :
»	»	Achat de 7,557 baudriers de sabre.
		— 6,407 — de giberne.
		— 7,178 coffrets de giberne.
»	»	— 800 cartouchières.
		— 22,088 pochettes à capsules.
		— 1,389 ceinturons de sabre.
		— 1,330 porte-sabre.
		— 6,514 bretelles de fusil.
		— 870 harnachements pour les cuirassiers et l'artillerie.
»	»	— 1,395 couvertures de cheval.
		— 1,185 chaines doubles et simples.
		— 719 licous de campagne et d'écurie.
»	»	— 200 sangles de selle.
		— 365 bridons d'abreuvoir.
		— 817 billots.
		— 25 surfaix.
»	»	— 260 mètres de galon pour chabraques.
		— 164 bonnets à poil.
		— 46 trompettes et cornets.
		— 116 cordons de trompette et de cornet.
		— 38 caisses de tambour.
»	»	— 88 colliers —
		— 98 bretelles —
		qui ont coûté 250,151 52
»	»	Réparations diverses. 32,159 05
		TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 282,310 57
»	»	*c*) Cette somme représente 2,173,581 journées d'occupation des écuries par les chevaux des troupes de toutes armes, gendarmerie comprise, soit à 4 centimes l'une.
		d) Décomposition de cette dépense :
		1° Loyer des fournitures appartenant à la société Félix le Grand, y compris les frais d'inventaire annuels, le démontage et le remontage des couchettes en fer 433,335 80
»	»	2° Indemnité d'occupation des fournitures appartenant aux administrations communales et provinciales, soit 3,985,696 journées à 5 centimes 199,284 80
		3° Achat de paillasses et de draps de lit pour les fournitures de l'État (*) 97,197 28
»	»	4° — de paille de couchage, entretien et réparations des fournitures appartenant à l'État 30,213 41
		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 760,031 29
»	»	(*) Les circonstances politiques ayant exigé un accroissement d'effectif sous les armes de 17,000 hommes environ, en mars 1848, il a fallu se soumettre à l'impérieuse nécessité de compléter le service de couchage.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6857, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6993, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 7.					
Frais de route des officiers	70,945 94	»	70,945 94	»	70,945 94
Crédit alloué.	86,000 »	»	86,000 »	»	86,000 »
Excédant de crédit.	15,054 06	»	15,054 06	»	15,054 06
ART. 8.					
Transports généraux et autres	70,000 »	»	70,000 »	199,877 11	269,877 11 (a
Crédit alloué.	70,000 »	»	70,000 »	205,000 »	275,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	5,122 89	5,122 89
ART. 9.					
Primes de rengagement	485 »	»	485 »	»	485 »
Crédit alloué.	2,000 »	»	2,000 »	»	2,000 »
Excédant de crédit.	1,515 »	»	1,515 »	»	1,515 »
ART. 10.					
Chauffage et éclairage des corps de garde (b.	60,000 »	»	60,000 »	6,383 98	66,383 98
Crédit alloué.	60,000 »	»	60,000 »	10,000 »	70,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	3,416 02	3,416 02

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	a) Décomposition de cette somme :
»	»	Transports par voie d'entreprise { par terre. . . . . 15,772 25 ; par eau 45,140 06
		— par chemin de fer 56,825 60
		Fourniture de voitures aux militaires malades ou blessés 5,471 68
»	»	Transport du matériel et des bagages à la suite des corps de troupes de toutes armes 145,796 45
		Fourniture d'eau potable aux troupes casernées à la citadelle de Liége. . . . . 2,571 »
		Abonnement pour transports effectués entre Anvers et les forts de l'Escaut . . . . . 500 »
		TOTAL égal. . . . . fr. 269,877 11
»	»	
»	»	
»	»	
»	»	b) Les corps de garde, qui ont été entretenus en 1848, se subdivisent comme suit :
		1re classe . . . . . 51 ; 2e — . . . . . 69 ; 3e — . . . . . 154 ; 4e — . . . . . 41 } 274
»	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^s et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1818, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 11 déc. » n° 6987, 10 mars 1819, n° 6963, 18 » » n° 6983, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1818, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 11.					
Dépenses diverses aux camps et indemnités pour logement et nourriture .	403,000 »	»	403,000 »	393,655 86	*a*) 796,655 86
Crédit alloué.	403,000 »	»	403,000 »	397,000 »	800,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	3,344 14	3,344 14
ART. 12.					
Remonte (*b*	389,470 »	»	389,470 »	606,927 19	996,397 19
Crédit alloué.	389,470 »	»	389,470 »	610,000 »	999,470 »
Excédant de crédit.	»	»	»	3,072 81	3,072 81
ART. 13.					
Frais de bureau et d'administration des corps	326,461 75	»	326,461 75	»	*c*) 326,461 75
Crédit alloué.	328,000 »	»	328,000 »	»	328,000 »
Excédant de crédit.	1,538 25	»	1,538 25	»	1,538 25

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Cette somme se décompose ainsi qu'il suit :
		Vivres de campagne.
		Il a été consommé :
		47,662 rations d'officiers.
		969,299 — de troupe.
»	»	1,016,961 rations, au prix moyen de fr. 0.45 89/100, soit. 466,614 85
»	»	Achat de 9,000 sacs de campement . . . . . 30,800 »
		Reprise des bâtiments servant à l'exploitation du service au camp de Beverloo. . . . . 15,500 »
		Fourniture de paille de couchage aux troupes bivaquées à la frontière du Midi 195 05
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations 2,817 35
»	»	515,955 25
		Logement et nourriture.
		Fourni par les communes aux jeunes soldats appelés sous les drapeaux 6,126 42
		— aux troupes de toutes armes, en marche et en cantonnement 272,274 21
		278,400 63
		Loyer du local pour le gouverneur de la résidence . . . . . 4,300 »
		TOTAL ÉGAL. . . . . fr. 796,655 88
		b) Chevaux achetés en 1848 :
»	»	Cavalerie légère . . . . . 505, dont 236 indigènes et 269 étrangers.
»	»	Guides . . . . . 93, — 67 — 26 —
		Cuirassiers. . . . . 153, — 61 — 92 —
		Artillerie. { Selle. . . . . 149, — 90 — 59 —
		{ Trait . . . . 950, — 950 — » —
»	»	TOTAL . . . . 1,850, dont 1,404 indigènes et 446 étrangers, au prix moyen de 558 59
		D'après le Budget, cette moyenne est de . . . 548 55
		c) Cette dépense se subdivise comme suit :
		Régiment d'élite . . . . . 10,600 »
		12 régiments d'infanterie de ligne et les compagnies spéciales. 117,366 66
		5 — de chasseurs à pied. 29,010 32
		4 — de chasseurs à cheval et de lanciers. . . . . 24,000 »
		2 — de cuirassiers. . . . . 10,000 »
»	»	Régiment de guides . . . . . 6,000 »
		4 régiments d'artillerie et les compagnies spéciales 29,512 50
»	»	Régiment du génie . . . . . 5,000 »
		Officiers sans troupe 25,166 27
		SOMME ÉGALE. . . . . fr. 326,461 75
»	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS. Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 15 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
CHAPITRE III.					
ÉCOLE MILITAIRE.					
ART. 1er.					
Traitement et indemnités de l'état-major et des employés du service intérieur (*a*	33,775 64	»	33,775 64	»	33,775 64
Crédit alloué.	35,425 99	»	35,425 99	»	35,425 99
Excédant de crédit.	1,650 35	»	1,650 35	»	1,650 35
ART. 2.					
Traitement du corps enseignant (*b*	68,260 43	»	68,260 43	»	68,260 43
Crédit alloué.	69,049 33	»	69,049 33	»	69,049 33
Excédant de crédit.	788 90	»	788 90	»	788 90
ART. 3.					
Solde des élèves (*c*	45,741 98	»	45,741 98	»	45,741 98
Crédit alloué.	49,719 75	»	49,719 75	»	49,719 75
Excédant de crédit.	3,977 77	»	3,977 77	»	3,977 77
ART. 4.					
Dépenses d'administration	23,697 35	»	23,697 35	»	*d*) 23,697 35
Crédit alloué.	23,729 93	»	23,729 93	»	23,729 93
Excédant de crédit.	32 58	»	32 58	»	32 58

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Effectif en solde pendant l'année 1848 :
		État-major.
		1 commandant, directeur des études.
		2 examinateurs permanents.
		1 capitaine instructeur.
		1 lieutenant — adjoint.
		1 sous-lieutenant officier payeur.
»	»	4 inspecteurs des études.
		1 secrétaire.
»	»	1 dessinateur civil.
		1 aumônier.
		1 médecin.
»	»	
		Employés du service intérieur.
		1 mécanicien.
		1 waguemestre, conservateur des bâtiments.
		1 garde, conservateur du matériel.
		1 infirmier.
»	»	2 portiers.
		4 hommes de peine.
»	»	1 préparateur de chimie.
		2 tambours.
»	»	b) 4 professeurs militaires.
		10 — civils.
		8 répétiteurs militaires.
		3 — civils.
		1 maître militaire.
		3 — civils.
»	»	c) Effectif moyen en solde pendant l'année 1848.
		Du 1er janvier au 31 mars 59
»	»	Du 1er avril au 30 juin . . . . . 76 } soit un effectif moyen de 76 élèves.
		Du 1er juillet au 30 septembre . . . 89
»	»	Du 1er octobre au 31 décembre . . . 80
		d) Cette dépense se décompose ainsi qu'il suit, savoir :
		Frais de bureau . . . . . 3,000 »
		Chauffage et éclairage 8,191 42
		Manipulation des élèves au laboratoire 657 29
		Indemnités aux travailleurs. . . . . 338 »
»	»	Ménage des domestiques. . . . . 1,281 »
		Frais de transport des élèves et des instruments, etc. 124 01
»	»	Indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie 1,820 29
		Achat de livres, d'instruments, frais d'entretien du mobilier et dépenses imprévues 8,285 34
»	»	Somme égale. . . . . fr. 25,697 35

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1814, n° 6771, 2 oct. » n° 6813, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848. *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
CHAPITRE IV.					
MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.					
ART. 1er.					
Pharmacie centrale	120,000 »	»	120,000 »	61,750 55	(a 181,750 55
Crédit alloué.	120,000 »	»	120,000 »	70,000 »	190,000 »
Excédant de crédit.	»	»	»	8,249 45	8,249 45
ART. 2.					
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades	507,675 »	»	507,675 »	325,021 74	(b 852,696 74
Crédit alloué.	507,675 »	»	507,675 »	350,000 »	857,675 »
Excédant de crédit.	»	»	»	4,978 26	4,978 26
ART. 3.					
Location de bâtiments; menues réparations	11,043 76	»	11,043 76	»	(c 11,043 76
Crédit alloué.	13,500 »	»	13,500 »	»	13,500 »
Excédant de crédit.	2,456 24	»	2,456 24	»	2,456 24

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	OBSERVATIONS.	
»	»	*a)* Location des bâtiments et contributions	4,040 26
		Achat de médicaments, lingeries, menues dépenses.	177,690 29
»	»	Somme égale. . . . . fr.	181,730 55
»	»		
»	»	*b)* 766,658 journées de sous-officiers et soldats traités dans les hôpitaux et les infirmeries militaires, à fr. 0.90 l'une	689,992 20
»	»	Achats d'effets d'habillements, de couchage et de mobilier.	135,957 85
		Soins sanitaires donnés aux militaires isolés et frais de traitement des aliénés et autres malades dans les hospices civils	6,746 69
»	»	Somme égale. . . . . fr.	832,696 74
»	»	*c)* Loyer du bâtiment occupé par les sœurs hospitalières attachées à l'hôpital militaire d'Anvers	3,000 »
		— — — de Bruxelles	989 19
»	»	— — — de Liége	1,694 57
		Loyer de l'hôpital militaire de Liége	4,860 »
		— de l'infirmerie de Dinant	500 »
»	»	Somme égale. . . . . fr.	11,043 76

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
CHAPITRE V.					
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.					
ART. 1er.					
Matériel de l'artillerie.	494,193 60	38,427 »	532,620 60	972,029 16	1,504,649 76 (a
Crédit alloué.	501,573 »	38,427 »	540,000 »	985,000 »	1,525,000 »
Excédant de crédit.	7,379 40	»	7,379 40	12,970 84	20,350 24
ART. 2.					
Matériel du génie	748,850 80	398,486 42	1,147,317 22	620,575 72	1,767,892 94 (b
Crédit alloué.	752,000 »	400,000 »	1,152,000 »	635,000 »	1,787,000 »
Excédant de crédit.	3,169 20	1,513 58	4,682 78	14,424 28	19,107 06

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Cette somme se décompose de la manière suivante, savoir :
		1° Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 260,516 07
		2° Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion. 82,179 39
		3° — de poudres de guerre 367,139 99
		4° — d'armes de guerre à la manufacture de l'État, établie à Liége; achat de matériaux; solde des ouvriers, etc. 423,157 85
		5° — de bouches à feu et travaux divers exécutés à la fonderie de canons établie à Liége, achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. 104,842 08
»	»	6° — d'affûts, de caissons, d'avant-trains, etc., à l'arsenal de construction d'Anvers; achats de matériaux; salaire des ouvriers, etc. 243,926 80
		7° Dépenses de l'école de pyrotechnie . . . . . 10,000 »
»	»	8° Achats de bois de construction, pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers. . . . . 8,400 »
		9° Confection de modèles de constructions d'artillerie. 863 74
		10° Dépenses diverses et menus achats 3,625 86
		Somme égale. . . . . fr. 1,504,649 76
»	»	
		b) Décomposition de cette dépense :
		Entretien ordinaire. . . . { Bâtiments militaires 83,199 98
		{ Fortifications 16,604 92
		{ Ouvrages mixtes 46,991 42
		Constructions et réparations. { Bâtiments militaires 632,037 81
		{ Fortifications 344,162 27
		{ Ouvrages mixtes 233,091 79
		Frais de surveillance générale. . . . . 17,189 »
		Loyer de bâtiments militaires dans diverses places, des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et des champs de manœuvres, des camps de Brasschaet et de Beverloo 13,219 70
		Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des bureaux 25,692 17
»	»	— d'instruction pratique des troupes du régiment du génie et achat de matériaux pour confection d'outils. 8,250 »
		Levé de plans des ouvrages de fortification et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc, . . . 5,039 80
»	»	Expropriation d'immeubles. 17,235 61
		Approvisionnement d'outils du matériel du génie dans les diverses places fortes du royaume 125,178 47
		Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest . . . . . 200,000 »
		Somme égale. . . . . fr. 1,767,892 94
»	»	

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^RES et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les Arrêtés royaux des 15 août 1848, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6887, 10 mars 1849, n° 6983, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7105, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1848, *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
CHAPITRE VI.					
TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.					
ART. 1^er^.					
Traitements de disponibilité, de non-activité, de réforme, et pensions temporaires (*a*	242,555 96	»	242,555 96	»	242,555 96
Crédit alloué.	272,484 31	»	272,484 31	»	272,484 31
Excédant de crédit.	29,928 35	»	29,928 35	»	29,928 35
ART. 2.					
Traitement des aumôniers et desservants	31,100 »	»	31,100 »	»	(*b* 31,100 »
Crédit alloué.	32,500 »	»	32,500 »	»	32,500 »
Excédant de crédit.	1,400 »	»	1,400 »	»	1,400 »
ART. 3.					
Traitement d'un garde-magasin de 2^e^ classe (*c*	2,500 »	»	2,500 »	»	2,500 »
Crédit alloué.	2,500 »	»	2,500 »	»	2,500 »

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Effectif en solde pendant l'année 1848.
		Disponibilité.
		1 lieutenant-général.
		1 général-major.
		1 colonel (pendant 20 jours).
		1 major.
		1 médecin en chef.
		1 sous-intendant de 1re classe (pendant 274 jours).
		Non-activité.
		1 général-major (pendant 242 jours).
		2 colonels (dont 1 pendant 186 jours seulement).
»	»	2 lieutenants-colonels (dont 1 pendant 211 jours seulement).
		6 majors (dont 1 pendant 200 jours seulement).
»	»	23 capitaines de 1re classe.
		28 — de 2e classe.
		37 lieutenants.
		21 sous-lieutenants.
»	»	2 intendants de 2e classe.
		1 médecin de régiment (pendant 202 jours).
		1 — adjoint (pendant 68 jours).
		2 pharmaciens de 2e classe.
		2 — de 3e classe (dont 1 pendant 48 jours seulement.
		1 vétérinaire de 1re classe.
		2 sous-directeurs d'hôpital (dont 1 pendant 110 jours seulement).
		4 officiers de corps francs (dont 1 pendant 274 jours seulement).
		1 garde du genie de 2e classe.
»	»	*Réforme.*
		1 sous-intendant de 1re classe (pendant 174 jours).
»	»	1 capitaine de 1re classe (pendant 117 jours).
		1 — de 2e classe (pendant 266 jours).
		3 lieutenants (dont 1 pendant 71 jours seulement).
»	»	1 sous-lieutenant.
		b) Décomposition de cette dépense.
		4 aumôniers (Bruxelles, Liége et camp de Beverloo) de 3,600 à 3,800 francs. . . . . 14,700 »
		4 — (Gand, Anvers, Mons et Tournay) à 2,000 francs . . . . . 8,000 »
		4 — (Louvain, Ath, Charleroy et Namur) à 1,500 francs . . . . . 6,000 »
		2 — (Bruges et Ypres) à 800 francs . . . . . 1,600 »
		3 — (Malines, Hasselt et Dinant) à 400 francs . . . . . 1,200 »
		15 — (Audenarde, Termonde, Alost, Menin, Nieuport, Ostende, Vilvorde, Diest, Huy, Arlon, Bouillon, Philippeville et Marienbourg) à 200 francs . . . . . 2,600 »
		30 Somme égale. . . . . fr. 31,100 »
»	»	
»	»	*c*) Emploi supprimé à partir du 1er janvier 1849.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE SERVICES FAITS.				
	Charges ORDINAIRES et permanentes.	Charges EXTRAORDIN^S et temporaires.	Total.	A la charge des sommes dont il a été disposé par les arrêtés royaux des 13 août 1815, n° 6771, 2 oct. » n° 6815, 14 déc. » n° 6967, 19 mars 1819, n° 6985, 18 » » n° 6985, 16 juin » n° 7103, sur le crédit extraordinaire de fr. 9,000,000, alloué par la loi du 15 avril 1818. *Moniteur* n° 108.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses constatées.
ART. 4.					
Pensions civiles accordées depuis 1830.	11,954 91	»	11,954 91	»	11,954 91 (a
Crédit alloué.	15,000 »	»	15,000 »	»	15,000 »
Excédant de crédit.	3,045 09	»	3,045 09	»	3,045 09
ART. 5.					
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement. et secours sur le fonds de Waterloo (*b*	19,860 53	»	19,860 53	»	19,860 53
Crédit alloué.	21,215 69	»	21,215 69	»	21,215 69
Excédant de crédit.	1,355 16	»	1,355 16	»	1,355 16
CHAPITRE VII.					
ARTICLE UNIQUE.					
épenses imprévues	37,969 12	»	37,969 12	»	37,969 12
Crédit alloué.	44,993 31	»	44,993 31	10,700 »	55,693 31
Excédant de crédit.	7,024 19	»	7,024 19	10,700 »	17,724 19

DES CRÉDITS, DÉPENSES ET PAYEMENTS DE L'EXERCICE 1848.

RESTE à payer, imputable sur les Budgets des exercices postérieurs à 1848.	PAYEMENTS effectués.	*OBSERVATIONS.*
		a) Cette somme a été payée aux titulaires ci-après :
		Bousman, A.-J., inspecteur général des postes . . . . . 893 75, décédé le 25 mars 1848.
		Letoret, veuve de M. le Ministre Buzen . . . . . 3,000 »
»	»	Mestrude, F., ouvrier à l'arsenal de construction . . . . . 978 »
		Poupe, J.-P.-J., portier . . . . . 820 »
»	»	Meulders, N.-J.-J., ouvrier à l'arsenal de construction . . . . . 920 »
		Roger, G.-J.-B., — — . . . . . 757 »
»	»	Doflein, J.-M.-J., contrôleur d'armes . . . . . 740 »
		Wancomont, N.-J., employé à l'administration centrale. . . . . 825 »
		Vanderhaegen, P., messager — — . . . . . 505 »
		Vingeroet, A., portier. . . . . 152 »
		Vandenbavière, — . . . . . 130 »
		Léonard, J. — . . . . . 252 »
		Deporre, J.-A., employé à l'administration centrale . . . . . 383 »
»	»	Tassener, J., portier . . . . . 154 »
		Vanderhasselt, messager à l'administration centrale. . . . . 242 »
»	»	Deudon, A.-J., sous-chef de bureau à l'administration centrale . . . . . 999 16, à dater du 1er février 1848.
		Nicaise, J.-B.-H., secrétaire général . . . . . 765 83 — 1er novembre 1848.
		Doyen, P., portier. . . . . 29 17 — 1er — —
»	»	Somme égale. . . . . fr. 11,954 91
		b) Le nombre des militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et auxquels la pension a été servie en 1848, a été de . . . . . 37 »
		Celui des anciens militaires ayant droit au secours sur le fonds de Waterloo a été, pendant la même année, de . . . . . 134 »
		c) Décomposition de cette dépense :
		Subsides aux officiers polonais et aux réfugiés politiques 15,312 50
»	»	Loyer et contributions de terrains pour champs d'exercice 6,683 19
		Frais de procédures 8,374 89
»	»	Dépenses de toute nature pour des services non prévus au Budget 7,598 54
		Somme égale. 37,969 12
»	»	

Bruxelles, le 8 janvier 1851.

Le Ministre de la Guerre,

BRIALMONT.

COMPTE DÉFINITIF

DES

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PENDANT L'EXERCICE 1848.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués par la loi du Budget, ainsi que les crédits extraordinaires et supplémentaires votés pour l'exercice 1848, s'élèvent ensemble à. . . . . fr.		8,557,727 25
Les dépenses imputées montent à.		8,366,947 22
Sommes disponibles annulées au 31 décembre 1850		190,780 03

DÉTAIL DES SOMMES ANNULÉES.

CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.

Art. 2. — *Personnel.*	38 69
» 3. — *Matériel*	» 10
» 4. — *Frais de route et de séjour*	1,797 71
Total. . . . . fr.	1,836 50

CHAPITRE II. — Pensions et Secours.

Art. 1er. — *Pensions.*	81 59
» 2. — *Secours à d'anciens employés belges aux Indes, etc.*	92 66
Total. . . . . fr.	174 25

STATISTIQUE GÉNÉRALE

CHAPITRE III.

Art. 1er. — *Frais de publication des travaux de statistique.* .	3,329 22
» 2. — *Complément des frais d'exécution et de rédaction du recensement*	11 29
Total. . . . . fr.	3,340 51

Il est à remarquer que la somme de fr. 3,329 22 c[s] est comprise dans une demande de crédits supplémentaires pour les frais de rédaction d'un rapport décennal administratif, soumise en ce moment à la Législature.

CHAPITRE IV. — Frais de l'administration dans les provinces.

Les Budgets économiques donnent un appoint disponible de. .	714 47
On n'a pas disposé du crédit alloué pour les frais de bureau spéciaux de statistique à établir dans les provinces	25,000 »
Total. . . . . fr.	25,714 47

CHAPITRE V. — Frais de l'administration dans les arrondissements.

Ce chapitre donne un restant disponible de fr. 4,166 22 c^{s}, dans lequel figure une somme de fr. 4,156 26 c^{s}, provenant de la vacature du commissariat de l'arrondissement de Roulers, qui a été réuni ensuite à celui de Thielt.

CHAPITRE VI. — Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale.

Cette allocation laisse un appoint non absorbé de fr. 188 18 c^{s}.

CHAPITRE VII. — Fêtes nationales.

Le crédit alloué présente un excédant de fr. 65 51 c^{s}, qui n'a pu être absorbé, parce qu'il est inférieur à une créance restant à liquider. Cette créance est comprise dans le projet de loi de crédits supplémentaires soumis à la Législature.

CHAPITRE VIII. — Eaux de Spa.

Crédit absorbé.

CHAPITRE IX. — Construction de l'hôtel du Gouvernement provincial a Liége.

L'allocation de 135,000 francs laisse un excédant de 33 centimes, à cause de l'indivisibilité par trois du crédit global de 400,000 francs.

CHAPITRE X.

Les fonds votés pour les frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement en matière de listes électorales, n'ont pas été complétement absorbés; il reste un excédant de fr. 98 12 c^{s}.

CHAPITRE XI. — Milice.

Les crédits de la milice présentent une somme disponible de fr. 4,043 31 c^{s}.
Cet excédant provient de ce qu'il n'y a pas eu de levée en 1848.

CHAPITRE XII. — Garde civique.

Les allocations de la garde civique laissent un disponible de fr. 9,365 94 c^{s}, qui se compose comme suit :

1° Appoint disponible de l'allocation annuelle	51 56
2° Frais d'équipement	8,043 55
La réorganisation de la garde civique n'a pas été assez avancée pour qu'il pût être fait emploi de ces excédants.	
3° Le nombre de légions de garde civique n'ayant pas atteint le	
A reporter. . . . fr.	8,095 11

Report. . . . . fr.	8,095 11
chiffre présumé, celui des drapeaux a été également inférieur aux prévisions	1,270 85
Total. . . . . fr.	9,365 94

CHAPITRE XIII.

Les récompenses honorifiques et pécuniaires, pour actes de dévouement et de courage, varient chaque année. Le crédit pour cet objet n'est qu'éventuel; le restant libre est de 2,605 francs.

CHAPITRE XIV. — Dotation de la Légion d'honneur et de la Croix de fer.

Le restant disponible de fr. 258 06 c[t] résulte de décès des titulaires.

CHAPITRE XV. — École vétérinaire.

Appoint disponible : 89 centimes.

CHAPITRE XVI. — Agriculture.

1° Indemnités pour bestiaux abattus	56,716 82
2° Service vétérinaire	32,218 90
3° Appoints des autres articles de ce chapitre	249 48
Total. . . . . fr.	89,185 20

L'excédant de fr. 56,716 82 c[t] provient des réductions opérées sur le taux des indemnités, et celui de fr. 32,218 90 c[t] des diminutions introduites dans le taux des frais de route et de séjour des vétérinaires, par les arrêtés royaux des 27 et 29 août 1847.

CHAPITRE XVII. — Industrie.

Les deux articles de ce service donnent ensemble un appoint disponible de fr. 722 43 c[t].

CHAPITRE XVIII. — Instruction publique. — Enseignement supérieur.

Art. 2. — *Frais des jurys d'examen pour les grades académiques.*

La loi du 18 avril 1848 a réduit notablement les indemnités des membres des jurys; il en est résulté une économie de fr. 23,495 77 c[t].

Art. 3. — *Dépenses du concours universitaire :* fr. 8,279 18 c[t].

Cet excédant provient du nombre restreint des concurrents.

Les allocations de l'enseignement moyen laissent un appoint de 38 centimes.

Le crédit de l'enseignement primaire est éventuel; il présente un excédant de fr. 925 86 c[t]. On a jugé qu'on pourrait diminuer les chiffres des subsides accordés aux établissements de sourds-muets et d'aveugles; il résulte de cette diminution un excédant de crédit de 5,550 francs.

L'allocation portée au Budget de 1849 a été réduite en conséquence.

CHAPITRE XIX. — Lettres et sciences.

Le total des appoints disponibles, fr. 479 72 c^s^, se divise ainsi : 1° économie réalisée sur le loyer de la succursale des archives, 291 francs, et 2° appoints sur les autres articles, fr. 188 06 c^s^.

CHAPITRE XX. — Beaux-arts.

Excédant disponible: fr. 6,012 74 c^s^.

La somme de fr. 12 74 c^s^ se compose des divers petits appoints disponibles de ce chapitre; quant à la somme de 6,000 francs, elle n'a pas été employée, parce que des propriétaires voisins de l'académie royale d'Anvers se sont opposés aux travaux d'agrandissement et à la construction d'ateliers permanents près de cette académie.

CHAPITRE XXI. — Service de santé.

L'excédant de fr. 1,020 57 c^s^ provient principalement d'économies réalisées sur les frais des commissions médicales provinciales.

CHAPITRE XXII. — Dépenses imprévues.

Reliquat: fr. 1,404 96 c^s^.

CHAPITRE XXIII.

Le crédit de deux millions, voté par la loi du 18 avril 1848, pour aider au maintien du travail, donne un restant disponible de fr. 813 22 c^s^.

CHAPITRE XXIII^bis^. — (*Pour mémoire.*)

La somme de 7,000 francs, allouée par la loi du 28 mars 1848, pour frais d'appropriation des musées royaux, a été complétement absorbée.

CHAPITRE XXIV. — Crédits supplémentaires.

Les allocations qui se rapportaient à des crédits figurant au Budget ont été rattachées à ces crédits, et les sommes comprises sous les articles 7, 8 et 9 de ce chapitre ont été complétement absorbées.

Le crédit spécial de 8,480 francs, voté par l'art. 4 de la loi du 28 mai 1848, pour payer les dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer, laisse un excédant disponible de fr. 941 95 c^s^.

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 1er janv. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 1er janv. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE Ier.						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
	Personnel.						
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres crédits alloués au Budget.	202,050 »	»	»	»	»	202,050 »
	Matériel.						
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	30,000 »	»	»	»	»	30,000 »
	Frais de déplacement.						
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	3,500 »	»	»	»	»	3,500 »
	TOTAUX. . . fr.	256,550 »	»	»	»	»	256,550 »
	CHAPITRE II.						
	PENSIONS ET SECOURS.						
1	Pensions.	150,000 »	»	18,000 »	»	»	168,000 »
	Crédit supplémentaire. (Loi du 21 juin 1849, art. 6 du chapitre XXIV.)						
2	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
3	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	7,000 »	»	»	»	»	7,000 »
	TOTAUX. . . fr.	162,000 »	»	18,000 »	»	»	180,000 »

DE L'INTÉRIEUR PENDANT L'EXERCICE 1848.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	202,050 »	202,011 31	38 69	»	38 69	»	Appoint resté libre.
»	30,000 »	29,999 90	» 10	»	» 10	»	Id.
»	3,500 »	1,702 29	1,797 71	»	1,797 71	»	Portion de crédit non absorbée.
»	256,550 »	254,713 50	1,836 50	»	1,836 50	»	
»	168,000 »	167,918 41	81 59	»	81 59	»	Appoint libre.
»	5,000 »	4,907 34	92 66	»	92 66	»	Portion de crédit non absorbée.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	180,000 »	179,825 75	174 25	»	174 25	»	

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1847. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1847. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE III.						
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.						
1	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. . .	24,050 »	»	»	»	»	24,050 »
2	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication, relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.	»	75,000 »	»	»	»	75,000 »
	Totaux. . . fr.	24,050 »	75,000 »	»	»	»	99,050 »
	CHAPITRE IV.						
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.						
1	Province d'Anvers	97,000 »	»	»	»	»	97,000 »
2	— de Brabant	105,975 »	»	»	»	»	105,975 »
3	— de la Flandre occidentale	98,250 »	»	»	»	»	98,250 »
4	— de la — orientale	100,200 »	»	»	»	»	100,200 »
5	— du Hainaut	109,470 »	»	»	»	»	109,470 »
6	— de Liége.	100,100 »	4,500 »	»	»	»	104,600 »
7	— du Limbourg	85,697 »	»	»	»	»	85,697 »
8	— de Luxembourg	89,700 »	»	»	»	»	89,700 »
9	— de Namur	88,400 »	»	»	»	»	88,400 »
10	Frais de bureaux spéciaux à établir dans les gouvernements provinciaux	25,000 »	»	»	»	»	25,000 »
	Totaux. . . fr.	899,882 »	4,500 »	»	»	»	904,382 »
	CHAPITRE V.						
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.						
1	Traitement des commissaires d'arrondissement.	191,100 »	»	»	»	»	191,100 »
2	Émoluments pour frais de bureau	112,772 »	»	»	»	»	112,772 »
3	Frais de route et de tournées. Crédit supplémentaire. — Art. 1er du chapitre 24. Loi du 21 juin 1849. fr. 1,464 75 Crédit supplémentaire. — Loi du 4 juin 1850 . . . . . 1,554 75 Total. . . fr. 3,019 50	22,500 »	»	3,019 50	»	»	25,519 50
	Totaux. . . fr.	326,372 »	»	3,019 50	»	»	329,391 50

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
	A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
	»	24,050 »	20,720 78	3,329 22	»	3,329 22	»	Restant de crédit non absorbé à la clôture du Budget.
	»	75,000 »	74,988 71	11 29	»	11 29	»	Appoint disponible.
	»	99,050 »	95,709 49	3,340 51	»	3,340 51	»	
	»	97,000 »	96,988 58	11 42	»	11 42	»	Il est resté disponible : Anvers . . . . . fr. 11 42 (*).
	»	105,975 »	105,974 22	» 78	»	» 78	»	Brabant . . . . . » 78
	»	98,250 »	97,778 34	471 66	»	471 66	»	Flandre occidentale . . . 471 66
	»	100,200 »	100,163 15	36 85	»	36 85	»	Flandre orientale 36 85
	»	109,470 »	109,469 36	» 64	»	» 64	»	Hainaut . . . . . » 64
	»	104,000 »	104,000 »	»	»	»	»	Liége . . . . . néant.
	»	85,607 »	85,502 98	104 02	»	104 02	»	Limbourg 104 02
	»	89,700 »	89,632 23	67 77	»	67 77	»	Luxembourg 67 77
	»	88,400 »	88,378 67	21 33	»	21 33	»	Namur 21 33
	»	25,000 »	»	25,000 »	»	25,000 »	»	Ce crédit de 25,000 francs concerne la statistique. Il est resté sans emploi.
	»	904,582 »	878,067 55	25,714 47	»	25,714 47	»	(*) Toutes les dépenses ayant été liquidées.
	»	191,100 »	186,943 74	4,156 26	»	4,156 26	»	Cette somme avait été portée au Budget pour le traitement d'un commissaire d'arrondissement à Roulers, qui n'a pas été nommé.
	»	112,772 »	112,771 04	» 96	»	» 96	»	Cette somme est restée disponible après avoir payé toutes les dépenses. Il est à remarquer que le commissaire d'arrondissement de Thielt, qui a géré celui de Roulers, a touché les frais de bureau et non le traitement.
	»	25,510 50	25,510 50	9 »	»	9 »	»	Excédant disponible.
	»	329,391 50	325,225 28	4,166 22	»	4,166 22	»	

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE VI. VOIRIE VICINALE.						
»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	300,000 »	»	»	»	»	300,000 »
	Totaux. . . fr.	300,000 »	»	»	»	»	300.000 »
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.						
»	Frais de célébration des fêtes nationales. Crédit supplémentaire, art. 5, chap. 24. Loi du 21 juin 1849.	30,000 »	»	16,964 47	»	»	46,964 47
	Totaux. . . fr.	30,000 »	»	16,964 47	»	»	46,964 47
	CHAPITRE VIII. EAUX DE SPA.						
»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
	Totaux. . . fr.	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
	CHAPITRE IX. CONSTRUCTION ET RESTAURATION D'HÔTELS PROVINCIAUX.						
»	Deuxième tiers d'une somme de 400.000 francs pour la restauration du palais de Liége. . .	»	133,000 »	»	»	»	133,000 »
	Totaux. . . fr.	»	133.000 »	»	»	»	133,000 »
	CHAPITRE X. RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.						
»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1er avril 1843. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850. *Moniteur*, n° 157	500 »	»	500 »	»	»	1,000 »
	Totaux. . . fr.	500 »	»	500 »	»	»	1,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS — DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. — Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art 30 de la loi du 15 mai 1846)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations.*
»	300,000 »	299,811 82	188 18	»	188 18	»	Appoint disponible
»	300,000 »	299,811 82	188 18	»	188 18	»	
»	46,964 47	46,898 96	65 51	»	65 51	»	Appoint reste disponible, parce qu'il n'est pas assez élevé pour solder une creance restant due et comprise dans une demande de credit supplémentaire soumise à la Législature.
»	46,964 47	46,898 96	65 51	»	65 51	»	
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	Credit absorbé.
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
»	133,000 »	132,999 67	» 33	»	» 33	»	Appoint disponible par suite de l'indivisibilité exacte par tiers de la somme de 100,000 francs, allouee pour la restauration du palais de Liege
»	133,000 »	132,999 67	» 33	»	» 33	»	
»	1,000 »	901 88	98 12	»	98 12	»	Partie de crédit restee sans emploi.
»	1,000 »	901 88	98 12	»	98 12	»	

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE XI.						
	MILICE.						
1	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	1,600 »	»	»	»	»	1,600 »
2	Vacation des officiers de santé en matière de milice. Primes pour arrestations de réfractaires. Crédit supplémentaire, loi du 4 juin 1850. .	7,000 »	»	1,114 57	»	»	8,114 57
	TOTAUX. . . fr.	8,600 »	»	1,114 57	»	»	9,714 57
	CHAPITRE XII.						
	GARDE CIVIQUE.						
»	Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achats, entretien et réparations des armes et équipements de la garde civique. — Frais d'armement et d'équipement de la garde civique. Crédit supplémentaire, loi du 21 juin 1849. Art. 2 du chap. 24, de. . . fr. 30,376 80 Confection et distribution de drapeaux de la garde civique, art. 3 du chap. 24. Loi du 21 juin 1849. fr. 18,601 65	20,000 »	»	48,978 45	»	»	68,978 45
	TOTAUX. . . fr.	20.000 »	»	48,978 45	»	»	68,978 45
	CHAPITRE XIII.						
	RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.						
»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	8,200 »	»	»	»	»	8,200 »
	TOTAUX. . . .	8,200 »	»	»	»	»	8,200 »
	CHAPITRE XIV.						
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.						
1	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires et pension de 100 francs par personne, aux décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins. — Pensions et subsides restant dus à des décorés de la croix de fer, loi du 21 juin 1849. Art. 4 du chap. 24	90,000 »	»	1,167 50	»	»	91,167 »
2	Subside du fonds spécial des blessés de septembre.	»	25,000 »	»	»	»	25.000 »
	TOTAUX. . . fr.	90,000 »	25,000 »	1,167 50	»	»	116,167 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	1,600 »	135 43	1,464 57	»	1,464 57	»	Ce crédit n'a pas été totalement employé, parce qu'il n'y a pas eu de levée de milice en 1848.
»	8,114 37	5,535 83	2,578 74	»	2,578 74	»	Restant disponible.
»	9,714 37	5,671 26	4,043 31	»	4,043 31	»	
»	68,978 43	59,612 49	9,365 94	»	(a 9,365 94	»	a) Cette somme se compose comme suit : 1° Fr. 51 54 c., appoint disponible de l'allocation de 20,000 francs; 2° Fr. 8,043 55 c., restant du crédit de fr. 30,376 80 c., alloué pour les frais d'armement et d'équipement; il provient de ce qu'un certain nombre de ceinturons en transformation ont été mis au rebut et que, parmi les fusils envoyés à réparer à la manufacture d'armes, un certain nombre a été déclaré hors de service; 3° Fr. 1,270 85 c. du crédit des drapeaux, parce que tous les drapeaux commandés n'ont pas dû être exécutés, quelques légions n'ayant pu s'organiser jusqu'à ce jour.
»	68,978 43	59,612 49	9,365 94	»	9,365 94	»	
»	8,200 »	5,595 »	2,605 »	»	2,605 »	»	Les dépenses sont restées en dessous des prévisions; les imputations à faire sur cette allocation sont d'ailleurs très-variables et dépendent du nombre des traits de courage et de dévouement qui ont lieu dans le cours d'une année.
»	8,200 »	5,595 »	2,605 »	»	2,605 »	»	
»	91,167 50	90,909 44	258 06	»	258 06	»	Portion de crédit restée libre par suite de décès.
»	25,000 »	25,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	116,167 50	115,909 44	258 06	»	258 06	»	

Art. du Budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	CRÉDITS Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	CRÉDITS Total.
	CHAPITRE XV.						
	ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.						
1	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. Jury d'examen	133,500 »	»	»	»	»	133,500 »
2	Subside à la Société d'horticulture de Bruxelles .	24,000 »	»	»	»	»	24,000 »
	Totaux. . . . fr.	177,500 »	»	»	»	»	177,500 »
	CHAPITRE XVI.						
	AGRICULTURE.						
1	Indemnité pour bestiaux abattus	200,000 »	»	»	»	»	200,000 »
2	Service vétérinaire :						
	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture.	103,500 »	»	»	»	»	103,500 »
3	Encouragements à l'agriculture :						
	Crédit supplémentaire (loi du 28 mai 1848, *Moniteur* n° 151). fr. 25,000 »						
	Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849) 21,822 16	292,800 »	»	46,822 16	»	»	339,622 16
4	Courses de chevaux :						
	a. Frais des courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses . . . . fr. 29,200 »						
	b. Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater les délits de chasse. . . . . 3,000 »	32,200 »	»	»	»	»	32,000 »
	Totaux. . . fr.	628,500 »	»	46,822 16	»	»	675,322 16
	CHAPITRE XVII.						
	INDUSTRIE.						
	Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.						
1	Encouragements à l'industrie.	65,000 »	150,000 »	»	»	»	215,000 »
2	Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; publication de brevets, frais d'administration, personnel et matériel . .	17,300 »	»	»	»	»	17,300 »
3	Musée de l'industrie nationale	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
	Totaux. . . fr.	122,300 »	150,000 »	»	»	»	272,300 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
»	153,500 »	153,499 11	» 89	»	89 »	»	Appoint disponible.
»	24,000 »	24,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	177,500 »	177,499 11	» 89	»	89 »	»	
»	200,000 »	143,283 18	56,716 82	»	56,716 82	»	Les sommes disponibles aux articles 1 et 2 du chapitre XVI proviennent des économies réalisées, par suite des arrêtés royaux des 27 et 29 avril 1847. On a proposé une réduction sur ces deux articles au Budget de 1851.
»	103,500 »	71,281 10	32,218 90	»	32,218 90	»	
»	339,622 16	339,385 86	236 30	»	236 30	»	Restant du crédit non absorbé.
»	32,200 »	32,186 82	13 18	»	13 18	»	Appoint disponible.
»	675,322 16	586,156 96	89,195 20	»	89,195 20	»	
»	215,000 »	214,279 94	720 06	»	720 06	»	Portion de crédit non absorbée.
»	17,300 »	17,298 78	1 22	»	1 22	»	Appoint disponible.
»	40,000 »	39,998 85	1 15	»	1 15	»	Id.
»	272,300 »	271,577 57	722 43	»	722 43	»	

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 1er janv. 1848.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE XVIII.						
	INSTRUCTION PUBLIQUE.						
	Enseignement supérieur.						
1	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel.	631,800 »	»	»	»	»	631,800 »
2	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	92,000 »	»	»	»	»	92,000 »
3	Dépenses du concours universitaire.	15,000 »	»	»	»	»	15,000 »
	Enseignement moyen.						
4	Frais d'inspection des athénées et colléges. — Partie des frais du concours	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
5	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage; partie des frais du concours	210,000 »	»	»	»	»	210,000 »
6	Indemnité aux professeurs démissionnés des athénées et des colléges	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
	Enseignement primaire.						
7	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale, et subsides aux communes. — Matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — Enseignement normal. — Ecoles primaires supérieures	1,146,658 40	»	»	»	»	1,146,658 40
8	Subside pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
	TOTAUX. . . fr.	2,150,458 40	»	»	»	»	2,150,458 40
	CHAPITRE XIX.						
	LETTRES ET SCIENCES.						
1	Encouragements, souscriptions, achats, publication des *Chroniques belges inédites* et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique . . .	56,000 »	12,000 »	»	»	»	68,000 »
2	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts	40,000 »	»	»	»	»	40,000 »
3	Observatoire royal.	24,000 »	»	»	»	»	24,000 »
4	Bibliothèque royale	65,000 »	»	»	»	»	65,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (ART. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, régularisé par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	631,300 »	631,409 24	390 76	»	(*a* 390 76	»	*a*) Économie réalisée par suite d'un décès.
»	92,000 »	68,504 23	23,495 77	»	(*b* 23,495 77	»	*b*) Pendant l'année, les indemnités des membres des jurys ont été considérablement réduites par l'adoption de la loi du 18 avril 1848.
»	15,000 »	6,720 82	8,279 18	»	(*c* 8,279 18	»	*c*) Cet excédant provient du nombre restreint de concurrents.
»	10,000 »	9,999 62	» 38	»	(*d* » 38	»	*d*) Appoint disponible.
»	210,000 »	210,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	Id.
»	1,146,658 40	1,145,732 54	925 86	»	(*e* 925 86	»	*e*) Le crédit pour l'instruction primaire, n'étant qu'éventuel, présente un excédant de fr. 925 86 c.
»	20,000 »	14,450 »	5,550 »	»	(*f* 5,550 »	»	*f*) Le montant des subsides accordés aux établissements des sourds-muets et d'aveugles a été diminué en 1848; une réduction a été portée de ce chef au crédit demandé au Budget de 1849.
»	2,130,458 40	2,091,816 45	38,641 95	»	38,641 95	»	
»	68,000 »	67,999 81	» 19	»	» 19	»	Appoint resté libre.
»	40,000 »	40,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé
»	24,000 »	24,000 »	»	»	»	»	Id.
»	65,000 »	64,999 51	» 49	»	» 49	»	Appoint disponible.

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848 — Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848 — Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. — Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. — Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 50 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
5	Musée royal d'histoire naturelle. — Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée. . . .	14.000 »	12.500 »	»	»	»	26,500 »
6	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des *Acta sanctorum*.	»	6,000 »	»	»	»	6,000 »
7	*Archives du royaume.*— Frais d'administration. (Personnel et matériel.) . . .	26.350 »	»	»	»	»	26,350 »
8	Frais de publication des *Inventaires des archives*.	4,000 »	»	»	»	»	4,000 »
9	Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copie de documents concernant l'histoire nationale	15.000 »	»	»	»	»	15.000 »
10	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	3.500 »	»	»	»	»	3.500 »
	TOTAUX . . fr.	247.850 »	30,500 »	»	»	»	278,350 »
	CHAPITRE XX BEAUX-ARTS						
1	Encouragements, souscriptions, achats. — Concours de composition musicale. — Pensions des lauréats. — Académie et école des beaux-arts, autres que l'Académie d'Anvers — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats — Ecole royale de gravure	112.500 »	12,000 »	»	»	»	124,500 »
2	Académie royale d'Anvers.	25.000 »	6,000 »	»	»	»	31.000 »
3	Conservatoire royal de musique de Bruxelles .	45.000 »	»	»	»	»	45.000 »
4	— — de Liége. . .	19.000 »	»	»	»	»	19,000 »
5	Musée royal de peinture et de sculpture . . .	15.000 »	»	»	»	»	15,000 »
6	— d'armes, d'armures et d'antiquités .	15.000 »	»	»	»	»	15,000 »
7	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes. — Salaire des gardiens	2,000 »	»	»	»	»	2.000 »
8	Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. — Piédestal de cette statue. — Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849)	»	25.000 »	10,000 »	»	»	35,000 »
9	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. — Médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							
	A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
				Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.		
	»	26,500 »	26,499 16	» 84	»	» 84	»	Appoint disponible.
	»	6,000 »	6,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
	»	26,350 »	26,344 30	5 70	»	5 70	»	Appoint disponible.
	»	4,000 »	3,993 25	6 75	»	6 75	»	Id.
	»	15,000 »	14,825 91	174 09	»	174 09	»	Id.
	»	3,500 »	3,208 34	291 66	»	291 66	»	Cette somme reste disponible par suite d'une réduction sur le prix du loyer.
	»	278,350 »	277,870 28	479 72	»	479 72	»	
	»	124,500 »	124,499 89	» 11	»	» 11	»	Appoint disponible.
	»	31,000 »	25,000 »	6,000 »	»	6,000 »	»	Cette somme a été votée pour les travaux d'agrandissement et la construction d'ateliers permanents près de l'Académie d'Anvers. Ces travaux sont restés en état de projet : de là la non-liquidation du subside.
	»	45,000 »	45,000 »	»	»	»	»	
	»	19,000 »	19,000 »	»	»	»	»	
	»	15,000 »	15,000 »	»	»	»	»	
	»	15,000 »	14,999 96	» 04	»	» 04	»	Appoint non employé.
	»	2,000 »	1,999 61	» 39	»	» 39	»	Id.
	»	35,000 »	35,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
	»	10,000 »	10,000 »	»	»	»	»	Id.

Art. du Budget	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
10	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes, pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments	36,000 »	5,000 »	»	»	»	41,000 »
11	Exposition nationale des beaux-arts	»	20,000 »	»	»	»	20,000 »
	Totaux. . . fr.	279,500 »	68,000 »	10,000 »	»	»	357,500 »
	CHAPITRE XXI.						
	SERVICE DE SANTÉ.						
1	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies :						
	Crédit supplémentaire de 5,000 francs, alloué par la loi du 21 juin 1849.						
	Crédit supplémentaire de fr. 5,190 90 c., alloué par la loi du 4 juin 1850	39,500 »	»	10,190 90	»	»	49,690 90
2	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues :						
	Crédit supplémentaire (loi du 28 mai 1848). . . . . fr. 40,000 »						
	Crédit supplémentaire (loi du 28 juin 1849) 1,810 22						
	Crédit supplémentaire (loi du 4 juin 1850) . . . . . 10,000 »	25,500 »	»	51,810 22	»	»	75,110 22
3	Académie royale de médecine	25,000 »	»	»	»	»	25,000 »
	Totaux. . . fr.	87,300 »	»	62,001 12	»	»	149,801 12
	CHAPITRE XXII						
	DÉPENSES IMPRÉVUES.						
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849, art. 10, chap. XXIV).	9,900 »	»	2,850 »	»	»	12,750 »
	Totaux. . . fr.	9,900 »	»	2,850 »	»	»	12,750 »
	CHAPITRE XXIII.						
»	Crédit de deux millions	»	»	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »
	Totaux. . . fr.	»	»	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848

DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS							
A DEDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget	DEPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice	EXCEDANT DES CRÉDITS SUR LES DEPENSES			EXCEDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1850)	Total.		
»	41,000 »	40,988 22	11 78	»	11 78	»	Portion de crédit restée libre
»	20,000 »	19,999 58	» 42	»	» 42	»	Id. Id.
»	357,500 »	351,487 26	6,012 74	»	6,012 74	»	
»	49,690 90	48,762 45	928 45	»	928 45	»	Cette somme de fr. 928 45 c. représente celle qui aurait été répartie entre quelques commissions médicales provinciales, dans le cas où ces colléges auraient demandé, comme celui de la Flandre orientale, une augmentation d'allocation destinée aux jetons de présence
»	75,110 22	75,020 10	90 12	»	90 12	»	Appoint disponible
»	25,000 »	24,998 »	2 »	»	2 »	»	Id.
»	149,801 12	148,780 55	1,020 57	»	1,020 57		
»	12,750 »	11,345 04	1,404 96	»	1,404 96	»	Appoint disponible
»	12,750 »	11,345 04	1,404 96	»	1,404 96	»	
»	2,000,000 »	1,999,486 78	513 22	»	513 22	»	Restant disponible
»	2,000,000 »	1,999,486 78	513 22	»	513 22	»	

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 1er janv. 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE XXIII bis.						
»	Frais d'appropriation des musées royaux (loi du 28 mai 1848, *Moniteur* 151).	»	»	7,000 »	»	»	7,000 »
	TOTAUX. . . . fr.	»	»	7,000 »	»	»	7,000 »
	CRÉDIT SPÉCIAL.						
»	Alloué par l'art. 4 de la loi du 28 mai 1848, pour payer les dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer	»	»	8,480 »	»	»	8,480 »
	TOTAUX. . . . fr.	»	»	8,480 »	»	»	8,480 »
	CHAPITRE XXIV.						
1	Frais de route et de séjour dus à des commissaires d'arrondissement, la somme de . . . . . fr. 1,464 75	»	»	»	»	»	»
2	Frais d'armement et d'équipement de la garde civique 30,570 80	»	»	»	»	»	»
3	Confection et distribution des drapeaux à la garde civique. . . 18,001 65	»	»	»	»	»	»
4	Pensions et subsides restant dus à des décorés de la Croix de fer . . . 1,167 50	»	»	»	»	»	»
5	Célébration des fêtes nationales . . 16,964 47	»	»	»	»	»	»
6	Pensions à charge du trésor . . . 18,000 »	»	»	»	»	»	»
7	Musées royaux. — Travaux d'appropriation. .	»	»	6,300 »	»	»	6,300 »
8	Exposition de tableaux et d'objets d'art du Musée royal	»	»	3,500 »	»	»	3,500 »
9	Frais de transport d'une collection de plâtres achetée à Athènes	»	»	5,067 10	»	»	5,067 10
10	Dépenses imprévues. . . . . 2,850 »	»		»	»	»	»
	TOTAUX. . . . fr.	»	»	14,867 10	»	»	14,867 10

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS. DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	7,000 »	7,000 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	7,000 »	7,000 »	»	»	»	»	
»	8,480 »	7,538 05	941 95	»	941 95	»	Appoint disponible.
»	8,480 »	7,538 05	941 95	»	941 95	»	
»	»	»	»	»	»	»	1° Cette somme a été ajoutée à l'art. 3 du chapitre V du Budget de 1848.
»	»	»	»	»	»	»	2° Cette somme a été ajoutée à l'article unique du chap. XII du Budget de 1848.
»	»	»	»	»	»	»	3° Cette somme a été ajoutée à l'article unique du chap. XII du Budget de 1848.
»	»	»	»	»	»	»	4° Cette somme a été portée à l'art. 1er du chapitre XIV du Budget de 1848.
»	»	»	»	»	»	»	5° Cette somme a été portée à l'article unique du chap. VII du Budget de 1848.
»	»	»	»	»	»	»	Somme portée à l'art. 1er du chap. II du Budget de 1848.
»	6,300 »	6,300 »	»	»	»	»	Crédit absorbé.
»	3,500 »	3,500 »	»	»	»	»	Id.
»	5,067 10	5,067 10	»	»	»	»	Id.
»	»	»	»	»	»	»	Somme portée à l'article unique du chap. XXII du Budget de 1848.
»	14,867 10	14,867 10	»	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE Ier.		
	Administration centrale. — *Personnel.*		
	ART. 1er.		
»	Traitement du Ministre.	21,000 »	Crédit absorbé
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	21,000 »	
	ART. 2.		
»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service, sans que le personnel de l'administration puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués au Budget. . . .	202,011 31	Crédit . . . . . fr. 202,050 » Dépenses . . . . . 202,011 31 Excédant de crédit. . 38 69
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	202,011 31	
	ART. 3.		
	Matériel.		
»	Fournitures des bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	29,999 00	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Dépenses . . . . . 29,999 90 Excédant de crédit. . » 10
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	29,999 00	
	ART. 4.		
	Frais de déplacement.		
»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	1,702 29	Crédit . . . . . fr. 3,500 » Dépenses . . . . . 1,702 29 Excédant de crédit . . 1,797 71
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	1,702 29	
	CHAPITRE II.		
	Pensions et secours.		
	ART. 1er.		
»	Pensions	167,918 41	Crédit . . . . . fr. 150,000 » Id. supplémentaire . 18,000 » 168,000 » Dépenses . . . . . 167,918 41 Excédant de crédit. . 81 59
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	167,918 41	

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES.

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 2.			
»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves		4,907 34	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 4,907 34 Excédant de crédit. . 92 66
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.		4,907 34	
	ART. 3.			
»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse		7,000 »	Le crédit est absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.		7,000 »	
	CHAPITRE III.			
	Statistique générale.			
	ART. 1er.			
»	Frais de publication des travaux de la division de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.		20,720 78	Crédit . . . . . fr. 24,050 » Dépenses . . . . . 20,720 78 Excédant de crédit. . 3,329 22
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.		20,720 78	
	ART. 2.			
»	Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie		74,088 71	Crédit . . . . . fr. 75,000 » Dépenses . . . . . 74,088 71 Excédant de crédit. . 11 29
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.		74,088 71	
	CHAPITRE IV.			
	Frais de l'administration dans les provinces.			
	ART. 1er.			
	Province d'Anvers.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	57,700 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	40,997 29		
c.	Frais de route et de séjour.	1,501 »		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	»	96,988 58	Crédit . . . . . fr. 97,000 » Dépenses . . . . . 96,988 58 Excédant de crédit. . 11 42
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	16,700 29		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.		96,988 58	

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivisions des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV (*suite*).			
	ART. 2.			
	Province de Brabant.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	37,033 34		
b.	Traitement des employés et gens de service	49,523 65		
c.	Frais de route et de séjour.	152 »		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	»	105,974 22	Crédit . . . . . fr. 105,975 » Dépenses . . . . . 105,974 22 Excédant de crédit. . 0 78
e.	Frais de bureau, d'impressions, reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	19,285 25		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.		105,974 22	
	ART. 3.			
	Province de la Flandre occidentale.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	35,700 »		
b.	Traitement des employés et gens de service.	43,290 04		
c.	Frais de route et de séjour.	1,510 »		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux	»	97,778 34	Crédit . . . . . fr. 98,250 » Dépenses . . . . . 97,778 34 Excédant de crédit. . 471 66
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses.	17,460 30		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.		97,778 34	
	ART. 4.			
	Province de la Flandre orientale.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	33,700 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	44,896 04		
c.	Frais de route et de séjour.	420 »		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	»	100,163 15	Crédit . . . . . fr. 100,200 » Dépenses . . . . . 100,163 15 Excédant de crédit. . 36 85
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	21,147 11		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.		100,163 15	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IV (*suite*).			
	ART. 5.			
	Province de Hainaut.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	36,950 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	52,840 »		
c.	Frais de route et de séjour.	928 22		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	»	109,469 36	Crédit . . . . . fr. 109,470 » Dépenses . . . . . 109,469 36 Excédant de crédit. . » 64
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	18,518 10		
f.	Dépenses imprévues.	453 04		
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.		109,469 36	
	ART. 6.			
	Province de Liége.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	37,700 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	44,814 20		
c.	Frais de route et de séjour.	675 80		
d.	Loyer de l'hôtel occupé par le gouverneur et les bâtiments où sont provisoirement placés les bureaux du gouvernement provincial. . .	4,200 »	104,690 »	Crédit . . . . . fr. 104,690 » Dépenses . . . . . 104,690 » Excédant de crédit. . .
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	17,300 »		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.		104,690 »	
	ART. 7.			
	Province de Limbourg.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	35,950 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	35,213 16		
c.	Frais de route et de séjour.	1,760 50		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	»	85,592 98	Crédit . . . . . fr. 85,697 » Dépenses . . . . . 85,592 98 Excédant de crédit. . 104 02
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	12,069 32		
f.	Dépenses imprévues.	600 »		
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.		85,592 98	

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE IV (*suite*).			
	ART. 8.			
	Province de Luxembourg.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	37,700 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	30,958 29		
c.	Frais de route et de séjour.	2,142 40		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	5,000 »	89,632 25	Crédit . . . . . fr. 89,700 » Dépenses . . . . . 89,632 25 Excédant de crédit. . 67 75
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	13,831 54		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.		89,632 25	
	ART. 9.			
	Province de Namur.			
a.	Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial. . . . . fr.	37,450 »		
b.	Traitement des employés et gens de service	35,099 95		
c.	Frais de route et de séjour.	1,094 10		
d.	Loyer des locaux pour le gouverneur, la députation du conseil provincial et les bureaux.	»	88,378 67	Crédit . . . . . fr. 88,400 » Dépenses . . . . . 88,378 67 Excédant de crédit. . 21 33
e.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses	13,834 62		
f.	Dépenses imprévues.	»		
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.		88,378 67	
	ART. 10.			
»	Frais de bureaux spéciaux à établir dans les gouvernements provinciaux.		25,000 »	Ce crédit de 25,000 francs est resté disponible.
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.		25,000 »	
	CHAPITRE V.			
	Frais de l'administration dans les arrondissements.			
	ART. 1er.			
»	Traitement des commissaires d'arrondissement		186,945 74	Crédit . . . . . fr. 191,100 » Dépenses . . . . . 186,945 74 Excédant de crédit. . 4,156 26 provenant de la vacation du commissaire d'arrondissement de Roulers.
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.		186,945 74	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE V (*suite*).		
	ART. 2.		
»	Émoluments pour frais de bureau	112,771 04	Crédit . . . . . fr. 112,772 » Dépenses . . . . . 112,771 04 Excédant de crédit. . » 96
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	112,771 04	
	ART. 3.		
»	Frais de route et de tournées	25,510 50	Crédit . . . . . fr. 22,500 » Id. supplémentaire . . 3,019 50 25,519 50 Dépenses . . . . . 25,510 50 Excédant de crédit . . 9 »
»	Crédits supplémentaires votés par les lois des 21 juin et 4 juin 1850 . fr. 3,019 50	»	
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	25,510 50	
	CHAPITRE VI.		
	Voirie vicinale.		
»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	299,811 82	Crédit . . . . . fr. 300,000 » Dépenses . . . . . 299,811 82 Excédant de crédit. . 188 18
	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.	299,811 82	
	CHAPITRE VII.		
	Fêtes nationales.		
»	Frais de célébration des fêtes nationales.	46,898 96	Crédit . . . . . fr. 30,000 » Id. supplémentaire . . 16,964 47 46,964 47 Dépenses . . . . . 46,898 96 Excédant de crédit. . 65 51
»	Crédit supplémentaire de fr. 16,964 47 c°, voté par la loi du 21 juin 1849. . . .	»	
	TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.	46,898 96	
	CHAPITRE VIII.		
	Eaux de Spa.		
»	Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	20,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.	20,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	Construction et restauration d'hôtels provinciaux.		
»	Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, allouée par la loi du 18 mai 1845, pour pourvoir aux dépenses des travaux nécessaires pour la restauration du palais de Liége, à l'effet d'y établir la demeure du gouverneur, ainsi que les bureaux de son administration, et d'en faire le siége du conseil provincial	132,999 67	Crédit . . . . . fr. 133,000 » Dépenses . . . . . 132,999 67 Excédant de crédit. . » 33
	TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.	132,999 67	

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE X.		
	Révision des listes électorales.		
»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1er avril 1843, concernant la révision des listes électorales pour l'élection des membres des Chambres législatives et des conseils provinciaux.	901 88	Crédit . . . . . fr. 500 »
»	Crédit supplémentaire de 500 francs (loi du 4 juin 1850)	»	Id. supplémentaire. . 500 »
			1,000 »
			Dépenses 901 88
	TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.	901 88	Excédant de crédit. . 98 12
	CHAPITRE XI.		
	Milice.		
	ART. 1er.		
»	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	135 43	Crédit . . . . . fr. 1,600 »
			Dépenses 135 43
			Excédant de dépense . 1,464 57
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	135 43	
	ART. 2.		
»	Vacations des officiers de santé en matière de milice. — Primes pour arrestation de réfractaires.	5,535 85	Crédit . . . . . fr. 7,000 »
»	Crédit suppplémentaire de fr. 1,114 57 c (loi du 4 juin 1850).	»	Id. supplémentaire. . 1,114 57
			8,114 57
			Dépenses 5,535 85
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	5,535 85	Excédant de crédit. . 2,578 74
	CHAPITRE XII.		
	Garde civique.		
»	Frais de voyage de l'inspecteur de la garde civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipements de la garde civique	59,612 49	Crédit . . . . . fr. 20,000 »
»	Crédits supplémentaires : 1° frais d'armement et d'équipement (loi du 21 juin 1849, fr. 30,576 80 c); 2° confection et distribution de drapeaux (loi du 21 juin 1849), fr. 18,601 65 c	»	Id. supplémentaire. . 48,978 45
			68,978 45
			Dépenses 59,612 49
			Excédant de crédit. . 9,365 91
	TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.	59,612 49	par suite de la non-réorganisation de quelques légions, pour lesquelles des drapeaux avaient été commandés et non fournis.
	CHAPITRE XIII.		
	Récompenses honorifiques et pécuniaires.		
»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage. . .	5,595 »	Crédit . . . . . fr. 8,200 »
			Dépenses . . . . . 5,595 »
			Excédant de crédit. . 2,605 »
	TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.	5,595 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XIV.		
	Légion d'honneur et Croix de fer.		
	ART. 1er.		
»	Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pension de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune. — Subsides à leurs veuves ou orphelins	90,909 44	Crédit . . . . . fr. 90,000 »
	Crédit supplémentaire de fr. 1,167 50 c^{s} (loi du 21 juin 1849).	»	Id. supplémentaire. . 1,167 50
			91,167 50
			Dépenses 90,909 44
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	90,909 44	Excédant de crédit. . 258 06
	ART. 2.		
»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	25,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	25,000 »	
	CHAPITRE XV.		
	École de médecine vétérinaire.		
	ART. 1er.		
a.	École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État 146,922 74	153,499 11	Crédit . . . . . fr. 153,500 »
b.	Jury d'examen pour la médecine vétérinaire. 6,576 37		Dépenses 153,499 11
			Excédant de crédit. . » 89
	TOTAL DE L'ART 1er. . . . . fr.	153,499 11	
	ART. 2.		
»	Subside à la Société d'horticulture de Bruxelles	24,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	24,000 »	
	CHAPITRE XVI.		
	Agriculture.		
	ART. 1er.		
»	Indemnités pour bestiaux abattus.	143,283 18	Crédit . . . . . fr. 200,000 »
			Dépenses 143,283 18
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	143,283 18	Excédant de crédit. . 56,716 82
	ART. 2.		
»	Service vétérinaire. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture. .	71,281 10	Crédit . . . . . fr. 103,500 »
			Dépenses 71,281 10
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	71,281 10	Excédant de crédit. . 32,218 90

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XVI (*suite*).		
	ART. 3.		
»	Encouragements à l'agriculture :		
»	Crédits suplémentaires : { 1° Loi du 28 mai 1848. / 2° Loi du 21 juin 1849. }	339,385 86	Crédit . . . . . fr. 202,800 » Crédit supplémentaire . fr. 46,822 16 339,622 16 Dépenses . . . . . 339,385 86 Excédant de crédit . . 236 30
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	339,385 86	
	ART. 4.		
	Courses de chevaux.		
a.	Frais des courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses . . . . . fr. 29,186 82	32,186 82	Crédit . . . . . fr. 32,200 » Dépenses . . . . . 32,186 82 Excédant de crédit . . 13 18
b.	Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater les délits de chasse. . . . . 3,000 »		
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	32,186 82	
	CHAPITRE XVII.		
	Industrie.		
	Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.		
	ART. 1er.		
»	Encouragement à l'industrie	214,279 94	Crédit . . . . . fr. 215,000 » Dépenses . . . . . 214,279 94 Excédant de crédit. . 720 06
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	214,279 94	
	ART. 2.		
»	Primes et encouragements aux arts mécanique et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits des brevets; publication des brevets, frais d'administration. (*Personnel et matériel*).	17,298 78	Crédit . . . . . fr. 17,300 » Dépenses . . . . . 17,298 78 Excédant de crédit. . 1 22
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	17,298 78	
	ART. 3.		
»	Musée de l'industrie nationale.	39,998 85	Crédit , ... fr. 40,000 » Dépenses . . . . . 39,998 85 Excédant de crédit. . . 1 15
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	39,998 85	
	CHAPITRE XVIII.		
	Instruction publique.		
	Enseignement supérieur.		
	ART. 1er.		
»	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État. — Bourses. — Matériel.	631,409 24	Crédit . . . . . fr. 631,800 » Dépenses . . . . . 631,409 24 Excédant de crédit. . 390 76
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	631,409 24	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XVIII (*suite*).		
	ART. 2.		
»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	68,504 23	Crédit . . . . . fr. 92,000 » Dépenses . . . . . 68,504 23 Excédant de crédit . . 23,495 77
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	68,504 23	
	ART. 3.		
»	Dépenses du concours universitaire	6,720 82	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 6,720 82 Excédant de crédit . . 8,279 18
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	6,720 82	
	Enseignement moyen.		
	ART. 4.		
»	Frais d'inspection des athénées et colléges. — Partie des frais du concours	9,999 62	Crédit . . . . . fr. 10,000 » Dépenses . . . . . 9,999 62 Excédant de crédit . . » 38
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	9,999 62	
	ART. 5.		
»	Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage. — Partie des frais du concours	210,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	210,000 »	
	ART. 6.		
»	Indemnité aux professeurs démissionnés des athénées et des colléges	5,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	5,000 »	
	Enseignement primaire.		
	ART. 7.		
»	Frais d'administration. — Inspection civile. — Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes. — Matériel. — Construction, réparation et ameublement d'écoles. — Encouragements. — Subsides à des établissements spéciaux. — *Enseignement normal.* — Ecoles primaires supérieures . .	1,145,732 54	Crédit. . . . . fr. 1,146,658 40 Dépenses. . . . . 1,145,732 54 Excédant de crédit . 925 86
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	1,145,732 54	
	ART. 8.		
»	Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles	14,450 »	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 14,450 » Excédant de crédit . 5,550 »
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	14,450 »	

Lettera ou subdivision des articles du budget	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XIX.		
	Lettres et sciences.		
	ART. 1er.		
»	Encouragements, souscriptions, achats. — Publications des *Chroniques belges inédites* et des documents rapportés d'Espagne. — Exécution et publication de la carte géologique	67,999 81	Crédit . . . . . fr. 68,000 » Dépenses . . . . . 67,999 80 Excédant de crédit. . » 19
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	67,999 81	
	ART. 2.		
»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts	40,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	40,000 »	
	ART. 3.		
»	Observatoire royal	24,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	24,000 »	
	ART. 4.		
»	Bibliothèque royale	64,999 51	Crédit . . . . . fr. 65,000 » Dépenses . . . . . 64,999 51 Excédant de crédit . . » 49
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	64,999 51	
	ART. 5.		
a.	Musée royal d'histoire naturelle . . . . . fr. 15,718 68	26,499 16	Crédit . . . . . fr. 26,500 » Dépenses . . . . . 26,499 16 Excédant de crédit . . » 84
b.	Seconde moitié des frais d'établissement d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée. 10,780 48		
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	26,499 16	
	ART. 6.		
	Subside à l'association des Bollandistes pour la publication des *Acta sanctorum* . .	6,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	6,000 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XIX (*suite*).		
	Archives du royaume.		
	ART. 7.		
»	Frais d'administration. — Personnel. — Matériel.	26,344 30	Crédit . . . . . fr. 26,350 » Dépenses . . . . . 26,344 30 Excédant de crédit. . 5 70
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	26,344 30	
	ART. 8.		
»	Frais de publication des inventaires des archives	3,993 25	Crédit . . . . . fr. 4,000 » Dépenses . . . . . 3,993 25 Excédant de crédit. . 6 75
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	3,993 25	
	ART. 9.		
»	Archives de l'État dans les provinces, frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.	14,825 91	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 14,825 91 Excédant de crédit. . 174 09
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	14,825 91	
	ART. 10.		
»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État. . . .	3,208 34	Crédit . . . . . fr. 3,500 » Dépenses . . . . . 3,208 34 Excédant de crédit. . 291 66
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	3,208 34	
	CHAPITRE XX.		
	Beaux-arts.		
	ART. 1er.		
»	Encouragements, souscriptions. — Achats. — Concours de composition musicale. — Pensions de lauréats. — Académies et écoles des beaux-arts autres que l'académie d'Anvers. — Concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. — Pensions des lauréats. — École royale de gravure.	124,499 89	Crédit . . . . . fr. 124,500 » Dépenses . . . . . 124,499 89 Excédant de crédit. . » 11
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	124,499 89	
	ART. 2.		
»	Académie royale d'Anvers	25,000 »	Crédit . . . . . fr. 31,000 » Dépenses . . . . . 25,000 » Excédant de crédit. . 6,000 »
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	25,000 »	

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XX (*suite*).		
	ART. 3.		
»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	45,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	45,000 »	
	ART. 4.		
»	Conservatoire royal de musique de Liége	19,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.	19,000 »	
	ART. 5.		
»	Musée royal de peinture et de sculpture.	15,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.	15,000 »	
	ART. 6.		
»	Musée royal d'armes, d'armures et d'antiquités	14,999 96	Crédit . . . . . fr. 15,000 » Dépenses . . . . . 14,999 96 Excédant de crédit. . » 04
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	14,999 96	
	ART. 7.		
»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes, salaire des gardiens	1,999 61	Crédit. . . . . fr. 2,000 » Dépenses . . . . . 1,999 61 Excédant de crédit. . » 39
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.	1,999 61	
	ART. 8.		
»	Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon. Piédestal de cette statue.	»	
	Crédit supplémentaire 10,000 francs. (Loi du 21 juin 1849).	35,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	35,000 »	
	ART. 9.		
»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces. Médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	10,000 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XX (*suite*).		
	ART. 10.		
»	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments. — Commission royale des monuments.	40,988 22	Crédit . . . . . fr. 41,000 » Dépenses . . . . . 40,988 22 Excédant de crédit. . 11 78
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	40,988 22	
	ART. 11.		
»	Exposition nationale des beaux-arts	19,999 58	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 19,999 58 Excédant de crédit. . » 42
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	19,999 58	
	CHAPITRE XXI.		
	ART. 1er.		
»	Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies.	48,762 45	Crédit . . . . . fr. 39,500 » Id. supplémentaire . . 10,190 90 49,690 90 Dépenses . . . . . 48,762 45 Excédant de crédit. . 928 45
»	Crédits supplémentaires de fr. 10,190 90 c. (loi des 21 juin 1849 et 4 juin 1850). .	»	
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	48,762 45	
	ART. 2.		
»	Encouragements à la vaccine. — Service sanitaire des ports de mer et des côtes. — Subsides aux élèves sages-femmes. — Subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues.	75,020 10	Crédit . . . . . fr. 25,300 » Id. supplementaire . . 51,810 22 75,110 22 Dépenses . . . . . 75,020 10 Excédant de crédit. . 90 12
»	Crédits supplémentaires de fr. 51,810 22 c.	»	
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	75,020 10	
	ART. 3.		
»	Académie royale de médecine.	24,998 »	Crédit . . . . . fr. 25,000 » Dépenses . . . . . 24,998 » Excédant de crédit. . 2 »
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.	24,998 »	
	CHAPITRE XXII.		
	Dépenses imprévues.		
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	11,345 04	Crédit . . . . . fr. 9,900 » Id. supplémentaire . . 2,850 » 12,750 » Dépenses . . . . . 11,345 04 Excédant de crédit. . 1,404 96
»	Crédit supplémentaire (loi du 21 juin 1849, art 10, chap. XXIV).	»	
	TOTAL DU CHAP. XXII. . . . fr.	11,345 04	

INTÉRIEUR. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XXIII.		
	ART. 1er.		
»	Crédit de 2 millions.	1,999,486 78	Crédit. . . . . fr. 2,000,000 » Dépenses. . . . . 1,999,486 78 Excédant de crédit. 513 22
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	1,999,486 78	
	CHAPITRE XXIIIbis.		
	ART. 1er.		
»	Frais d'appropriation des musées royaux (loi du 28 mai 1848, *Moniteur* 151). . .	7,000 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	7,000 »	
	Crédit spécial		
»	Alloué par l'art. 4 de la loi du 28 mai 1848, pour payer les dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer.	7,538 05	Crédit . . . . . fr. 8,480 » Dépenses . . . . . 7,538 05 Excédant de crédit. 941 95
	TOTAL. . . . . fr.	7,538 05	
	CHAPITRE XXIV.		
	ART. 1er.		
»	Frais de route et de séjour dus à des commissaires d'arrondissement. fr. 1,464 75	»	1° Cette somme de fr. 1,464 75 c. a été portée à l'art. 3 du chap. V du Budget de 1848.
	ART. 2.		
»	Frais d'armement et d'équipement de la garde civique 30,376 80	»	2° Cette somme de fr. 30,376 80 c. a été portée à l'art. unique du chap. XII du Budget de 1848.
	ART. 3.		
»	Confection et distribution des drapeaux de la garde civique. 18,601 63	»	3° Cette somme de fr. 18,601 63 c. a été portée à l'art. unique du Budget de 1848. (Chap. XII.)
	ART. 4.		
»	Pensions et subsides restant dus à des décorés de la Croix de fer . . . 1,167 50	»	4° Cette somme de fr. 1,167 50 c. a été portée à l'art. unique du chap. XIV du Budget de 1848.
	ART. 5.		
»	Célébration des fêtes nationales 16,964 47	»	5° Cette somme de fr. 16,964 47 c. a été portée à l'art. unique du chap. VII du Budget de 1848.
	ART. 6.		
»	Pensions à charge du trésor . . . . . 18,000 »	»	6° Cette somme de 18,000 francs a été portée à l'art. 1er du chap. II du Budget de 1848.
	ART. 7.		
»	Musées royaux : travaux d'appropriation	6,300 »	Crédit absorbé.
	TOTAL. . . . . fr.	6,300 »	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE XXIV (*suite*).		
	ART. 8.		
n	Exposition de tableaux et objets d'art du musée royal.	3,500 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	3,500 »	
	ART. 9.		
t	Frais de transport d'une collection de plâtres achetée à Athènes.	5,067 »	Crédit absorbé.
	TOTAL DE L'ART. 9. . . . . fr.	5,067 »	
	ART. 10.		
»	Dépenses imprévues . . . . . fr. 2,850 «	»	Somme portée à l'article unique du chapitre XXII du Budget de 1848.
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.	»	

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (*Moniteur* n° 71.)		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE Ier.						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	172,150 »	12,400 »	»	»	»	184,550 »
3	Matériel	23,000 »	»	»	»	»	23,000 »
4	Frais d'impression de recueils statistiques. . .	6,000 »	»	»	»	»	6,000 »
5	Frais de route et de séjour	6,000 »	»	»	»	»	6,000 »
	Totaux. . . fr.	228,150 »	12,400 »	»	»	»	240,550 »
	CHAPITRE II.						
	ORDRE JUDICIAIRE.						
1	Cour de Cassation. Personnel	238,500 »	»	»	»	»	238,500 »
2	— — Matériel.	5,250 »	1,500 »	»	»	»	6,750 »
3	Cours d'Appel. Personnel.	622,850 »	»	»	»	»	622,850 »
4	— — Matériel	18,000 »	»	»	»	»	18,000 »
5	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,060,125 »	16,000 »	»	»	»	1,076,125 »
6	Justices de paix et tribunaux de police. . . .	563,140 »	»	»	»	»	563,140 »
	Totaux. . . fr.	2,507,865 »	17,500 »	»	»	»	2,525,365 »
	CHAPITRE III.						
	JUSTICE MILITAIRE.						
1	Haute-Cour militaire. Personnel.	65,800 »	»	»	»	»	65,800 »
2	— — Matériel	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
3	Auditeurs militaires et prévôts	41,253 »	»	»	»	»	41,253 »
	Totaux. . . fr.	112,053 »	»	»	»	»	112,053 »

DE LA JUSTICE PENDANT L'EXERCICE 1848.

A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS. DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
»	184,550 »	184,549 03	» 97	»	» 97	»	Appoint inutile.
»	23,000 »	22,900 10	9 90	»	9 90	»	Portion de crédit non employée.
»	6,000 »	6,000 »	»	»	»	»	
»	6,000 »	5,659 16	340 84	»	340 84	»	Id. id.
»	240,550 »	240,198 29	351 71	»	351 71	»	
»	238,500 »	233,750 »	4,750 »	»	4,750 »	»	Portion de crédit non employée, par suite de décès.
»	6,750 »	6,187 42	562 58	»	562 58	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	622,850 »	612,549 99	10,300 01	»	10,300 01	»	Crédit restant disponible, par suite de décès et vacances.
»	18,000 »	15,988 78	2,011 22	»	2,011 22	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	1,076,125 »	1,061,941 58	14,183 42	»	14,183 42	»	Crédit restant disponible, par suite de décès et vacances.
»	563,140 »	558,297 72	4,842 28	»	4,842 28	»	Id. id.
»	2,525,365 »	2,488,715 49	36,649 51	»	36,649 51	»	
»	65,800 »	51,247 61	14,552 39	»	14,552 39	»	Id. id.
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	41,253 »	37,527 23	3,725 77	»	3,725 77	»	Crédit restant disponible, par suite de décès.
»	112,053 »	93,774 84	18,278 16	»	18,278 16	»	

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (*Moniteur* n° 71.) Ordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (*Moniteur* n° 71.) Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE IV.						
	FRAIS DE JUSTICE.						
1	Frais d'instruction et d'exécution	779,000 »	»	50,000 »	»	»	829,000 »
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation	1,000 »	»	»	»	»	1,000 »
	TOTAUX. . . fr.	780,000 »	»	50,000 »	»	»	830,000 »
	CHAPITRE V.						
	PALAIS DE JUSTICE.						
»	Constructions, réparations, loyer de locaux . .	35,000 »	40,000 »	»	»	»	75,000 »
	CHAPITRE VI.						
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.						
1	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*.	130,000 »	»	»	»	»	130,000 »
2	Abonnement au *Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation*.	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
3	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1830; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume .	9,000 »	»	»	»	»	9,000 »
	TOTAUX. . . fr.	142,000 »	»	»	»	»	142,000 »
	CHAPITRE VII.						
	PENSIONS ET SECOURS.						
1	Pensions civiles.	165,000 »	»	»	»	»	165,000 »
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . .	12,000 »	»	»	»	»	12,000 »
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	»	»	»	3,000 »
	TOTAUX. . . fr.	180,000 »	»	»	»	»	180,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						
				EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES.			
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	829,000 »	174,627 01	154,372 99	»	154,372 99	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
»	1,000 »	1,000 »	»	»	»	»	
»	830,000 »	675,627 01	154,372 99	»	154,372 99	»	
»	75,000 »	7,366 66	67,633 34	»	67,633 34	»	Portion de crédit restée libre, par suite de non-exécution des travaux auxquels elle était destinée.
»	150,000 »	129,873 40	126 60	»	126 60	»	Portion de crédit non employée.
»	3,000 »	2,940 »	60 »	»	60 »	»	Id. id.
»	9,000 »	8,675 43	324 57	»	324 57	»	Id. id.
»	142,000 »	141,488 83	511 17	»	511 17	»	
»	165,000 »	146,772 16	18,227 84	»	18,227 84	»	Portion de crédit non employée.
»	12,000 »	12,000 »	»	»	»	»	
»	3,000 »	2,950 »	50 »	»	50 »	»	Id. id.
»	180,000 »	161,722 16	18,277 84	»	18,277 84	»	

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 9 mars 1848 (*Moniteur* n° 71.) — Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 9 mars 1848 (*Moniteur* n° 71.) — Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. — Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. — Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE VIII.						
	CULTES.						
	Culte catholique.						
1	Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.	405,822 39	»	»	»	»	405,822 39
2	Clergé inférieur	3,319,104 61	»	»	»	»	3,309,104 61
3	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes	394,000 »	50,000 »	»	»	»	444,000 »
	Culte protestant.						
4	Traitements et autres frais	59,100 »	»	»	»	»	59,100 »
	Culte israélite.						
5	Traitements et autres frais	11,000 »	»	»	»	»	11,000 »
	Pensions et secours.						
6	Pensions et secours pour les ministres des cultes.	139,000 »	»	»	»	»	139,000 »
	TOTAUX. . . fr.	4,326,027 »	50,000 »	»	»	»	4,376,027 »
	CHAPITRE IX.						
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.						
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu	25,000 »	»	29,000 »	»	»	54,000 »
2	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000 »	»	»	»	»	85,000 »
3	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres.	2,000 »	»	»	»	»	2,000 »
4	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	145,000 »	»	»	»	»	145,000 »
5	Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge, où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance	50,000 »	»	»	»	»	50,000 »
6	Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. . . .	»	»	»	171,500 »	»	171,500 »
	TOTAUX. . . fr.	307,000 »	»	29,000 »	171,500 »	»	507,500 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	403,822 39	397,157 02	6,665 37	»	6,665 37	»	Portion de crédit restant disponible, par suite de vacances et de quelques bourses non conférées.
»	3,319,104 61	3,264,263 09	54,841 52	»	54,841 52	»	Portion de crédit restant disponible, par suite de vacance.
»	444,000 »	444,000 »	»	»	»	»	
»	59,100 »	54,490 35	4,609 65	»	4,609 65	»	Portion de crédit non employée.
»	11,000 »	10,298 »	702 »	»	702 »	»	Id. id.
»	139,000 »	133,299 71	5,700 29	»	5,700 29	»	Id. id.
»	4,376,027 »	4,303,508 17	72,518 83	»	72,518 83	»	
»	54,000 »	52,562 84	1,437 16	»	1,437 16	»	Id. id.
	85,000 »	74,369 20	10,630 80	»	10,630 80	»	Id. id.
»	2,000 »	»	2,000 »	»	2,000 »	»	Crédit non employé.
»	145,000 »	140,739 36	4,260 64	»	4,260 64	»	Portion de crédit non employée.
»	50,000 »	15,314 64	34,685 36	»	34,685 36	»	Id. id.
»	171,500 »	171,500 »	»	»	»	»	
»	507,500 »	454,486 04	53,013 96	»	53,013 96	»	

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848. (*Moniteur* n° 71.) Ordinaires.	Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales. Supplémentaires.	Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE X.						
	PRISONS.						
	Section 1re. — Service domestique.						
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.	1,600,000 »	»	70,000 »	»	»	1,670,000 »
2	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000 »	»	»	»	»	54,000 »
3	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants	24,000 »	»	»	»	»	24,000 »
4	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	7,500 »	»	3,000 »	»	»	10,500 »
5	Traitement des employés attachés au service domestique	450,000 »	»	»	»	»	450,000 »
6	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . .	3,000 »	»	»	»	»	3,000 »
7	Frais d'impressions et de bureau	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
8	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier	580,000 »	200,000 »	»	»	»	780,000 »
9	Traitement et indemnités de route du contrôleur des constructions dans les prisons et honoraires et indemnités de route à payer aux architectes	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
	Section 2. — Service des travaux.						
10	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	650,000 »	»	»	»	»	650,000 »
11	Gratifications aux détenus	185,000 »	»	»	»	»	185,000 »
12	Frais d'impressions et de bureau	10,000 »	»	»	»	»	10,000 »
13	Traitement et tantièmes des employés	85,400 »	»	»	»	»	85,400 »
	TOTAUX . . . . fr.	3,657,900 »	200,000 »	73,000 »	»	»	3,910,900 »
	CHAPITRE XI.						
	FRAIS DE POLICE.						
1	Service des passe-ports	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
2	Autres mesures de sûreté publique	48,000 »	»	»	»	»	48,000 »
	TOTAUX . . . fr.	68,000 »	»	»	»	»	68,000 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS							
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	Total.		
»	1,670,000 »	1,581,494 46	88,505 54	»	88,505 54	»	Portion de crédit non employée
»	31,000 »	28,044 18	2,955 82	»	2,955 82	»	Id. id
»	24,000 »	17,599 13	6,400 87	»	6,400 87	»	Id. id
»	10,500 »	10,500 62	199 38	»	199 38	»	Id id
»	430,000 »	417,211 83	12,788 17	»	12,788 17	»	Portion de crédit non employée, par suite de vacances et décès.
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	10,000 »	9,651 78	348 22	»	348 22	»	Portion de crédit non employée
»	780,000 »	774,100 49	5,899 51	»	5,899 51	»	Id id
»	21,000 »	20,996 25	3 75	»	3 75	»	Id. id.
»	650,000 »	577,003 83	72,996 17	»	72,996 17	»	Id id
»	185,000 »	165,328 30	17,671 70	»	17,671 70	»	Id id.
»	10,000 »	7,525 02	2,474 98	»	2,474 98	»	Id. id.
»	85,400 »	79,491 86	5,908 14	»	5,908 14	»	Id id.
»	5,910,900 »	5,692,547 75	218,552 25	»	218,552 25	»	
»	20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
»	48,000 »	48,000 »	»	»	»	»	
»	68,000 »	68,000 »	»	»	»	»	

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — COMPTE DÉFINITIF

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS — OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848 (*Moniteur* n° 71.) — Ordinaires.	CRÉDITS — OUVERTS par la loi du Budget du 9 mars 1848 (*Moniteur* n° 71.) — Extraordinaires.	CRÉDITS — OUVERTS par des lois spéciales. — Supplémentaires.	CRÉDITS — OUVERTS par des lois spéciales. — Extraordinaires.	CRÉDITS — Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	CRÉDITS — Total.
	CHAPITRE XII.						
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	6,000 »	»	»	»	»	6.000 »
	CHAPITRE XIII.						
»	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos	58.000 »	»	»	»	»	58,000 »
Chap.	**RÉCAPITULATION.**						
I.	Administration centrale	228,150 »	12,400 »	»	»	»	240,550 »
II.	Ordre judiciaire	2,507,865 »	17,500 »	»	»	»	2,525,365 »
III.	Justice militaire.	112,055 »	»	»	»	»	112,055 »
IV.	Frais de justice.	780,000 »	»	50,000 »	»	»	830,000 »
V.	Palais de justice	35,000 »	40,000 »	»	»	»	75,000 »
VI.	Publications officielles.	142,000 »	»	»	»	»	142,000 »
VII.	Pensions et secours.	180,000 »	»	»	»	»	180,000 »
VIII.	Cultes.	4,326,027 »	50,000 »	»	»	»	4,376,027 »
IX.	Établissements de bienfaisance	307,000 »	»	29,000 »	171,500 »	»	507,500 »
X.	Prisons	3,637,900 »	200,000 »	73,000 »	»	»	3,910,900 »
XI.	Frais de police	68,000 »	»	»	»	»	68,000 »
XII.	Dépenses imprévues non libellées au Budget . .	6,000 »	»	»	»	»	6,000 »
XIII.	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos. . . .	58,000 »	»	»	»	»	58,000 »
	TOTAUX. . . fr.	12,587,995 »	319,900 »	152,000 »	171,500 »	»	13,031,395 »

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (ART. 30 de la loi du 15 mai 1816.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	6,000 »	3,029 05	2,970 95	»	2,970 95	»	Portion de crédit non employée.
»	58,000 »	57,548 37	451 63	»	451 63	»	Id. id.
»	240,550 »	240,198 29	351 71	»	351 71	»	
»	2,525,365 »	2,488,715 49	36,649 51	»	36,649 51	»	
»	112,055 »	93,774 84	18,278 16	»	18,278 16	»	
»	850,000 »	675,627 01	154,372 99	»	154,372 99	»	
»	75,000 »	7,366 66	67,633 34	»	67,633 34	»	
»	142,000 »	141,488 83	511 17	»	511 17	»	
»	180,000 »	161,722 16	18,277 84	»	18,277 84	»	
»	4,576,027 »	4,503,508 17	72,518 83	»	72,518 83	»	
»	507,500 »	454,486 04	53,013 96	»	53,013 96	»	
»	5,910,900 »	5,692,347 75	218,552 25	»	218,552 25	»	
»	68,000 »	68,000 »	»	»	»	»	
»	6,000 »	3,029 05	2,970 95	»	2,970 95	»	
»	58,000 »	57,548 37	451 63	»	451 63	»	
»	13,031,595 »	12,587,812 66	643,582 34	»	643,582 34	»	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.				DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier.					
	Administration centrale.					
	ART. 1er.					
»	Traitement du Ministre				21,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 2.					
	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.					
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	MONTANT de la dépense.		
	Secrétaire général	1	8,400	8,400 »		
	Administrateurs	2	8,000 et 8,400	16,400 »		
	Inspecteur général	1	6,000	6,000 »		
	Directeurs	3	5,000 et 6,000	17,000 »		
	Chefs de division	5	3,800 à 5,000	12,600 »		
	Chefs de bureau	11	3,000 à 4,000	34,000 »		
»	Employés de tout grade	50	600 à 2,500	77,800 05		
	Huissiers, concierge et gens de service	16	450 à 1,200	15,150 »		
				178,350 05		
	Travail extraordinaire et indemnités			6,199 »		
				184,549 05	184,549 05	L'allocation est de . . fr. 184,550 » La dépense . . . . . 184,549 05 Excédant de crédit. . » 97
	ART. 3.					
	Matériel.					
	Fournitures de bureau			7,158 92		
	Achats de livres			962 91		
»	Achats et entretien de meubles			7,709 80		
	Chauffage et éclairage			7,158 47		
			Fr.	22,000 10	22,000 10	L'allocation est de . . fr. 23,000 » La dépense . . . . . 22,000 10 Excédant de crédit. . 9 90

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF.

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier (*suite*).			
	ART. 4.			
	Frais d'impression de recueils statistiques.			
»	Frais d'impression	2,378 48		
	Fournitures de papier	3,621 52		
	Fr.	6,000 »	6,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 5.			
	Frais de route et de séjour.			
	Frais de route et de séjour du Ministre	335 »		
	— — de l'inspecteur général des prisons, etc.	1,500 »		
»	— — de l'administrateur des prisons, etc.	415 50		
	— — du contrôleur des prisons, etc.	1,005 50		
	— — de divers	1,803 16		
	Fr.	5,659 16	5,659 16	L'allocation est de . . fr. 6,000 » La dépense . . . . . 5,659 16 Excédant de crédit. . 340 84
	CHAPITRE II.			
	Ordre judiciaire.			
	ART. 1er.			
	Cour de Cassation. — Personnel.			
»	Traitement des membres de la Cour, etc.		233,750 »	L'allocation est de . . fr. 238,500 » La dépense. . . . . 233,750 » Excédant de crédit. . 4,750 » resté sans emploi par suite de décès.
	ART. 2.			
	Cour de Cassation. — Matériel.			
	Menues dépenses de la Cour	5,000 »		
	— du parquet	1,250 »		
»	Achats de livres pour la bibliothèque	1,500 »		
	Ameublement	437 42		
	Fr.	6,187 42	6,187 42	L'allocation est de . . fr. 6,750 » La dépense. . . . . 6,187 42 Excédant de crédit. . 562 58
	ART. 3.			
	Cours d'Appel. — Personnel.			
	Traitement des membres de la Cour, etc., de Bruxelles	246,800 »		
	— — — de Gand	174,150 »		
»	— — — de Liége	191,599 99		
	Pour travail extraordinaire à un employé du parquet de la Cour d'Appel de Bruxelles	200 »		
	Fr.	612,549 99	612,549 99	L'allocation est de . . fr. 622,850 » La dépense. . . . . 612,549 99 Excédant de crédit. . 10,300 01

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.	
	CHAPITRE II (*suite*).				
	ART. 4.				
	Cours d'Appel. — Matériel.				
	Menues dépenses des Cours d'Appel.	8,150 »			
	— des parquets des Cours d'Appel	7,500 »			
	Ameublement.	338 78			
	Fr.	15,988 78	15,988 78	L'allocation est de. . fr.	18,000 »
				La dépense de	15,988 78
				Excédant de crédit.	2,011 22
	ART. 5.				
	Tribunaux de première instance et de commerce.				
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance d'Anvers et du greffier du tribunal de commerce	57,859 99			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Malines .	28,685 »			
	— — — de Turnhout	21,020 66			
	— — — de Bruxelles et du greffier du tribunal de commerce	100,201 64			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Louvain et du greffier du tribunal de commerce	29,670 »			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Nivelles.	26,360 »			
	— — — de Bruges et du greffier du tribunal de commerce	60,691 66			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Courtrai et du greffier du tribunal de commerce	50,169 99			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Furnes .	21,610 »			
	— — — d'Ypres . .	28,710 »			
	— — — de Gand et du greffier du tribunal de commerce	65,635 33			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance d'Audenarde .	28,195 35			
	— — — de Termonde et du greffier du tribunal de commerce	31,670 »			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Mons et du greffier du tribunal de commerce	60,539 99			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Charleroy.	42,451 67			
	— — — de Tournay et du greffier du tribunal de commerce	50,415 »			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Liége et du greffier du tribunal de commerce	67,824 99			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Huy . .	26,360 »			
	— — — de Verviers et du greffier du tribunal de commerce	31,856 66			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Hasselt. . .	27,110 »			
	— — — de Tongres . .	30,771 68			
	— — — d'Arlon. . . .	49,955 »			
	— — — de Marche. . .	21,826 67			
	— — — de Neufchâteau.	26,460 »			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Namur et du greffier du tribunal de commerce	30,015 »			
	Traitement des membres, etc., du tribunal de 1re instance de Dinant.	25,893 52			
	Fr.	1,061,941 58	1,061,941 58	L'allocation est de. . fr.	1,076,125 »
				La dépense de	1,061,941 58
				Excédant de crédit.	14,183 42

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 6.			
	Justices de paix.			
	Traitement des juges de paix, etc., de l'arrondissement d'Anvers. . . .	18,900 »		
	— — — de Malines. . .	17,100 »		
	— — — de Turnhout . .	16,200 »		
	— — — de Bruxelles . .	20,927 72		
	— — — de Louvain. . .	19,875 »		
	— — — de Nivelles. . .	14,625 »		
	— — — de Bruges . . .	27,000 »		
	— — — de Courtray . .	29,700 »		
	— — — de Furnes . . .	10,800 »		
	— — — d'Ypres	18,900 »		
	— — — de Gand. . . .	37,950 »		
	— — — d'Audenarde . .	25,700 »		
	— — — de Termonde. .	27,000 »		
»	— — — de Mons. . . .	24,675 »		
	— — — de Charleroy . .	25,850 »		
	— — — de Tournai. . .	20,700 »		
	— — — de Liége. . . .	25,580 »		
	— — — de Huy	18,000 »		
	— — — de Verviers. . .	16,200 »		
	— — — de Hasselt . . .	16,200 »		
	— — — de Tongres. . .	18,000 »		
	— — — d'Arlon	16,015 »		
	— — — de Marche . . .	18,000 »		
	— — — de Neufchâteau .	18,000 »		
	— — — de Namur . . .	16,200 »		
	— — — de Dinant . . .	24,300 »		
	Fr.	558,297 72	558,297 72	L'allocation est de . . fr. 563,140 » La dépense. . . . . 558,297 72 Excédant de crédit . . 4,842 28
	CHAPITRE III.			
	Justice militaire.			
	ART. 1er.			
	Haute Cour militaire. — Personnel.			
»	Traitement des membres, etc., de la Haute Cour militaire.		51,247 61	L'allocation est de . . fr. 65,800 » La dépense. . . . . 51,247 61 Excédant de crédit. . 14,552 39
	ART. 2.			
	Haute Cour militaire. — Matériel.			
»	Menues dépenses de la Haute Cour.		5,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 3.			
»	Auditeurs militaires et prévôts	36,727 25		
	Pour travail extraordinaire au conseil de guerre du Brabant	800 »		
	Fr.	37,527 25	37,527 25	L'allocation est de . . fr. 41,253 » La dépense. . . . . 37,527 25 Excédant de crédit. . 3,725 75

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE IV.			
	Frais de justice.			
	ART. 1er.			
	Frais d'instruction et d'exécution.			
	Frais de justice avancés par l'administration de l'enregistrement. . . .	305,165 31		
	Actes et diligences	108,393 64		
	Droits et indemnités.	55,215 03		
	Transports de condamnés, etc.	63,003 94		
	Droits de capture.	9,543 »		
	Indemnités de déplacement des magistrats, etc.	14,558 50		
	Exécution des arrêts criminels	3,490 05		
	Frais de justice militaire.	1,248 18		
»	— garde civique.	704 40		
	Auditoriats. — Frais de bureau.	5,640 »		
	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels.	29,574 50		
	— des conducteurs des voitures cellulaires.	4,800 »		
	Secours à des veuves d'exécuteurs.	960 »		
	Frais divers non recouvrables sur les condamnés.	2,782 50		
	— recouvrables	776 35		
	Frais divers.	1,164 21		
		Fr. 674,627 01	674,627 01	L'allocation est de . . fr. 829,000 » La dépense de. . . . . 674,627 01 Excédant de crédit. . 154,372 99
	ART. 2.			
»	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.		1,000 »	Somme égale à l'allocation.
	CHAPITRE V.			
	Palais de justice.			
	ARTICLE UNIQUE.			
	Constructions, réparations et loyers de locaux.			
	Réparations et entretien au palais de justice de Bruxelles.	2,021 64		
	— — de la Cour de Cassation	89 72		
	— — de justice de Liége	245 50		
»	— — — Mons	2,000 »		
	— — de la Haute Cour militaire.	410 »		
	— du tribunal de commerce de Bruxelles	2,000 »		
		Fr. 7,366 66	7,366 66	L'allocation est de . . fr. 75,000 » La dépense de. . . . . 7,366 66 Excédant de crédit. . 67,633 34

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE VI.			
	Publications officielles.			
	ART. 1er.			
	Impressions du RECUEIL DES LOIS, *du* MONITEUR *et des* ANNALES PARLEMENTAIRES.			
	Impression du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*	63,240 75		
	— du *Recueil des lois*	6,447 95		
	Fourniture de papier	38,460 34		
	Timbre des feuilles	10,700 »		
»	Affranchissement	5,506 47		
	Abonnement aux journaux	898 97		
	Chauffage et éclairage	2,441 30		
	Construction d'un puits	1,200 »		
	Frais divers	1,078 62		
	Fr.	129,875 40	129,875 40	L'allocation est de . . fr. 130,000 » La dépense de. . . . . 129,875 40 Excédant de crédit. . 126 60
	ART. 2.			
»	Abonnement au *Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation*		2,940 »	L'allocation est de . . fr. 3,000 » La dépense de. . . . . 2,940 » Excédant de crédit. . 60 »
	ART. 3.			
	Publication d'un recueil des anciennes lois.			
	Frais d'impression	5,765 75		
»	Salaire d'employés et achat de matériel	3,906 68		
	Frais de voyage des membres de la commission	1,005 »		
	Fr.	8,675 43	8,675 43	L'allocation est de . . fr. 9,000 » La dépense de. . . . . 8,675 43 Excédant de crédit. . 324 57
	CHAPITRE VII.			
	Pensions et secours.			
	ART. 1er.			
»	Pensions civiles		146,772 16	L'allocation est de . . fr. 165,000 La dépense de. . . . . 146,772 16 Excédant de crédit. . 18,227 84
	ART. 2.			
»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats		12,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 3.			
»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice		2,950 »	L'allocation est de . . fr. 3,000 » La dépense de. . . . . 2,950 » Excédant de crédit. . 50 »

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.

CHAPITRE VIII.

Cultes.

ART. 1er.

Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.

DÉNOMINATION des TITULAIRES.	NOMBRE des titulaires.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.
Cardinal-archevêque.	1	50,000	50,000 »
Évêques.	5	14,700	71,050 »
Vicaires généraux.	13	3,200 à 3,600	42,500 »
Chanoines.	52	2,000 à 2,400	108,800 »
Professeurs des séminaires	40	1,100 à 1,800	48,000 »
Secrétaire de l'évêché de Namur. . . .	1	1,260	1,260 »
			301,610 »

Bourses et demi-bourses aux séminaires.			69,947 02
Frais de tournée des évêques			21,000 »
Frais de tournée et de secrétariat de l'archevêque.			4,600 »
		Fr.	397,157 02

397,157 02	L'allocation est de . . fr. 405,822 39
	La dépense de 397,157 02
	Excédant de crédit. . 6,665 37

ART. 2.

Clergé inférieur du culte catholique.

DÉNOMINATION des TITULAIRES.	NOMBRE de titulaires.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.
Curés de 1re classe	86	2,047 50	175,481 17
— de 2me —	142	1,365 »	195,215 64
Desservants	2,658	787 50	2,063,569 78
Chapelains.	200	500 »	72,520 13
Vicaires.	1,555	500 »	722,176 54
Coadjuteurs	70	500 »	53,504 83
Prêtres auxiliaires.	6	»	595 »
Indemnités accordées à des ecclésiastiques	6	»	1,400 »
		Fr.	3,264,263 09

3,264,263 09	L'allocation est de. . fr. 3,319,104 61
	La dépenses de . . . 3,264,263 09
	Excédant de crédit . 54,841 52

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VIII (*suite*).			
	ART. 3.			
	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant aux cultes.			
	Subsides alloués dans la province d'Anvers.	77,066 75		
	— — de Brabant.	104,771 60		
	— — de la Flandre occidentale	22,230 67		
	— — de la Flandre orientale	20,900 »		
»	— — de Hainaut.	112,575 »		
	— — de Liége.	52,051 »		
	— — de Limbourg	32,147 »		
	— — de Luxembourg.	20,550 »		
	— — de Namur.	15,899 »		
	Fr.	444,000 »	444,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 4.			
	Culte protestant.			
	Traitement des ministres du culte protestant	50,148 92		
»	Bourses accordées aux enfants des ministres du culte protestant . . .	1,230 15		
	Loyers de locaux, entretien des temples, etc.	3,111 28		
	Fr.	54,490 35	54,490 35	L'allocation est de . . fr. 59,100 » La dépense de. 54,490 35
	ART. 5.			Excédant de crédit. . 4,609 65
	Culte israélite.			
»	Traitement des ministres du culte israélite	8,900 »		
	Subside à la synagogue de Bruxelles	1,398 »		
	Fr.	10,298 »	10,298 »	L'allocation est de . . fr. 11,000 » La dépense de. . . . . 10,298 »
	ART. 6.			Excédant de crédit. . 702 »
	Pensions et secours pour les ministres des cultes.			
»	Pensions.	114,794 71		
	Secours	18,505 »		
	Fr.	133,299 71	133,299 71	L'allocation est de . . fr. 139,000 » La dépense de 133,299 71
	CHAPITRE IX.			Excédant de crédit. . 5,700 29
	Établissements de bienfaisance.			
	ART. 1er.			
	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu.			
»	Frais d'entretien.	52,445 04		
	Frais de transport	117 80		
	Fr.	52,562 84	52,562 84	L'allocation est de . . fr. 54,000 » La dépense de. 52,562 84
				Excédant de crédit. . 1,437 16

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE IX (*suite*).			
	ART. 2.			
	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, etc.			
	Subsides aux hospices et établissements de bienfaisance.	28,154 »		
	— pour l'entretien et l'instruction des sourds-muets.	37,240 20		
	— à des personnes atteintes de l'ophthalmie militaire	4,775 »		
	— à des sociétés de bienfaisance, pour les aider à accomplir leur mission	4,200 »		
	Fr.	74,369 20	74,369 20	L'allocation est de . . fr. 85,000 » La dépense de. . . . . 74,369 20 Excédant de crédit. . 10,630 80
	ART. 3.			
	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, etc.		»	Crédit resté sans emploi.
	ART. 4.			
	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.			
	Subsides alloués à la province d'Anvers.	16,000 »		
	— — de Brabant.	70,249 36		
	— — de la Flandre occidentale	248 40		
	— — de la Flandre orientale	18,406 »		
	— — du Hainaut.	12,080 »		
	— — de Liége.	1,550 »		
	— — de Limbourg	1,580 »		
	— — de Namur	19,745 60		
	Fr.	140,739 36	140,739 36	L'allocation est de . . fr. 145,000 » La dépense de. . . . . 140,739 36 Excédant de crédit. . 4,260 64
	ART. 5.			
	Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés, etc.			
	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	10,150 34		
	Subsides aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons.	5,000 »		
	Frais divers.	164 30		
	Fr.	15,314 64	15,314 64	L'allocation est de . . fr. 50,000 » La dépense de . . . . 15,314 64 Excédant de crédit . . 34,685 36
	ART. 6.			
	Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.			
	Acquisition des bâtiments et terres devant servir à l'établissement des écoles de réforme	160,000 »		
	Dépenses d'organisation.	11,500 »		
	Fr.	171,500 »	171,500 »	Somme égale à l'allocation.

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.	
	CHAPITRE X.				
	Prisons.				
	SECTION 1re. — Service domestique.				
	Art. 1er.				
	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.				
	Frais de nourriture des détenus	1,196,420 72			
	— de couchage et d'habillement	236,709 95			
»	— de médicaments	29,875 76			
	— de chauffage et d'éclairage	99,035 45			
	— divers	19,452 58			
	Fr.	1,581,494 46	1,581,494 46	L'allocation est de . . fr.	1,670,000 »
				La dépense de	1,581,494 46
				Excédant de crédit .	88,505 54
	Art. 2.				
»	Gratifications aux détenus employés au service domestique		28,644 18	L'allocation est de . . fr.	34,000 »
				La dépense de	28,644 18
				Excédant de crédit .	5,355 82
	Art. 3.				
»	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et surveillants		17,599 13	L'allocation est de . fr.	24,000 »
				La dépense de	17,599 13
				Excédant de crédit .	6,400 87
	Art. 4.				
	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.				
»	Frais de voyage des membres des commissions administratives	4,627 20			
	— des fonctionnaires et employés	5,673 42			
	Fr.	10,300 62	10,300 62	L'allocation est de . . fr.	10,500 »
				La dépense de	10,300 62
				Excédant de crédit .	199 38
	Art. 5.				
	Traitement des employés attachés au service domestique.				
	MAISONS CENTRALES.				
	Maison de correction de St-Bernard : 1 directeur à fr. 4,500 ; 1 sous-directeur à 2,000 ; 55 employés de 500 à 2,500	53,854 96			
»	Maison de reclusion de Vilvorde : 1 directeur à 4,500 ; 1 sous-directeur à 2,200 ; 55 employés de 200 à 2,000	50,379 96			
	Maison de force de Gand : 1 directeur à 4,500 ; 1 sous-directeur à 2,200 ; 1 secrétaire à 1,500 ; 65 employés de 400 à 2,000	58,598 53			

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Litters ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE X (*suite*).		
	Maison de détention militaire d'Alost. — 1 directeur . . . . . à 4,300 ; 1 sous-directeur . . . . . à 1,800 ; 1 secrétaire . . . . . à 1,000 ; 42 employés de . . . . . 300 à 2,000	46,641 65	
	Maison pénitentiaire des jeunes délinquants à St-Hubert. — 1 directeur . . . . . à 3,200 ; 1 secrétaire . . . . . à 600 ; 22 employés de . . . . . 200 à 2,000	20,041 67	
	Maison pénitentiaire des femmes à Namur. — 1 directeur . . . . . à 3,300 ; 1 secrétaire . . . . . à 1,200 ; 34 employés de . . . . . 60 à 2,000	29,201 64	
	MAISONS DE SÛRETÉ CIVILES ET MILITAIRES.		
	Anvers. — 1 directeur . . . . . à 1,700 ; 1 secrétaire . . . . . à 1,000 ; 8 employés de . . . . . 600 à 900	9,060 »	
	Bruxelles. — 1 directeur . . . . . à 3,500 ; 1 secrétaire . . . . . à 1,600 ; 1 sous-directeur . . . . . à 1,600 ; 32 employés de . . . . . 400 à 2,000	33,591 48	
»	Bruges. — 1 directeur . . . . . à 2,200 ; 11 employés de . . . . . 300 à 900	9,520 »	
	Gand . . . . . 1 directeur . . . . . à 2,000 ; 8 employés de . . . . . 600 à 1,200	8,572 50	
	Mons . . . . . 1 directeur . . . . . à 1,600 ; 10 employés de . . . . . 240 à 850	7,854 16	
	Liége . . . . . 1 directeur . . . . . à 2,360 ; 13 employés de . . . . . 600 à 1,200	12,409 71	
	Arlon . . . . . 1 gardien en chef . . . . . à 900 ; 2 employés de . . . . . 300 à 900	2,100 »	
	Namur . . . . . 1 directeur . . . . . à 2,200 ; 7 employés de . . . . . 212 à 900	5,512 »	
	MAISONS D'ARRÊT.		
	De la province d'Anvers . . . . . 2 gardiens en chef, 1 à 1,500, 1 à 2,000 ; 9 employés de . . . . . 100 à 750	7,719 02	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE X (*suite*).			
	De la province de Brabant. . . . . 2 gardiens en chef. . . . . à 1,000 9 employés de. . . . . 100 à 835	6,893 26		
	De la province de la Flandre occidentale. 3 gardiens en chef, 2 à 1,400, 1 à 1,000 12 employés de. . . . . 200 à 750	8,947 28		
	De la province de la Flandre orientale. . 2 gardiens en chef, 1 à 1,600, 1 à 1,500 13 employés de. . . . . 30 à 750	10,774 75		
	De la province de Hainaut. . . . . 2 gardiens en chef, 1 à 1,400, 1 à 1,200 6 employés de . . . . . 120 à 750	5,470 »		
»	De la province de Liége 2 gardiens en chef, 1 à 1,200, 1 à 900 6 employés de . . . . . 120 à 750	4,709 99		
	De la province de Limbourg . . . . . 2 gardiens en chef, 1 à 1,400, 1 à 1,200 8 employés de. . . . . 150 à 750	6,500 »		
	De la province de Luxembourg . . . 2 gardiens en chef, 1 à 800, 1 à 900 2 employés de. . . . . 150 à 900	2,074 98		
	De la province de Namur. . . . . 1 gardien en chef . . . . . à 800 5 employés de . . . . . 735 à 900	2,176 69		
	Abonnement des ministres des cultes et médecins; indemnités à des aides-gardiens, surveillants et employés provisoires.	15,066 92		
		Fr. 417,211 85	417,211 85	L'allocation est de . . fr. 450,000 » La dépense de. . . . . 417,211 85 Excédant de crédit. . 32,788 17
	ART. 6.			
»	Récompenses aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement. . . .		3,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 7.			
	Frais d'impression et de bureau.			
»	Fournitures d'imprimés	3,137 96		
	— de bureau	6,513 82		
		Fr. 9,651 78	9,651 78	L'allocation est de . . fr. 10,000 » La dépense de. . . . . 9,651 78 Excédant de crédit. . 348 22
	ART. 8.			
	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.			
	Constructions nouvelles	662,167 60		
»	Réparations et entretien des bâtiments	60,156 »		
	— — du mobilier.	14,967 65		
	Loyers de locaux, primes d'assurances, impositions foncières, etc. . .	36,809 24		
		Fr. 774,100 49	774,100 49	L'allocation est de . . fr. 780,000 » La dépense de. . . . . 774,100 49 Excédant de crédit. . 5,899 51

JUSTICE. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE X (*suite*).			
	ART. 9.			
	Traitement et frais de voyage du contrôleur des constructions dans les prisons et honoraires aux architectes.			
	Traitement du contrôleur	4,000 »		
	Frais de voyage du contrôleur	1,265 25		
	Honoraires payés aux architectes	15,731 »		
	Fr.	20,996 25	20,996 25	L'allocation est de . . fr. 21,000 » La dépense de. . . . . 20,996 25 Excédant de crédit . . 3 75
	SECTION 2. — SERVICE DES TRAVAUX.			
	ART. 10.			
	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.			
	Fournitures de fil de lin.	304,807 96		
	— de fer	21,166 04		
	— de cuir.	12,956 22		
	— de coton	13,820 96		
	— de bois.	10,049 46		
	— de chanvre	4,129 55		
	— de laine	9,058 28		
	— diverses	87,756 67		
	Frais de blanchîment et teinture.	13,069 89		
	Fr.	577,003 83	557,003 83	L'allocation est de . . fr. 650,000 » La dépense de. . . . . 557,003 83 Excédant de crédit . . 72,996 17
	ART. 11.			
	Gratifications aux détenus.			
	Gratifications aux détenus de la maison de reclusion de Vilvorde. . . .	52,000 »		
	— — de correction de S^t^-Bernard. .	48,508 04		
	— — de force de Gand	40,000 »		
	— — de détention militaire d'Alost .	53,000 »		
	— — pénitentiaire de S^t^-Hubert. . .	675 »		
	— — — des femmes à Namur.	9,545 26		
	— — de sûreté de Bruxelles	2,000 »		
	Fr.	165,528 30	165,528 30	L'allocation est de . . fr. 183,000 » La dépense de. . . . . 165,328 30 Excédant de crédit. . 17,671 70
	ART. 12.			
	Frais d'impressions et de bureau.			
	Fournitures d'imprimés	5,488 »		
	— de bureau	2,037 02		
	Fr.	7,525 02	7,525 02	L'allocation est de . . fr. 10,000 » La dépense de. . . . . 7,525 02 Excédant de crédit. . 2,474 98

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE X (*suite*).			
	ART. 13.			
	Traitements et tantièmes des employés.			
	Maison de correction de St-Bernard. . . { 1 sous-directeur. . . . . à 2,700 ; 15 employés de. . . . . 700 à 2,020 }	17,721 25		
	Maison de reclusion de Vilvorde . . . . . { 1 sous-directeur. . . . . à 2,500 ; 10 employés de. . . . . 400 à 1,300 }	11,825 01		
	Maison de force de Gand . . . . . { 1 sous-directeur. . . . . à 2,500 ; 13 employés de. . . . . 400 à 1,500 }	13,383 20		
»	Maison de détention militaire d'Alost. . { 1 sous-directeur. . . . . à 2,500 ; 13 employés de. . . . . 400 à 1,500 }	16,016 65		
	Maison pénitentiaire des jeunes délinquants à St-Hubert, 6 employés de 600 à 1,200 francs	4,066 66		
	Maison pénitentiaire des femmes à Namur, 6 employés de 500 à 1,200 francs	6,166 64		
	Maison de sûreté de Bruxelles, 1 employé à 1,000 francs.	1,000 »		
	Tantièmes alloués aux directeurs et employés	5,486 36		
	Travail extraordinaire.	2,026 »		
		Fr. 79,491 86	79,491 86	L'allocation est de . . fr. 85,400 . La dépense de. . . . . 79,491 86 Excédant de crédit. . 5,908 14
	CHAPITRE XI.			
	Frais de police.			
	ART. 1er.			
»	Service des passe-ports		20,000 »	Somme égale à l'allocation.
	ART. 2.			
»	Autres mesures et sûreté publique.		48,000 »	Somme égale à l'allocation.
	CHAPITRE XII.			
	ARTICLE UNIQUE.			
»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.		3,029 05	L'allocation est de . . fr. 6,000 . La dépense de. . . . . 3,029 05 Excédant de crédit. . 2,970 95
	CHAPITRE XIII.			
	ARTICLE UNIQUE.			
	Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos.			
	Dépenses concernant l'exercice 1844.	25,219 83		
»	— — 1845.	32,328 54		
		Fr. 57,548 37	57,548 37	L'allocation est de . . fr. 58,000 . La dépense de. . . . . 57,548 37 Excédant de crédit. . 451 63

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS					
		OUVERTS par la loi du Budget du 5 mars 1846.		OUVERTS par des lois spéciales.		Transférés de l'exercice 1847. (Art. 20 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
		Ordinaires.	Extraordinaires.	Supplémentaires.	Extraordinaires.		
	CHAPITRE Ier.						
	ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	»	»	»	21,000 »
2	— des fonctionnaires, employés, etc. .	213,904 »	»	»	»	»	213,904 »
3	Fournitures de bureau, impressions, etc . . .	32,266 »	»	»	»	»	32,266 »
4	Frais de route et de séjour du Ministre, etc. . .	8,000 »	»	»	»	»	8,000 »
5	Commission des *Annales des Travaux publics.*	6,900 »	»	»	»	»	6,900 »
6	— des procédés nouveaux.	3,000 »	»	»	»	»	3,000 »
	TOTAUX . . fr.	285,070 »	»	»	»	»	285,070 »
	CHAPITRE II.						
	PONTS ET CHAUSSEES, BÂTIMENTS CIVILS, CANAUX, ETC.						
	SECTION Ire. — *Ponts et Chaussees.*						
1	Entretien et amélioration des routes, etc.. . .	2,618,600 »	»	»	»	»	2,618,600 »
1bis	Plantations des routes.	»	»	»	(a 50,000 »	»	50,000 »
	SECTION II. — *Bâtiments civils.*						
2	Entretien des bâtiments civils	52,060 »	»	»	»	»	52,060 »
3	Construction de la salle du Sénat	»	196,400 »	»	»	»	196,400 »
4	Établissement d'un trottoir (Ministère de la Guerre)	»	800 »	»	»	»	800 »
5	Établissement d'un système de paratonnerre. .	»	5,500 »	»	»	»	5,500 »

DES TRAVAUX PUBLICS PENDANT L'EXERCICE 1848.

DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.							Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
»	21,000 »	21,000 »	»	»	»	»	
»	213,004 »	183,903 28	30,000 72	»	30,000 72	»	Crédit resté libre, par suite du non établissement des bureaux de contrôle et de statistique du chemin de fer.
»	32,266 »	32,266 »	»	»	»	»	
»	8.000 »	2,309 »	5,691 »	»	5,691 »	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	6,900 »	5,338 50	1,561 50	»	1,561 50	»	Id. id.
»	3,000 »	747 »	2,253 »	»	2,253 »	»	Id. id.
»	285,070 »	245,563 78	39,506 22	»	39,506 22	»	
»	2,618,600 »	2,616,530 67	2,069 33	»	2,069 33	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions.
»	50,000 »	37,457 61	12,542 39	»	12,542 39	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
							a) Transfert du Budget des Finances à celui des Travaux publics. (Arrêté royal du 8 mai 1848.)
»	52,060 »	52,059 83	» 17	»	» 17	»	Appoint inutile.
»	196,400 »	196,390 54	9 46	»	9 46	»	Id.
»	800 »	800 »	»	»	»	»	
»	5,500 »	4,101 68	1,398 32	»	1,398 32	»	Portion de crédit non employée.

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 4 mars 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 4 mars 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	SECTION III. — *Service des canaux et rivières, etc.*						
6	Canal-de-Gand au Sas de Gand	29,000 »	»	*a)* 41 44	»	»	29,041 44
7	— de Maestricht à Bois-le-Duc	28,500 »	18,650 »	»	»	»	47,150 »
8	— de Pommerœul à Antoing	96,489 »	»	»	»	»	96,489 »
9	— de la Sambre	107,812 »	»	*b)* 660 »	»	»	108,472 »
10	— de Bruxelles à Charleroy	77,000 »	28,000 »	»	»	»	105,000 »
11	Service de l'Escaut	17,000 »	25,788 60	*c)* 1,836 56	»	»	44,625 16
12	— de la Lys	29,300 »	»	»	»	»	29,300 »
13	— de la Meuse (Liége et Namur)	20,000 »	200,000 »	*d)* 6,138 20	»	»	226,138 20
14	— — (Limbourg)	50,000 »	100,000 »	»	»	»	150,000 »
15	— de la Dendre	10,000 »	700 »	*e)* 1,534 18	»	»	12,234 18
16	— du Rupel	»	110,540 »	»	»	»	110,540 »
17	— de la Dyle et du Demer	13,000 »	100,000 »	»	»	»	113,000 »
18	— de la Senne	250 »	29,200 »	»	»	»	29,450 »
19	Canaux de Gand à Ostende	28,700 »	67,884 58	»	»	»	96,584 58
20	Canal de Mons à Condé	10,000 »	18,284 »	»	»	»	28,284 »
21	— de la Campine	65,000 »	18,000 »	»	»	»	83,000 »
22	— d'embranchement vers Turnhout	9,000 »	23,000 »	»	»	»	32,000 »
23	— de la petite Nèthe	10,000 »	57,000 »	»	»	»	67,000 »
24	— de Zelzaete à la mer du Nord	19,800 »	9,000 »	»	»	»	28,800 »
25	— du Moervaert	2,200 »	»	»	»	»	2,200 »
26	— de Nevele	660 »	»	»	»	»	660 »
27	Travaux aux voies navigables de deuxième ordre	»	14,777 »	»	»	»	14,777 »
28	Bacs et bateaux de passage	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
	SECTION IV. — *Ports et côtes.*						
29	Port d'Ostende	45,450 »	95,560 »	*f)* 3,332 83	»	»	144,342 83
30	— de Nieuport	15,033 33	9,699 68	»	»	»	25,033 01

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS						
A DEDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES			EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations.*
			Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (art. 30 de la loi du 15 mai 1846)	Total.		
»	29,041 44	29,041 44	»	»	»	»	*a*) Loi du 4 juin 1850, art. 2
»	47,150 »	47,150 »	»	»	»	»	
»	96,489 »	44,261 89	52,227 11	»	52,227 11	»	Portion de crédit restée libre, par suite de la non exécution des travaux auxquels il était destiné
»	108,472 »	108,472 »	»	»	»	»	*b*) Loi du 4 juin 1850, art. 2
»	105,000 »	93,040 70	11,959 30	»	11,959 30	»	Dépenses restées au-dessous des prévisions
»	44,625 16	44,625 16	»	»	»	»	*c*) Loi du 4 juin 1850, art. 2
»	29,300 »	23,460 11	5,839 89	»	5,839 89	»	Portion de crédit non employée
»	226,158 20	226,158 20	»	»	»	»	*d*) Loi du 4 juin 1850, art. 2
»	150,000 »	149,497 24	502 76	»	502 76	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	12,254 18	12,254 18	»	»	»	»	*e*) Loi du 4 juin 1850, art. 2
»	110,540 »	97,096 47	13,443 53	»	13,443 53	»	Dépenses restées en dessous des prévisions
»	113,000 »	112,986 25	13 75	»	13 75	»	Appoint inutile.
»	29,450 »	15,030 76	14,419 24	»	14,419 24	»	Portion de crédit non employée
»	96,584 58	95,140 85	1,443 73	»	1,443 73	»	Id id
»	98,284 »	20,737 77	7,546 23	»	7,546 23	»	Id id
»	85,000 »	77,591 16	5,408 84	»	5,408 84	»	Id id
»	32,000 »	31,410 »	590 »	»	590 »	»	Id id
»	67,000 »	66,451 »	549 »	»	549 »	»	Id id.
»	28,800 »	23,050 17	5,749 83	»	5,749 83	»	Dépenses restées en dessous des prévisions
»	2,200 »	1,849 »	351 »	»	351 »	»	Portion de crédit non employée.
»	660 »	»	660 »	»	660 »	»	Crédit reste libre
»	14,777 »	3,234 88	11,542 12	»	11,542 12	»	Dépenses restées en dessous des prévisions
»	20,000 »	15,089 29	4,910 71	»	4,910 71	»	Id. id
»	144,542 83	144 542 83	»	»	»	»	*f*) Loi du 4 juin 1850, art. 2
»	25,633 01	15 413 33	10 219 68	»	10,219 68	»	Portion de crédit non employée.

Art. du BUDGET.	SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1846 — Ordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par la loi du Budget du 4 mars 1846 — Extraordinaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales — Supplémentaires.	CRÉDITS OUVERTS par des lois spéciales — Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
31	Côte de Blankenberghe	70,000 »	7,790 49	»	»	»	87,090 49
32	Phares et fanaux	750 »	»	(a 1,201 50	»	»	1,951 50
	SECTION V. — *Personnel des ponts et chaussées.*						
33	Traitement des ingénieurs et conducteurs. . .	606,004 »	»	»	»	»	606,004 »
34	— des surveillants, etc.	421,788 25	»	»	»	»	421,788 25
35	Jurys d'examen de l'école du génie civil . . .	12,000 »	»	»	»	»	12,000 »
	TOTAUX. . . fr.	4,494,196 58	1,156,374 55	16,944 71	50,000 »	»	5,697,515 64
	CHAPITRE III.						
	SECTION I^re^. — *Chemin de fer.*						
	§ I^er^. — *Personnel.*						
1	Service général, direction	271,525 »	»	»	»	»	271,525 »
2	— des routes et stations.	244,543 50	»	»	»	»	244,543 50
3	Locomotion et entretien du matériel	110,960 »	»	»	»	»	110,960 »
4	Transports et perception	687,535 »	»	»	»	»	687,535 »
5	Primes à accorder aux fonctionnaires	140,000 »	»	»	»	»	140,000 »
	§ II. — *Salaires.*						
6	Service général, direction.	16,400 »	»	(c 740 »	»	»	17,140 »
7	Routes et stations	1,180,000 »	»	»	»	»	1,180,000 »
8	Locomotion et matériel	1,461,130 »	»	»	»	»	1,461,130 »
9	Fours à coke	95,000 »	»	»	»	»	95,000 »
10	Transports et perception	615,600 »	»	»	»	»	615,600 »
	§ III. — *Travaux et fournitures.*						
11	Direction.	129,000 »	»	»	»	»	129,000 »
12	Routes et stations	262,000 »	127,000 »	»	»	»	389,000 »
13	Billes et fers.	724,000 »	700,000 »	»	»	»	1,424,000 »
14	Locomotion et matériel	2,402,310 »	»	»	»	»	2,402,310 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation des crédits prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	*Observations.*
»	87,690 49	87,683 96	6 53	»	6 53	»	Appoint inutile.
»	1,051 50	1,201 50	750 »	»	750 »	»	*a*) Loi du 4 juin 1850, art. 2.
							b) Loi du 4 juin 1850, art. 3.
(*b* 43,440 85	562,563 17	512,420 70	50,142 47	»	50,142 47	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	421,788 25	404,940 38	16,847 87	»	16,847 87	»	Id. id.
»	12,000 »	6,774 70	5,225 30	»	5,225 30	»	Id. id.
43,440 85	5,654,074 81	5,419,706 25	234,368 56	»	234,368 56	»	
»	271,525 »	257,286 07	14,238 93	»	14,238 93	»	Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	244,545 50	220,186 20	24,357 30	»	24,357 30	»	Id. id.
»	110,960 »	94,300 46	16,659 54	»	16,659 54	»	Id. id.
»	687,535 »	636,839 97	50,695 03	»	50,695 03	»	Id. id.
»	140,000 »	16,471 72	123,528 28	»	123,528 28	»	Id. id.
»	17,140 »	17,040 03	99 97	»	99 97	»	*c*) Loi du 4 juin 1850, art. 2.
»	1,180,000 »	1,020,909 »	159,091 »	»	159,091 »	»	Portion de crédit non employée.
»	1,461,130 »	1,393,685 50	67,444 50	»	67,444 50	»	Id. id.
»	95,000 »	69,474 25	25,525 75	»	25,525 75	»	Id. id.
»	615,600 »	548,762 36	66,837 64	»	66,837 64	»	Id. id.
»	129,000 »	122,152 42	6,847 58	»	6,847 58	»	Id. id.
»	380,000 »	370,954 79	9,045 21	»	9,045 21	»	Id. id.
»	1,424,000 »	1,147,869 27	276,130 73	»	276,130 73	»	Id. id.
»	2,492,310 »	2,396,603 28	95,706 72	»	95,706 72	»	Id. id.

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 4 mars 1848. Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 4 mars 1848. Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. Extraordinaires.	Transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
15	Renouvellement du matériel	100,000 »	200,000 »	(a 5,455 80	»	»	305,455 80
16	Transports et perception	190,000 »	»	»	»	»	190,000 »
	SECTION II. — *Direction de la régie.*						
17	Personnel	56,500 »	»	»	»	»	56,500 »
18	Matériel	3,500 »	»	»	»	»	3,500 »
	TOTAUX. . . fr.	8,760,003 50	1,027,000 »	6.195 80	»	»	9,795,199 50
	CHAPITRE IV. POSTES.						
1	Personnel	1,000,000 »	»	»	»	»	1,000,000 »
2	Matériel	500,000 »	»	»	»	»	500,000 »
3	Construction de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	20,000 »	»	»	»	»	20,000 »
	TOTAUX. . . fr.	1,520,000 »	»	»	»	»	1,520,000 »
	CHAPITRE V. MINES.						
1	Conseil des mines. Traitement des fonctionnaires	45,200 »	»	»	»	»	45,200 »
2	— Matériel	2,400 »	»	»	»	»	2,400 »
3	Traitements des ingénieurs et conducteurs, etc.	167,200 »	»	»	»	»	167,200 »
4	Jurys d'examen et voyages des élèves des mines.	6,000 »	»	»	»	»	6,000 »
5	Subsides aux caisses de prévoyance, etc. . .	45,000 »	»	»	»	»	45,000 »
6	Impressions, achats de livres, etc.	9,000 »	»	»	»	»	9,000 »
	TOTAUX. . . fr.	272,800 »	»	»	»	»	272,800 »
	CHAPITRE VI.						
»	Pensions.	75,000 »	»	»	»	»	75,000 »

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

		DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.					
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits prononcée par des lois spéciales	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du Budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant (Art 30 de la loi du 15 mai 1846)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires	*Observations.*
»	305,455 80	305,455 80	»	»	»	»	a) Loi du 4 juin 1850, art 2
»	190,000 »	183,452 70	6,547 30	»	6,547 30	»	Portion de crédit demeurée sans emploi
»	36,500 »	35,675 04	824 96	»	824 96	»	Id id
»	3,500 »	3,499 66	» 34	»	» 34	»	Appoint inutile
»	9,793,199 30	8,849,618 52	943,580 78	»	943,580 78	»	
»	1,000,000 »	998,899 31	1,100 69	»	1,100 69	»	Portion de crédit non employée
»	500,000 »	499,597 63	402 37	»	402 37	»	Id id
»	20,000 »	16,820 »	3,180 »	»	3,180 »	»	Id id
»	1,520,000 »	1,515,397 94	4,602 06	»	4,602 06	»	
»	45,200 »	42,248 07	951 93	»	951 93	»	Portion de crédit demeurée sans emploi
»	2,400 »	1,151 99	1,248 01	»	1,248 01	»	Id id
»	167,200 »	163,613 66	3,586 34	»	3,586 34	»	Id id
»	6,000 »	1,445 10	4,554 90	»	4,554 90	»	Id id
»	45,000 »	45 000 »	»	»	»	»	
»	9,000 »	3,091 50	5,908 50	»	5,908 50	»	Id id
»	272,800 »	256,550 32	16,249 68	»	16,249 68	»	
»	75,000 »	73 310 »	1,690 »	»	1,690 »	»	Id id.

Art. du budget.	SERVICES.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 4 mars 1848 — Ordinaires.	CRÉDITS ouverts par la loi du Budget du 4 mars 1848 — Extraordinaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. — Supplémentaires.	CRÉDITS ouverts par des lois spéciales. — Extraordinaires.	CRÉDITS transférés de l'exercice 1847. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.
	CHAPITRE VII.						
»	Secours	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
	CHAPITRE VIII.						
»	Dépenses imprévues	18,000 »	»	(a 20,300 32	»	»	38,300 32
»	Payement aux concessionnaires de la Sambre canalisée sur le prix de la rétrocession. (Loi du 18 juin 1836, art. 3 2°.)	25,000 »	»	»	»	»	25,000 »
	RÉCAPITULATION.						
	Chapitre I.	285,070 »	»	»	»	»	285,070 »
	— II.	4,404,196 58	1,156,374 35	16,944 71	50,000 »	»	5,697,515 64
	— III.	8,760,003 50	1,027,000 »	6,195 80	»	»	9,793,199 30
	— IV.	1,520,000 »	»	»	»	»	1,520,000 »
	— V.	272,800 »	»	»	»	»	272,800 »
	— VI.	75,000 »	»	»	»	»	75,000 »
	— VII.	5,000 »	»	»	»	»	5,000 »
	— VIII.	18,000 »	»	20,300 32	»	»	38,300 32
	Payement aux concessionnaires de la Sambre. .	25,000 »	»	»	»	»	25,000 »
	Totaux. . . fr.	15,455,070 08	2,163,374 35	43,440 83	50,000 »	»	17,711,885 26

DÉFINITIF DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

	DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DES CRÉDITS.						Observations.
A DÉDUIRE, pour annulation de crédits, prononcée par des lois spéciales.	MONTANT des crédits législatifs servant de base au règlement définitif du budget.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	EXCÉDANT DES CRÉDITS SUR LES DÉPENSES. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits ou portions de crédits à transférer à l'exercice suivant. (Art. 30 de la loi du 15 mai 1846.)	Total.	EXCÉDANT des dépenses sur les crédits, à régulariser par l'allocation de crédits complémentaires.	
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	38,300 32	23,569 06	14,731 26	»	14,731 26	»	a) Loi du 4 juin 1850, art. 2. Portion de crédit demeurée sans emploi.
»	25,000 »	25,000 »	»	»	»	»	
»	285,070 »	245,565 78	39,506 22	»	39,506 22	»	
45,440 85	5,654,074 81	5,419,706 25	234,368 56	»	234,368 56		
»	9,795,199 50	8,849,618 52	945,580 78	»	945,580 78	»	
»	1,520,000 »	1,515,307 94	4,692 06	»	4,692 06	»	
»	272,800 »	256,550 32	16,249 68	»	16,249 68	»	
»	75,000 »	73,510 »	1,490 »	»	1,490 »	»	
»	5,000 »	5,000 »	»	»	»	»	
»	38,300 32	23,569 06	14,731 26	»	14,731 26		
»	25,000 »	25,000 »	»	»	»	»	
45,440 85	17,668,444 45	16,413,025 87	1,254,818 56	»	1,254,818 56	»	

Certifié exact et conforme aux écritures de la comptabilité.

Bruxelles, le 20 mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

PENDANT L'EXERCICE 1848.

Littera ou subdivison des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.						DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE PREMIER.							
	Administration centrale.							
	ART. 1er.							
»	Traitement du Ministre.						21,000 »	Crédit . . . . . fr. 21,000 » Dépenses . . . . . 21,000 » Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.						21,000 »	
	ART. 2.							
	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. — Rémunération de travaux extraordinaires.							
				Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitements.	Indemnit.	
»	Cabinet du Ministre.	2	Commis-secrétaire . . .	1	2,600	2,600 04	600	4,200 »
			Commis de 3e classe . .	1	1,000	999 96	»	
»	Secrétariat général.	23	Secrétaire général . . .	1	8,400	8,400 »	»	31,201 92
			Chefs de bureau	2	2,800 à 5,000	5,799 96	»	
			Employés de tout grade.	20	600 à 2,200	17,799 96	2,202	
»	1re division Routes.	5	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	11,999 96
			Chef de bureau	1	3,000	3,000 »	»	
			Employés de tout grade.	3	600 à 1,200	2,799 96	200	
»	2e division. Chemin de fer. . .	12	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	26,450 20
			Chefs de bureau.	3	3,000 à 3,800	7,750 08	600	
			Employés de tout grade.	8	1,100 à 1,700	11,700 12	400	
»	3e division. Mines	3	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»	11,199 96
			Chef de bureau	1	3,600	3,600 »	»	
			Commis	1	1,600	1,599 96	»	

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		Nombre d'agents	Traitement annuel.	Montant de la dépense. Traitements.	Indemnit.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier (*suite*).							
	4e *division.* Postes. 17	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»		
»		Chefs de bureau	3	3,000 à 3,500	9,500 »	»	32,825 »	
		Employés de tout grade.	15	900 à 2,400	17,125 »	400		
	5e *division.* Personnel et comptabilité 17	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»		
»		Chefs de bureau	2	3,400 à 4,000	7,399 92	»	31,128 58	
		Employés de tout grade.	14	600 à 2,400	17,266 66	462		
	6e *division.* Travaux hydrauliques et chemins de fer concédés 7	Chef de division	1	6,000	6,000 »	»		
»		Chef de bureau	1	3,200	3,200 04	»	14,300 04	
		Employés de tout grade.	5	600 à 2,200	4,800 »	300		
	Huissiers et gens de service, etc. . . 18	Concierges	2	1,000 à 1,200	2,199 96	»		
»		Huissiers	3	1,300 à 1,600	4,399 92	»	17,307 02	
		Messagers, nettoy^{s}, etc.	13	500 à 1,200	10,912 74	85		
			104					
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.						183,903 28	Crédit . . . . . fr. 213,904 » Dépenses . . . . . 183,903 28 Excédant de crédit. . 30,000 72
	ART. 3.							
	Matériel.							
a.	Papier et impressions, frais de reliures						8,261 85	
b.	Fournitures de bureau, abonnements, journaux, livres et ouvrages						3,526 58	
c.	Chauffage						4,100 31	
d.	Éclairage						2,855 55	
e.	Menues dépenses.						842 24	
f.	Entretien. — Réparation des meubles et ustensiles de l'hôtel du Ministère. — Fournitures diverses						12,679 49	
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.						32,266 »	Crédit . . . . . fr. 32,266 » Dépenses . . . . . 32,266 » Excédant de crédit. . »
	ART. 4.							
	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.							
»	Frais de route et de séjour	du Ministre				770 »	2,309 »	Crédit . . . . . fr. 8,000 » Dépenses . . . . . 2,309 » Excédant de crédit. . 5,691 »
		du secrétaire général				547 50		
		du secrétariat général				537 »		
		de la division des postes				454 50		
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.						2,309 »	

TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE Ier (*suite*).			
	ART. 5.			
	Commission des ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.			
a.	Fourniture et impression de 1,500 exemplaires des 1er, 2e et 5e cahiers du tome VII des *Annales des Travaux publics*. . . . . fr.	3,000 »		
b.	Fourniture de 50 volumes —	300 »		
c.	Impression de 1,000 brochures destinées aux auteurs qui ont écrit dans le VIIe volume.	525 30	5,538 50	Crédit . . . . . fr. 6,900 » Dépenses . . . . . 5,538 50 Excédant de crédit. . 1,361 50
d.	Frais de bureau, etc., du secrétaire de la commission.	1,713 »		
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.		5,538 50	
	ART. 6.			
	Commission des procédés nouveaux.			
a.	Indemnité fixe du secrétaire de la commission. . . . . fr.	500 »	747 »	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 747 » Excédant de crédit. . 2,253 »
b.	Frais de voyage des membres —	247 »		
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.		747 »	
	CHAPITRE II.			
	Ponts et chaussées. — Bâtiments civils. — Canaux — Rivières, etc.			
	SECTION Ire. — PONTS ET CHAUSSÉES.			
	ART. Ier.			
a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants		1,584,528 22	
b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; indemnités pour terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignements, etc.		240,315 27	
c.	Études des projets. — Frais de levées de plans, achats d'instruments, matériel et impression		12,502 »	
d.	Travaux d'amélioration et construction de routes.			
	Le littera *d* se subdivise de la manière suivante :			
	1° Travaux de construction de routes. . . . . fr.	444,518 64		
	2° Subsides accordés aux provinces, etc., pour les aider dans les frais de construction de routes	352,572 44	979,585 18	
	3° Emprises de terrains incorporés dans la construction de routes nouvelles	182,294 10		
	TOTAL DE L'ART. Ier. . . . . fr.		2,816,930 67	Crédit . . . . . fr. 2,818,600 » Dépenses. . . . . 2,816,930 67 Excédant de crédit. . 2,069 33

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Litterа ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II (*suite*).		
	ART. 1er *bis*.		
	Plantation des routes.		
a.	Travaux de plantation . . . . . fr. 29,641 42		
b.	Frais d'inspection 1,498 65		
c.	Traitements des conservateurs . . . . . 2,500 »	37,457 61	Crédit . . . . . fr. 50,000 »
d.	Pépinière de l'État à Laeken. — Frais d'entretien et achat de jeunes plants 2,617 54		Dépenses 37,457 61
e.	Loyer de la pépinière de l'État . . . . . 1,200 »		Excédant de crédit . . 12,542 39
	TOTAL DE L'ART. 1er *bis*. . . . . fr.	37,457 61	
	SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.		
	ART. 2.		
»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État	52,059 83	Crédit . . . . . fr. 52,060 »
			Dépenses 52,059 83
	ART. 3.		Excédant de crédit. . » 17
»	Constructions nouvelles et travaux d'amélioration; construction d'une salle avec accessoires pour le Sénat	196,390 54	Crédit . . . . . fr. 196,400 »
			Dépenses 196,390 54
	ART. 4.		Excédant de crédit. . 9 46
»	Établissement d'un trottoir en dalles le long du Ministère de la Guerre, vers la rue Royale, en remplacement de celui en asphalte	800 »	Crédit . . . . . fr. 800 »
			Dépenses . . . . . 800 »
	ART. 5.		Excédant de crédit. . »
»	Établissement d'un système de paratonnerres sur les bâtiments de l'ancienne Cour et du palais de l'Industrie	4,101 68	Crédit . . . . . fr. 5,500 »
			Dépenses 4,101 68
	SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES RACS ET DES BATEAUX DE PASSAGE.		Excédant de crédit . . 1,398 32
	ART. 6.		
	Canal de Gand au Sas-de-Gand.		
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr. 7,348 »		
b.	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . . 12,875 »	29,041 44	Crédit . . . . . fr. 29,041 44
c.	Travaux de restauration et de renforcement des bords 8,818 44		Dépenses 29,041 44
			Excédant de crédit . . »
	TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr.	29,041 44	

TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 7.			
	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr.	20,075 47		
b.	Travaux de démolition du pont levis de Mecheleu et son remplacement par un pont tournant	11,915 31	47,150 »	Crédit . . . . . fr. 47,150 » Dépenses . . . . . 47,150 » Excédant de crédit. . »
c.	Construction de trois maisons de pontonniers à Neeroeteren et à Solt .	9,161 22		
	TOTAL DE L'ART. 7. . . . . fr.		47,150 »	
	ART. 8.			
	Canal de Pommeroeul à Antoing.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr.	24,000 »		
b.	— d'entretien extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machines à vapeur	20,261 89	44,261 89	Crédit . . . . . fr. 96,489 » Dépenses . . . . . 44,261 89 Excédant de crédit . . 52,227 11
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr		44,261 89	
	ART. 9.			
	Sambre canalisée.			
»	Travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses dépendances, dans les provinces de Hainaut et de Namur.		108,472 »	Crédit . . . . . fr. 108,472 » Dépenses . . . . . 108,472 » Excédant de crédit. . »
	ART. 10.			
	Canal de Bruxelles à Charleroy.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr.	58,477 86		
b.	Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage	20,000 »		
c.	Primes pour le service de halage.	13,914 84	93,040 70	Crédit . . . . . fr. 105,000 » Dépenses . . . . . 93,040 70 Excédant de crédit. . 11,959 30
d.	Frais de la navigation du soir.	648 »		
	TOTAL DE L'ART. 10. . . . . fr.		93,040 70	
	ART. 11.			
	Service de l'Escaut.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale et le Hainaut. fr.	10,956 55		
b	— d'amélioration, etc.	33,668 61	44,625 16	Crédit . . . . . fr. 44,625 16 Dépenses . . . . . 44,625 16 Excédant de crédit. . »
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.		44,625 16	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 12.			
	Service de la Lys.			
»	Travaux d'entretien ordinaire dans les Flandres		25,460 11	Crédit . . . . . fr. 29,300 » Dépenses . . . . . 25,460 11 Excédant de crédit . 3,839 89
	ART. 13.			
	Service de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur.			
a.	Travaux d'entretien dans les provinces de Liége et de Namur. . . fr.	18,426 39		
b.	— d'amélioration	24,207 63		
c.	Établissement de la 3e jetée des passes de Huy	1,762 50		
d.	— d'une jetée d'enrochement de l'île de Sclayn.	5,550 25		
e.	— — — des îles de Grétry.	5,565 66		
f.	— d'un chemin de halage dans la traverse de Seraing. . .	33,774 69		
g.	Travaux d'établissement de trois jetées d'enrochement en tête des îles d'Androssart et Douvreaux.	12,500 19		
h.	Continuation des travaux d'établissement d'un chemin de halage entre Hastières et Waulsort	60,197 15	226,158 20	Crédit. . . . . fr. 226,158 20 Dépenses. . . . . 226,158 20 Excédant de crédit . »
i.	Établissement d'une jetée d'enrochement en tête de l'île de la Plante. .	5,742 17		
j.	Travaux d'exhaussement de deux parties du chemin de halage à la passe d'Anseremme	14,880 »		
k.	Continuation des travaux d'établissement d'un port au confluent de la Meuse et de la Sambre à Namur	27,026 50		
l.	Continuation des travaux de construction d'un pont et d'un chemin de halage vis-à-vis les établissements de la société d'Engis	7,487 »		
	TOTAL DE L'ART. 13. . . . . fr.		226,158 20	
	ART. 14.			
	Service de la Meuse dans la province de Limbourg.			
»	Travaux de défense à la rive gauche en aval et en amont de Maestricht.		149,497 24	Crédit . . . . . fr. 150,000 » Dépenses . . . . . 149,497 24 Excédant de crédit. 502 76
	ART. 15.			
	Service de la Dendre.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de la Flandre orientale et le Hainaut	9,602 64	12,254 18	Crédit. . . . . fr. 12,254 18 Dépenses . . . . . 12,254 18 Excédant de crédit. . »
b.	Travaux d'amélioration.	2,651 54		
	TOTAL DE L'ART. 15. . . . . fr.		12,254 18	

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 16.			
	Service du Rupel.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr.	5,000 »		
b.	— d'amélioration	4,346 47	97,096 47	Crédit . . . . . fr. 110,540 »
c.	— d'élargissement du Scheepmaekers Reck et de rectification des confluents de la Nèthe et de la Dyle	87,750 »		Dépenses 97,096 47
				Excédant de crédit. . 13,443 53
	TOTAL DE L'ART. 16. . . . . fr.		97,096 47	
	ART. 17.			
	Service de la Dyle et du Demer.			
a.	Continuation des travaux supplémentaires exécutés pour la dérivation de la Dyle à Malines. . . . . fr.	25,278 95		
b.	Continuation des travaux de rectification du cours du Demer entre Aerschot et Werchter	81,730 36	112,986 25	Crédit . . . . . fr. 113,000 »
c.	Indemnité au sieur Vandenhove, à Diest, et consors, pour dommages causés par suite de l'échouement de son bateau le *Jongman* . . .	5,976 94		Dépenses 112,986 25
				Excédant de crédit. . 13 75
	TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.		112,986 25	
	ART. 18.			
	Service de la Senne.			
a.	Construction d'un déversoir supplémentaire au moulin de Weerde, à Vilvorde, afin d'obvier aux inondations de la vallée de la Senne. . . fr.	14,790 76		
b.	Loyer d'une maison occupée par l'éclusier préposé à la manœuvre des ventilleries à Vilvorde	240 »	15,030 76	Crédit . . . . . fr. 29,450 »
				Dépenses 15,030 76
				Excédant de crédit. . 14,419 24
	TOTAL DE L'ART. 18. . . . . fr.		15,030 76	
	ART. 19.			
	Service des canaux de Gand à Ostende.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire dans les provinces de la Flandre occidentale et orientale . . . . . fr.	27,279 »		
b.	Travaux d'amélioration	5,340 38		
c.	Renouvellement de la partie mobile du pont de Mariakerke.	15,744 43	95,140 85	Crédit . . . . . fr. 96,584 58
d.	Travaux extraordinaires exécutés pour l'établissement de talus entre Bruges et Ostende	11,691 »		Dépenses 95,140 85
				Excédant de crédit. . 1,443 73
e.	Travaux d'approfondissement du bassin de commerce de Bruges . . .	35,086 04		
	TOTAL DE L'ART. 19. . . . . fr.		95,140 85	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 20.			
	Service du canal de Mons à Condé.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire. . . . . fr.	10,000 »	20,737 77	Crédit. . . . . fr. 28,284 »
b.	— extraordinaire	10,737 77		Dépenses. 20,737 77
				Excédant de crédit. 7,546 23
	TOTAL DE L'ART. 20. . . . . fr.		20,737 77	
	ART. 21.			
	Service du canal de la Campine.			
a.	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art des 1re et 2e sections. fr.	59,891 16	77,591 16	Crédit . . . . . fr. 85,000 »
b.	Rechargement des digues en gravier.	7,900 »		Dépenses 77,591 16
c.	Plantation des terrains compris entre les dépôts de sable et le canal; plantation et semis de ces dépôts en genêts et en sapins.	9,800 »		Excédant de crédit. . 5,408 84
	TOTAL DE L'ART. 21. . . . . fr.		77,591 16	
	ART. 22.			
	Canal d'embranchement vers Turnhout.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire; terrassements. . . . . fr.	9,000 »	31,410 »	Crédit. . . . . fr. 32,000 »
b.	Construction d'un pont tournant sur la partie du canal entre Ravels et Turnhout	22,410 »		Dépenses. . . . . 31,410 »
				Excédant de crédit. 590 »
	TOTAL DE L'ART. 22. . . . . fr.		31,410 »	
	ART. 23.			
	Petite Nèthe canalisée.			
a.	Troisième annuité payée à la province d'Anvers pour la reprise par l'État de la petite Nèthe canalisée. . . . . fr.	50,000 »	66,451 »	Crédit . . . . . fr. 67,000 »
b.	Travaux d'entretien ordinaire.	10,001 »		Dépenses . . . . . 66,451 »
c.	— de dévasement	6,450 »		Excédant de crédit. . 549 »
	TOTAL DE L'ART. 23. . . . . fr.		66,451 »	

TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	ART. 24.			
	Service du canal de Zelzaete.			
a.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . . fr.	8,500 »	23,050 17	Crédit . . . . . fr. 28,800 »
b.	— d'amélioration	14,550 17		Dépenses 23,050 17
				Excédant de crédit. . 5,749 83
	TOTAL DE L'ART. 24. . . . . fr.		23,050 17	
	ART. 25.			
	Service du Moervaert.			
	Travaux d'entretien ordinaire.		1,849 »	Crédit . . . . . fr. 2,200 »
				Dépenses . . . . . 1,849 »
				Excédant de crédit. . 351 »
	ART. 26.			
	Service du canal de Nevele.		»	Crédit . . . . . fr. 660 »
				Dépenses . . . . . »
				Excédant de crédit. . 660 »
	ART. 27.			
	Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'étude et de levée de plans; achats d'instruments.			
a.	Frais d'études de divers projets . . . . . fr.	2,118 88	3,234 88	Crédit . . . . . fr. 14,777 »
b.	Fournitures de 1,000 plans de la nouvelle dérivation de la Meuse, et de 350 exemplaires du projet d'amélioration du même fleuve	1,116 »		Dépenses 3,234 88
				Excédant de crédit. 11,542 12
	TOTAL DE L'ART. 27. . . . . fr.		3,234 88	
	ART. 28.			
	Service des bacs et des bateaux de passage.			
a.	Entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage établis sur l'Escaut, le Rupel, la Durme, la Meuse et le canal de Gand à Ostende. fr.	11,322 04	15,089 29	Crédit. . . . . fr. 20,000 »
b.	Construction d'un brise-glace en amont de l'embarcadère de Calbeekveer, sous Hemixem sur l'Escaut.	3,767 25		Dépenses. 15,089 29
				Excédant de crédit. . 4,910 71
	TOTAL DE L'ART. 28. . . . . fr.		15,089 29	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivison des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).			
	SECTION 5. — PORTS ET CÔTES.			
	ART. 29.			
	Port d'Ostende.			
a.	Entretien de l'avant-port . . . . . fr.	30,300 »		
b.	— de l'arrière-port et des écluses de Slykens.	3,535 68		
c.	Renouvellement de 3 paires de portes aux écluses de Slykens. . . .	11,400 »		
d.	Reconstruction des murs en ailes de l'écluse de chasse dite *française*. .	16,751 19	144,342 85	Crédit . . . . . fr. 144,342 85 Dépenses . . . . . 144,342 85 Excédant de crédit . . »
e.	Renouvellement du musoir de l'estacade d'est au port d'Ostende . . .	66,550 24		
f.	Travaux d'entretien et d'amélioration aux écluses des bassins de commerce, etc.	6,757 72		
	TOTAL DE L'ART. 29. . . . . fr.		144,342 85	
	ART. 30.			
	Port de Nieuport.			
»	Travaux d'entretien ordinaire.		15,413 35	Crédit . . . . . fr. 25,633 01 Dépenses . . . . . 15,413 35 Excédant de crédit . . 10,219 68
	ART. 31.			
	Côte de Blanckenberghe.			
a.	Travaux d'entretien des ouvrages de défense	79,900 »	87,685 96	Crédit . . . . . fr. 87,690 49 Dépenses . . . . . 87,685 96 Excédant de crédit . . 4 53
b.	Prolongement en mer de la jetée n° 1 de la 1re section	7,785 96		
	TOTAL DE L'ART. 31. . . . . fr.		87,685 96	
	ART. 32.			
	Service des phares et fanaux.			
	Payé au sieur Lefevere, à Ostende, une somme de fr. 1,201 50 c. pour pertes essuyées, en 1857, dans son entreprise des travaux de construction d'un fanal à l'est du port d'Ostende, par suite des ordres du génie militaire d'interrompre les travaux en cours d'exécution.		1,201 50	Crédit . . . . . fr. 1,951 50 Dépenses . . . . . 1,201 50 Excédant de crédit . . 750 »

CHAPITRE II (*suite*).

ART. 33.

Traitements des ingénieurs et conducteurs du corps des ponts et chaussées, et des ingénieurs et conducteurs adjoints à ce corps. — Frais de bureau et de déplacements. — Indemnités et dépenses éventuelles.

Lettre ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement fixe.	Traitement supplém.	Frais de bureau.	Frais de route et de séjour.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	Membres du corps. 163 — Inspecteur général.	1	12000 »	12000 »	»	800 »	1540 »	477,340 66	
	— divisionnaire.	3	8400 »	25200 »	»	1200 »	4384 »		
	Ingénieurs en chef de 1e cl.	7	6300 »	41432 75	»	2133 32	2992 75		
	— de 2e cl.	6	5200 »	29958 02	»	2466 65	3797 34		
	Ingénieurs ordin. de 1e cl.	9	3800 »	29705 17	1400 »	2133 34	4292 12		
	— de 2e cl.	12	3200 »	37600 12	»	2700 »	11060 »		
	— de 3e cl.	6	2400 »	14400 »	»	1200 »	4152 »		
	Sous-ingénieurs . . .	17	2000 »	34000 01	»	3765 »	9266 »		
	Conducteurs de 1e classe .	19	2400 »	45600 »	»	»	5341 »		
	— de 2e » .	36	2000 »	71000 16	300 »	»	2060 »		
	— de 3e » .	41	1500 »	60256 26	210 »	»	3598 75		
	Aspirant conducteur . .	6	1000 »	6000 »	»	»	1125 »		
»	Indemnités allouées à des memb. du corps, payés sur les fonds des provinces . . 8 — Conducteurs de 1e classe .	3	»	»	650 »	»	1100 »	2,550 »	
	— de 2e » .	1	»	»	»	»	175 »		
	— de 3e » .	4	»	»	»	»	625 »		
	Membres adjoints au corps . . . . 15 — Ingénieurs de 2e classe .	2	3200 »	6400 04	»	460 »	1950 »	31,050 04	
	— de 3e » . .	3	2400 »	7200 »	»	600 »	2552 »		
	Sous-ingénieur. . . .	2	2000 »	2000 04	»	320 »	1038 »		
	Conducteur de 2e classe .	1	2000 »	2000 »	»	»	»		
	— de 3e » .	4	1500 »	6000 »	»	»	200 »		
	Aspirant conducteur . .	1	1000 »	999 96	»	»	250 »		
»	Indemnité pour frais de bureau du 2e semestre 1847, imputée sur le Budget de l'exercice 1848.	»	»	»	»	600 »	»	600 »	
		181							
	TOTAL DE L'ART. 33. . . . . fr.							512,420 70	

Crédit. . . . fr. 562,563 17
Dépenses. . . . 512,420 70
Excédt de crédit. 50,142 47

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Litera ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement	Frais de route et de séjour.	Indemnités	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE II (*suite*).							
	ART. 34.							
	Traitements du personnel définitif, des surveillants, gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes du service des ponts et chaussées.							
	Bureaux de l'inspection générale . .	7	500 à 2500	9000 »	»	»		
	Chemins de fer concédés de la 1e div°n.	9	700 à 1800	10699 96	»	950 »		
»	Service général. 39 — — 2e —	15	900 à 4000	22264 88	»	1250 »	57,874 92	
	— — 3e —	6	1460 à 2600	9460 08	»	650 »		
	Construction d'une salle pour le Sénat.	2	1200 à 2400	3600 »	»	»		
	Surveillance des bâtiments civils . .	6	540 à 2100	5889 87	»	300 »		
	Service de la Dyle et du Demer. . .	8	300 à 1800	7677 52	»	250 »		
	— du Rupel	3	1460 à 1800	4760 04	»	»		
	— de l'entrepôt d'Anvers . . .	7	600 à 1500	6755 41	»	»		
	— du canal de Charleroy . . .	67	400 à 2200	39248 46	16 75	673 41		
	— de la Meuse (Liége et Namur).	17	600 à 1200	11525 »	»	100 »		
	— — (Limbourg). . .	6	450 à 1200	3450 »	»	»		
	— du canal latéral à la Meuse .	5	1200 à 1800	7500 »	»	200 »		
»	Services spéc. 229 — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	34	300 à 1500	14175 »	»	100 »	145,857 80	
	— de la 1e section du canal de la Campine	13	300 à 1000	5400 »	»	»		
	— de la 2e — —	29	300 à 500	11500 »	»	»		
	— du canal de Turnhout . . .	11	300 à 500	3950 »	»	»		
	— de la petite Nèthe canalisée .	14	120 à 1800	9643 34	»	»		
	— du canal de Zelzaete. . . .	5	1200 à 1800	7578 »	»	250 »		
	— de l'écluse de Heyst. . . .	4	700 à 1000	5100 »	»	»		
»	Prov. d'Anvers. 5 Surveillance des routes	5	1000 à 1800	6477 96	»	200 »	6,677 96	
	Surveillance des routes	5	800 à 1440	4840 04	»	200 »		
»	Prov. de Brab. 11 Service de la Senne.	1	800	800 »	»	»	9,860 04	
	Manœuvre des ponts à bascule . . .	5	432 à 756	4020 »	»	»		
	Surveillance des routes	9	1000 à 1800	11910 48	»	300 »		
	Manœuvre des ponts à bascule . . .	1	756	756 »	»	»		
	Service de la Lys	7	540 à 800	5181 »	»	»		
»	Province de la Flandre occid. 57 — du canal de Gand à Ostende.	8	450 à 1000	5426 19	»	»	45,178 52	
	— du port d'Ostende	20	300 à 1080	10010 »	»	»		
	— — de Nieuport. . . .	12	400 à 1278	8077 20	»	300 »		
	— du canal de Bruges à Ostende.	»	»	3217 65	»	»		

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement	Frais de route et de séjour.	Indemnités.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE II (*suite*).							
»	Province de la Flandre orient. 34 — Surveillance des routes	4	1095 à 1460	5763 06	»	»	23,828 06	
	— Manœuvre des ponts à bascule	2	1000	2000 »	»	»		
	— Service du canal de Gand à Terneuzen.	10	480 à 1200	7260 »	»	»		
	— — de l'Escaut.	8	60 à 1600	3935 »	»	»		
	— — de la Lys	2	500 à 1300	1800 »	»	»		
	— — de la Dendre	8	50 à 600	3050 »	»	»		
	— Bureau de l'ingénieur en chef	3	540	1080 »	»	»		
«	Province de Hainaut. 117 — Surveillance des routes	10	1000 à 1800	13789 96	»	430 »	77,626 74	
	— Manœuvre des ponts à bascule	4	756 à 1200	3612 »	»	»		
	— Service du canal de Pommeroeul à Antoing	24	240 à 900	14260 »	»	»		
	— — du canal de Mons à Condé.	13	350 à 1500	10700 »	»	»		
	— — de la Sambre	46	300 à 700	21360 »	»	220 »		
	— — de l'Escaut.	9	600 à 1500	7994 78	»	»		
	— — de la Dendre	8	480 à 700	4180 »	»	»		
»	Province de Liége. 14 — Surveillance des routes	8	1000 à 1278	6375 78	»	»	11,571 78	
	— Manœuvre des ponts à bascule	6	432 à 1500	5196 »	»	»		
»	Province de Limbourg. 4 — Surveillance des routes	3	1000 à 1460	3459 96	»	»	4,215 96	
	— Manœuvre des ponts à bascule	1	756	756 »	»	»		
»	Province de Luxembourg. 7 — Surveillance des routes	7	1000 à 1278	6678 93	»	»	6,678 93	
»	Province de Namur. 27 — Surveillance des routes	5	1000 à 1440	5280 34	25 »	400 »	16,785 34	
	— Manœuvre des ponts à bascule	2	756	1512 »	»	»		
	— Service de la Sambre	20	300 à 900	9570 »	»	»		
»	Traitement, de novembre 1832 à mars 1833, d'un éclusier du canal de Charleroi, imputé sur le Budget de 1848.	»	»	333 33	»	»	804 33	
»	Indemnités, pour l'année 1847, allouées aux surveillants du canal de Charleroi, imputées sur le Budget de 1848.	»	»	471 »	»	»		
		344						
	TOTAL DE L'ART. 34. . . . . fr.						404,940 38	Crédit. . . . fr. 421,788 25 Dépenses. . . . 404,940 38 Excédant de crédit. 16,847 87
	ART. 35.							
	Frais des jurys d'examen.							
»	Frais de déplacements aux membres du jury d'examen, et indemnités pour missions accordées aux élèves de l'école du génie civil de Gand						6,774 70	Crédit. . . . fr. 12,000 » Dépenses. . . . 6,774 70 Excédant de crédit. 5,225 30

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*

CHAPITRE III.

Chemin de fer.

SECTION 1re. — Chemins de fer en exploitation.

§ 2e. — Personnel.

Art. 1er.

Service général. — Direction.

Traitements et indemnités :	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Montant de la dépense. Traitement	Supplément	Frais de route.	Indemnités	
Directeur	1	12000	12000 »	»	1350 »	»	
Inspecteurs	2	6000	1200 »	»	2800 »	»	
Ingénieur en chef de 1e classe	1	10000	9999 96	»	1400 »	»	
— 2e —	1	5200	5199 96	»	2200 »	»	
Ingénieurs de 3e classe.	2	2400	4800 »	»	1600 »	»	
Contrôleurs de 2e —	3	3200	9600 11	900 »	3200 »	»	
— de 3e —	1	2400	2400 »	600 »	400 »	»	
Vérificateurs.	4	2400	9600 »	200 »	4550 »	»	
Géomètre	1	3000	3000 »	»	800 »	»	
Chefs de bureau de 1e classe	6	2700 à 3200	15500 04	»	900 »	»	
— de 2e —	3	2100	6300 »	»	200 »	»	
Conducteur de 1e classe	1	2400	2400 »	»	400 »	»	
— de 2e —	1	2000	2000 04	»	400 »	»	257,286 07
— de 3e —	2	1500	1750 »	»	700 »	»	
Commis de 1e classe.	15	1500 à 2200	25100 04	»	»	525 »	
— de 2e —	38	1200 à 1500	46500 »	»	»	2800 »	
— de 3e —	28	900 à 1080	20670 »	»	150 »	1825 »	
— adjoints	9	600 à 720	5120 »	»	»	500 »	
Surveillant de 2e classe	1	1500	1500 »	»	»	»	
— de 3e —	3	1200	1900 »	»	»	75 »	
Dessinateurs de 2e —	2	1500	3000 »	»	»	»	
— de 3e —	3	1200	3600 »	»	»	»	
Surnuméraires	11	»	»	»	»	2425 »	
Gens de service	20	720 à 1200	17625 »	»	»	225 »	
Travail sur les tarifs. — Indemnités	»	»	»	»	»	4595 02	
	154						

Total de l'art. 1er. . . . . fr. 257,286 07

Crédit. . . . fr. 271,525 »
Dépenses. . . . 257,286 07
Excédant de crédit. 14,238 93

Lettre ou subdivision des articles du Budget	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.

CHAPITRE III (*suite*).

ART. 2.

Service de l'entretien des routes et des stations.

Traitements et indemnités :	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement	Supplément	Frais de route.	Indemnités
Ingénieur de 1e classe	1	3800	3800 »	1400 »	1200 »	»
— de 2e —	2	3200	6400 08	1200 »	2400 »	»
— de 3e —	2	2400	4800 »	»	2200 »	»
Sous-ingénieurs	2	2000	4000 08	»	1000 »	»
Architecte honoraire	1	10000	5833 31	»	»	»
— de 1e classe	1	3800	3800 04	»	2000 »	»
— de 2e —	2	3200	6400 08	»	700 »	»
Ingénieur civil	1	1200	1200 »	»	»	»
Chef de bureau	1	4000	3999 96	»	»	»
Conducteurs de 1e classe	6	2100	13000 »	»	2250 »	»
— de 2e —	5	2000	10000 20	399 96	2000 »	»
— de 3e —	2	1500	1750 »	»	400 »	»
Surveillants principaux	6	2100	12600 »	»	3200 »	»
— de 1e classe	12	1800	21000 »	»	1700 »	»
— de 2e —	21	1500	30375 »	»	300 »	»
— de 3e —	25	1000 à 1200	29214 96	»	»	»
— à l'essai	3	1278 à 1800	4577 53	»	»	»
Commis de 1e classe	2	1800 à 2000	3800 04	»	»	»
— de 2e —	4	1200 à 1500	5400 »	»	»	»
— de 3e —	9	900 à 1200	8910 »	»	»	»
— adjoints	2	600 à 720	1020 »	»	»	»
— expéditionnaire	1	1500	1500 »	»	»	»
Dessinateurs de 2e classe	4	1500	6000 »	»	»	»
— de 3e —	6	1000 à 1200	6999 96	»	»	»
Gens de service	2	900	1425 »	»	»	»
	123					

TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	220,186 20	Crédit. . . . fr. 244,543 50 Dépenses. . . . 220,186 20 Excédant de crédit. 24,357 30

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

CHAPITRE III (*suite*).

ART. 3.

Service de locomotion et d'entretien du matériel.

Littera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement.	Supplém.	Frais de route.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
»	Traitements et indemnités :							
	Ingénieurs de 1re classe	3	3800	8127 86	»	2800 »		
	— 2e —	2	3200	4000 04	600 »	1600 »		
	— 3e —	3	2400	7200 »	»	4100 »		
	Sous-ingénieur	1	2000	2000 04	»	400 »		
	Conducteurs de 2e classe	4	2000	8000 16	»	1400 »		
	— 3e —	4	1500	5122 44	»	1000 »		
	Conservateur du matériel de l'arsenal de Malines	1	3000	3000 »	»	»		
	Chef des ateliers de Malines	1	6000	6000 »	»	»		
	Surveillants principaux	2	2100	4200 »	»	»		
	— de 1e classe	5	1800	9000 »	»	»	94,300 46	
	— de 2e —	2	1500	3000 »	»	»		
	— de 3e —	5	1000 à 1200	5399 96	»	360 »		
	Commis de 2e classe	6	1200 à 1500	6900 »	»	»		
	— de 3e —	4	900 à 1080	3780 »	»	»		
	— adjoint	1	600	600 »	»	»		
	Surnuméraires	2	»	»	»	450 »		
	Dessinateurs de 3e classe	3	1000 à 1200	3099 96	»	»		
	Gens de service	3	720 à 780	1920 »	»	»		
		52						
	TOTAL DE L'ART. 3. . . . . fr.						94,300 46	

Crédit. . . . fr. 110,960 »
Dépenses. . . . 94,300 46
Excédant de crédit. 16,659 54

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.						DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (*suite*).							
	ART. 4.							
	Service des transports et de perception.							
	Traitements et indemnités :	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement.	Frais de route.	Indemnités		
	Agent général des chemins de fer franco-belge-rhénan	1	»	»	»	5000 »		
	Contrôleurs de 2e classe	2	3200 à 3500	6700 08	2900 »	»		
	— de 3e —	1	3250	3249 96	1500 »	»		
	Chefs de station	17	2100 à 3000	39999 96	400 »	80 »		
	Conducteur de 2e classe	1	2000	2000 04	»	»		
	Sous-chefs de station	21	1200 à 1800	33900 »	»	300 »		
	Surveillant principal	1	2100	2100 »	»	»		
	— de 1e classe	2	1800	3600 »	»	100 »		
	— de 2e —	4	1500	5750 »	»	»		
	— de 3e —	4	1200	4599 96	»	250 »		
	Commis de 1e classe	17	1500 à 2100	28218 07	600 »	80 »		
»	— de 2e —	78	1200 à 1500	95475 »	»	1174 »	636,839 97	Crédit. . . . fr. 687,535 »
	— de 3e —	52	900 à 1200	50866 88	»	225 »		Dépenses. . . . 636,839 97
	— adjoints	18	600 à 720	10250 »	»	150 »		Excédant de crédit. 50,695 03
	— dessinateur de 3e classe	1	1200	1200 »	»	»		
	Surnuméraires	22	»	»	»	4050 »		
	Chefs de convoi	2	2000	4000 08	800 »	100 »		
	Chefs gardes-convois	10	1800 à 1920	18720 »	400 »	395 »		
	Gardes-convois	166	600 à 1620	202707 57	»	2975 »		
	Facteurs	39	900 à 1500	42530 96	»	20 »		
	Peseurs	18	720 à 960	15260 »	»	»		
	Officiers de police	11	1200	12200 »	»	335 »		
	Adjoints —	17	900 à 960	16200 »	»	80 »		
	Gens de service	25	720 à 960	17313 41	»	55 »		
		525						
	TOTAL DE L'ART. 4. . . . . fr.						636,839 97	
	ART. 5.							
	Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service.							
	Primes des quatre derniers mois de 1848, pour le service des transports.						16,471 72	Crédit. . . . fr. 140,000 »
								Dépenses. . . . 16,471 72
								Excédant de crédit. 123,528 28
	TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr.						16,471 72	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE III (*suite*).		
	§ 2. — Salaires.		
	ART. 6.		
»	Service général. — Direction	17,040 03	Crédit . . . . . fr. 17,140 » Dépenses . . . . . 17,040 03 Excédant de crédit. . 99 97
	ART. 7.		
»	Entretien des routes et des stations	1,020,000 »	Crédit . . . . . fr. 1,180,000 » Dépenses. . . . . 1,020,000 » Excédant de crédit . 159,091 »
	ART. 8.		
	Locomotion et entretien du matériel.		
a.	Service des stations . . . . . fr. 1,048,870 41	1,393,685 50	Crédit. . . . . fr. 1,461,130 » Dépenses. . . . . 1,393,685 50 Excédant de crédit . 67,444 50
b.	Arsenal de Malines 307,650 90		
c.	Primes pour économies de coke et de parcours réguliers. 37,178 19		
	TOTAL DE L'ART. 8. . . . . fr.	1,393,685 50	
	ART. 9.		
	Locomotion et entretien du matériel.		
»	Fours à coke	69,474 25	Crédit . . . . . fr. 95,000 » Dépenses . . . . . 69,474 25 Excédant de crédit. . 25,525 75
	ART. 10.		
»	Transports et perception	548,762 36	Crédit . . . . . fr. 615,600 » Dépenses . . . . . 548,762 36 Excédant de crédit. . 66,837 64
	§ 3. — Travaux et fournitures.		
	ART. 11.		
	Service général. — Direction.		
a.	Fournitures de bureau et impressions . . . . . fr. 109,157 47	122,152 42	Crédit . . . . . fr. 129,000 » Dépenses . . . . . 122,152 42 Excédant de crédit. . 6,847 58
b.	Mobilier, entretien et renouvellement 5,206 07		
c.	Menues dépenses 7,788 88		
	TOTAL DE L'ART. 11. . . . . fr.	122,152 42	

TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (*suite*).			
	ART. 12.			
	Routes et stations.			
a.	Travaux d'entretien . . . . . fr.	257,380 82	379,954 79	Crédit . . . . . fr. 389,000 »
b	— d'amélioration	122,573 97		Dépenses 379,954 79
				Excédant de crédit . . 9,045 21
	TOTAL DE L'ART. 12. . . . . fr.		379,954 79	
	ART. 13.			
«	Billes et fers des voies		1,147,869 27	Crédit. . . . . 1,424,000 »
				Dépenses 1,147,869 27
				Excédant de crédit . 276,130 73
	ART. 14.			
	Locomotion et entretien du matériel.			
a.	Fourniture de houille et de coke . . . . . fr.	908,092 14		
b.	— de bois pour allumer les locomotives	20,057 21		
c.	Graissage. — Fourniture d'huile de Gallipoli, suif de bœuf fondu, etc.	175,858 48		
d.	Nettoyage. — Fourniture d'étoupes, savon, déchets de coton, etc. .	36,345 97		
e.	Éclairage. — Fourniture d'huile épurée, falots, chandelles, etc. . .	123,447 17		
f.	Fourniture de cordes, ficelles, chanvre, toile, etc.	42,786 70		
g.	Fourniture de pièces de rechange pour locomotives.	167,000 »		
h.	— — — pour voitures	58,853 44		
i.	— de tubes en laiton pour locomotives	96,947 99		
j.	— d'essieux pour locomotives et tenders.	77,500 »		
k.	— d'essieux pour voitures	4,800 »		
l	— de bandages de roues pour locomotives et tenders. . . .	36,819 05		
m.	— — — pour voitures	31,539 28		
n.	— de rottings et cerceaux pour paniers à coke.	15,425 »	2,396,603 28	Crédit. . . . . 2,492,310 »
o.	— de métaux, cuivre, plomb, étain, fers, etc.	148,830 02		Dépenses. 2,396,603 28
p.	— de bois divers.	42,065 83		Excédant de crédit. . 95,706 72
q.	— de garnitures de voitures, passementeries, glaces, etc. . .	48,742 21		
r.	— de couleurs, vernis, pinceaux, etc.	37,542 84		
s.	— d'outils et ustensiles.	98,988 76		
t.	— de lanternes, réverbères, objets de ferblanterie, etc. . .	7,738 79		
u.	— de vis à bois, fils de fer et de cuivre, émeri, etc. . . .	7,502 78		
v.	— de bâches en cuir.	13,040 20		
w.	Frais de traction pour chevaux	5,666 »		
x	Travaux divers, dépenses diverses et menues dépenses.	53,607 21		
y	Entretien des plans inclinés	32,440 »		
z.	Indemnités aux sociétés concessionnaires du chef de la location de leurs waggons, circulant sur le chemin de fer de l'État.	144,079 23		
aa.	Transport des voyageurs par omnibus de la station du nord au midi et *vice versâ*	400 »		
	TOTAL DE L'ART. 14. . . . . fr.		2,396,603 28	

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettres ou subdivison des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE III (*suite*).		
	ART. 15.		
»	Renouvellement du matériel	305,455 80	Crédit . . . . . fr. 305,455 80 Dépenses . . . . . 305,455 80 Excédant de crédit . . »
	ART. 16.		
	Transports et perception.		
a.	Indemnités pour pertes et avaries 19,059 26		
b.	Frais de camionnage et de factage 133,118 50	185,452 70	
c.	Loyer des locaux 10.008 72		
d.	Dépenses diverses 20,586 42		
	TOTAL DE L'ART. 16 . . . . fr.	185,452 70	Crédit . . . . . fr. 190,000 » Dépenses . . . . . 185,452 70 Excédant de crédit. . 6,547 30
	SECTION 2.		
	§ 4. — Direction de la régie des chemins de fer.		
	ART. 17.		
	Personnel.		

		Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement	Frais de séjour.	Indemnités	
	Directeur.	1	8000	8000 01	»	»	
	Chef de bureau	1	3100	2683 31	437 50	»	
	Sous-chefs de bureau.	2	2800	3016 62	1079 10	»	
»	Vérificateur.	1	2100	2100 »	»	»	35,675 04
	Commis de 1re classe	2	1500 à 1700	3200 05	1600 »	200 »	
	— de 2e —	5	1400 à 1800	7116 68	3585 35	»	
	Messager.	1	900	858 36	»	»	
		13					
	TOTAL DE L'ART. 17. . . . . fr.						35,675 04

Crédit . . . . . fr. 36,500 »
Dépenses 35,675 04
Excédant de crédit . 824 96

ART. 18.

Direction de la régie. — Matériel.

a.	Fournitures d'objets de bureau	270 55	
b.	— de bois de chauffage.	522 89	
c.	— diverses, mobilier, etc.	901 87	3,499 66
d.	Frais de loyer du local occupé par les bureaux de la régie.	1.500 »	
e	Menues dépenses	304 35	
	TOTAL DE L'ART. 18. . . . . fr.		3,499 66

Crédit . . . . . fr. 3,500 »
Dépenses 3,499 66
Excédant de crédit. . » 34

TRAVAUX PUBLICS. — DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF

Lettera ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*

CHAPITRE IV.

Postes.

ART. 1er.

Personnel.

	Nombre d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT DE LA DÉPENSE. Traitement.	Indemnités.	Remplacements.
Inspecteur général	1	12000	12000 »	»	»
Directeurs	8	5500 à 7000	46499 64	»	»
Contrôleurs	11	2700 à 3300	31519 92	»	»
Sous-chef de bureau	1	3499 92	3499 92	»	»
Percepteurs	152	900 à 6000	181840 54	2111 »	»
Commis de 1e classe	6	2400	15099 96	»	»
— de 2e —	9	2100	19199 88	»	»
— de 3e —	10	1800	18360 »	»	»
— de 4e —	19	1500	31005 »	»	»
Adjoints commis	66	900 à 1200	67925 »	290 »	»
Surnuméraires	3	»	»	3340 »	»
Distributeurs	65	400	25970 81	»	»
Facteurs de ville	265	500 à 1000	152147 07	9138 35	3592 89
Facteurs ruraux	645	200 à 700	361486 81	1916 99	4050 22
Boitiers	26	60 à 110	2203 46	»	»
Concierge du bureau de Bruxelles	1	1299 96	1299 96	»	»
Le docteur de l'administration	1	600	600 »	»	»
Expéditionnaire (momentanément attaché à la direction du Hainaut)	1	»	»	682 91	»

TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	998,890 31	
ART. 2.		
Matériel.		
Frais de bureau et de loyer	89,809 19	
Papiers, impressions, etc.	75,210 13	
Frais de tournée	13,212 03	
Transport de dépêches	272,018 80	
Frais de passage d'eau, etc.	610 02	
Traitement de courriers et messagers piétons (75)	47,856 86	
TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	499,597 03	

Crédit. . . . . fr. 1,000,000 »
Dépenses 998,890 31
Excédant de crédit . 1,109 69

Crédit. . . . . fr. 500,000 »
Dépenses 499,597 03
Excédant de crédit . 402 97

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

Lettre ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
	CHAPITRE IV (*suite*).		
	ART. 5.		
»	Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	16,820 »	Crédit . . . . . fr. 20,000 » Dépenses . . . . . 16,820 » Excédant de crédit. . 3,180 »
	CHAPITRE V.		
	Mines.		
	ART. 1er.		
	Conseil des mines. — Personnel.		

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT de la dépense.	
Président	1	8000	8000 04	
Conseillers	4	6000	2000 »	
» Greffier	1	5000	5000 04	41,691 67
Employés du greffe	5	700 à 1500	3391 63	
Gens de service	2	300 à 1000	1299 96	
	11			

»	Indemnité pour travail de calligraphie	64 40	
»	Frais de route et de séjour d'un conseiller honoraire	492 »	
	TOTAL DE L'ART. 1er. . . . . fr.	42,248 07	Crédit . . . . . fr. 43,200 » Dépenses . . . . . 42,248 07 Excédant de crédit . . 951 93
	ART. 2.		
	Matériel.		
a.	Fournitures d'objets de bureau, impressions, reliure, livres et ouvrages. . 175 75		
b.	— de bois de chauffage et de houille. . . . . 180 »	1,151 99	
c.	— diverses et ouvrages en serrurerie. 178 18		
d.	Menues dépenses. 618 06		
	TOTAL DE L'ART. 2. . . . . fr.	1,151 99	Crédit . . . . . fr. 2,400 » Dépenses . . . . . 1,151 99 Excédant de crédit . . 1,248 01

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.

CHAPITRE V (*suite*).

ART. 5.

Traitement des ingénieurs et conducteurs. — Frais de bureau et de déplacement.

	Nombre d'agents.	Traitement annuel.	Montant de la dépense. Traitement fixe.	Traitement supplém.	Frais de bureau.	Frais de déplacements.
Inspecteur général	1	12000	12000 »	»	500 »	910 »
Ingénieur en chef de 1e classe	1	6500	6500 »	»	600 »	1040 »
— de 2e —	3	3800 à 5200	14200 »	»	1500 »	1964 »
Ingénieurs ordinaires de 1e classe	2	3800	7283 33	»	575 »	1132 »
— de 2e —	5	2400 à 3200	15200 »	»	1050 »	3025 »
Sous-ingénieurs	10	2400	16800 »	433 33	325 »	9736 »
Aspirants ingénieurs de 1e classe	6	2400	14400 »	600 »	»	1630 50
— — de 2e —	12	2000	24000 »	»	»	2292 25
— — de 3e —	15	1500	22500 »	»	»	3617 25
	55					

163,613 66

Crédit . . . . . 167,200 »
Dépenses 163,613 66
Excédant de crédit. . 3,586 34

TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr. 163,613 66

ART. 4.

Jurys d'examen.

Frais de déplacement aux membres du jury d'examen, et indemnités pour missions accordées aux élèves de l'école spéciale de Liége 1,445 10

Crédit . . . . . 6,000 »
Dépenses 1,445 10
Excédant de crédit. . 4,554 90

ART. 5.

Mines.

a.	Subsides aux caisses de prévoyance	45,623 »	
b.	Secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement.	640 »	45,000 »
c.	Fournitures de médailles	737 »	

Crédit . . . . . 45,000 »
Dépenses . . . . . 45,000 »
Excédant de crédit. . »

TOTAL DE L'ART. 5. . . . . fr. 45,000 »

ART. 6.

Impressions. — Achats de livres et d'instruments, publication de plans, etc.

a.	Papier et impressions, frais de reliure	1,452 »	
b.	Fourniture de livres et ouvrages	604 50	
c.	Instruments, essais et expériences.	390 »	3,091 50
d.	Fourniture de lampes de sûreté pour les houillères	419 »	
e.	Frais de voyage aux membres de la commission instituée pour l'examen des lampes de sûreté	226 »	

Crédit . . . . . 9,000 »
Dépenses 3,091 50
Excédant de crédit. . 5,908 50

TOTAL DE L'ART. 6. . . . . fr. 3,091 50

DES DÉPENSES PENDANT L'EXERCICE 1848.

CHAPITRE VI.

Pensions.

ARTICLE UNIQUE.

Lettres ou subdivision des articles du budget.	NATURE DES DÉPENSES.		Pensions accordées antérieurement au 1er août 1844. Nombre.	Pensions accordées antérieurement au 1er août 1844. PENSION annuelle.	Pensions accordées antérieurement au 1er août 1844. MONTANT de la dépense.	Pensions accordées depuis le 1er août 1844. Nombre.	Pensions accordées depuis le 1er août 1844. PENSION annuelle.	Pensions accordées depuis le 1er août 1844. MONTANT de la dépense.	DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	*Observations.*
»	Administrat. centrale. 2	Ministre	»	»	»	1	6000 »	6000 »	6,560 »	
		Chef de bureau	»	»	»	1	560 »	560 »		
»	Corps des ponts et chaussées 14	Inspecteur	»	»	»	1	3522 »	3522 »	20,944 95	
		Ingénieur en chef de 1re cl.	1	3502 »	3502 »	1	4725 »	393 75		
		— — de 2e cl.	1	3284 »	3284 »	1	2813 »	2813 »		
		Conducteurs de 1re classe.	»	»	»	4	636 à 1645	4005 41		
		— de 2e »	»	»	»	3	447 à 1255	1607 79		
		— de 3e »	2	957 à 860	1817 »	»	»	»		
»	Personnel subalterne de l'administration des ponts et chauss. 11	Gardes-ponts à bascule	»	»	»	7	198 à 741	4583 50	5,588 17	
		Garde-digue	»	»	»	1	175 »	175 »		
		Éclusiers	»	»	»	3	176 à 538	829 67		
»	Bâtiments nationaux. 1	Conducteur	1	575 »	575 »	»	»	»	575 »	
»	Plantations. 1	Conservateur	»	»	»	1	808 »	808 »	808 »	
»	Corps des mines 3	Ingénieur chef de division	1	1655 »	1655 »	»	»	»	3,816 »	
		Ingénieur de 2e classe	»	»	»	1	1358 »	1358 »		
		Conducteur de 1re classe	1	803 »	803 »	»	»	»		
»	Chemin de fer. 7	Officier de police	»	»	»	1	565 »	470 83	2,225 82	
		Gardes-convois	»	»	»	3	306 à 449	1097 »		
		Facteur	»	»	»	1	289 »	240 83		
		Peseur	»	»	»	1	175 »	116 66		
		Messager	»	»	»	1	452 »	298 50		
»	Postes. 155	Directeurs-percepteurs	»	»	»	3	1441 à 3342	5342 50	32,994 06	
		Percepteurs	»	»	»	5	177 à 859	2654 »		
		Distributeurs	»	»	»	3	175 »	393 75		
		Commis de 1re classe	»	»	»	1	1646 »	960 16		
		Adjoint-commis de 1re cl.	»	»	»	1	207 »	207 »		
		Facteurs ruraux	»	»	»	26	175 à 245	4058 41		
		Facteurs	»	»	»	9	175 à 596	1716 83		
		Messager-piéton	»	»	»	1	175 »	145 83		
		Postillons	62	150 à 200	11785 33	15	150 à 200	2206 25		
		Veuves et enfants mineurs de postillons	16	100 à 150	2156 »	13	100 à 150	1590 »		
			85			109				
		TOTAL. . . . fr.							(a 73,310 »	

a) Y compris fr. 1,090 50 c. concernant les exercices 1845 et 1846, et dont la loi du 4 juin 1850 a autorisé l'imputation à charge du Budget de 1848.

Crédit . . . . fr. 75,000 »
Dépenses . . . . 73,310 »
Excédant de crédit. 1,690 »

Lettres ou subdivision des articles du Budget.	NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES constatées, liquidées et ordonnancées dans le cours de l'exercice.	Observations.
	CHAPITRE VII.			
	Secours.			
	ARTICLE UNIQUE.			
»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension		5,000 »	Crédit . . . . . fr. 5,000 » Dépenses . . . . . 5,000 » Excédant de crédit. . »
	CHAPITRE VIII.			
	ARTICLE UNIQUE.			
	Dépenses imprévues non libellées au Budget.			
a.	Travaux d'urgence exécutés pour réparer les dégradations survenues à la nouvelle digue du polder de Lillo	6,443 90		
b.	Achat de 10 actions de la société du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	765 »		
c.	Frais de justice et dépens à charge de l'État contre les concessionnaires du chemin de fer de Manage à Erquelines, et du canal de Mons vers la Sambre	9,078 80		
d.	Frais de déplacement de postillons et chevaux, etc., pour le service du camp de Beverloo	906 29		
e.	Honoraires aux avocats du chef de divers devoirs, avis, conférences, etc., concernant des concessions de chemins de fer, le polder de Lillo, etc., pendant l'année 1848.	4,210 57	25,569 06	Crédit . . . . . fr. 38,300 32 Dépenses . . . . . 25,569 06 Excédant de crédit. . 14,731 26
f.	Frais de déplacement aux membres de la commission d'enquête instituée pour le projet du chemin de fer direct de Bruxelles à Gand par Alost, et pour la canalisation de la Campine	613 10		
g.	Frais d'impressions et fourniture de cahiers des charges pour le service du chemin de fer, depuis 1838 à 1848.	1,276 98		
h.	Fournitures diverses et ouvrages	274 42		
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.		25,569 06	

Certifié exact et conforme aux écritures de la comptabilité.

Bruxelles, le 20 mars 1851.

Le Ministre des Travaux Publics,

EM. VAN HOOREBEKE.